RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
DE LA SUISSE 2005

RAPPORT 2005

RAPPORT SUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DE LA SUISSE

Mai 2006

PUBLICATION DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE,
DFJP

SOMMAIRE

Avant-propos 7

1. Vue d'ensemble

1.1. Points chauds 2005 10

1.2. Appréciation générale 11

1.3. Mesures 12

2. Extrémisme violent et terrorisme

2.1. Extrémisme de droite 20

2.2. Extrémisme de gauche 23

2.3. Actes terroristes attribués à des groupes islamistes 26

2.4. Proche-Orient 30

2.5. Activités islamistes en Suisse 31

2.6. Terrorisme en Europe 35

2.7. Groupes de souche albanaise 36

2.8. Groupes turcs et kurdes 37

2.9. Extrémisme violent tamoul 39

2.10. Financement du terrorisme et de l'extrémisme 40

3. Service de renseignements prohibé 44 – 45

4. Prolifération 48 – 50

5. Crime organisé

5.1. Groupes d'Italie 52

5.2. Groupes criminels d'Europe du Sud-Est 53

5.3. Organisations criminelles de la Communauté des Etats indépendants 55

5.4. Crime organisé chinois 56
5.5. Criminalité en réseaux d'Afrique de l'Ouest 57
5.6. Stupéfiants 58
5.7. Trafic de migrants 60
5.8. Traite d'êtres humains 62

6. Blanchiment d'argent et criminalité économique

6.1. Blanchiment d'argent 66
6.2. Criminalité économique 67
6.3. Corruption 68
6.4. Fausse monnaie 69

7. Autres aspects relevant de la sécurité intérieure

7.1. Criminalité générale 72
7.2. Délinquance juvénile et criminalité violente 72
7.3. Hooliganisme 74
7.4. Sûreté dans l'aviation 75
7.5. Armes, explosifs et pyrotechnie 76
7.6. Cybercriminalité et Information Assurance 77
7.7. Pornographie enfantine 79
7.8. Coopération internationale 82

Summary

Domestic Security Report Switzerland 2005 86

Impressum 93

Jean-Luc Vez
Directeur de l'Office fédéral de la police

Une analyse objective

Le 9 décembre 2005, les célèbres «Routemasters» sillonnaient pour la dernière fois la capitale britannique. Le souvenir de ces bus à impériale restera gravé dans nos mémoires. Tout comme le sera l'image du bus ravagé le 7 juillet 2005 par la bombe d'un kamikaze. Or si ces images et souvenirs sont marquants, il ne faut en aucun cas les prendre pour argent comptant. Ce qui s'est passé exige une analyse objective. Aujourd'hui, après les attentats de Londres, force est de constater que, sur le front du terrorisme islamiste, le combat djihadiste a désormais gagné l'Europe par le truchement d'une poignée d'individus. Si l'on considère la Suisse comme partie du terrain d'opération européen des terroristes islamistes, il faut reconnaître que des attentats sont de l'ordre du possible dans notre pays aussi. Certes, aucune action concrète de préparation d'acte terroriste n'a pu être pleinement prouvée en Suisse. Mais la situation peut changer rapidement et à tout moment.

Le présent rapport sur la sécurité intérieure de la Suisse jette un coup d'œil rétrospectif sur l'année 2005. Il décrit la situation, analyse les événements et montre comment pourrait évoluer la situation dans les domaines du terrorisme, de l'extrémisme violent, du service de renseignements prohibé ou de la traite d'êtres humains. L'image de la réalité qu'il reflète formera la toile de fond des discussions de ces prochains mois sur divers projets législatifs, comme les deux volets de la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure, la révision de la législation sur les armes et les projets relatifs à la lutte contre la cybercriminalité et la traite d'êtres humains. Si ce rapport contribue à l'objectivité nécessaire aux débats, il aura atteint un but important.

J'aimerais remercier toutes celles et tous ceux qui, à la Confédération et dans les cantons, s'investissent pour la sécurité intérieure en Suisse.

1. Vue d'ensemble

1.1.	Points chauds 2005	10
1.2.	Appréciation générale	11
1.3.	Mesures	12

1.1. Points chauds 2005

Attentats islamistes de Londres

Le 7 juillet, quatre individus ont commis des attentats à l'explosif dans les transports publics londoniens, entraînant avec eux dans la mort 48 passagers et blessant plus de 500 autres personnes. Ces attentats, après ceux de Madrid, confirment la nouvelle dimension que fait peser la menace du terrorisme islamiste sur l'Europe. En maints endroits, de petites cellules d'islamistes prêts à faire usage de la violence ou de djihadistes se forment; elles ne peuvent néanmoins choisir leurs cibles que dans leur environnement du fait de leurs capacités limitées.

Jusqu'aux attentats à la bombe de Madrid, l'Europe était, pour la plupart des islamistes violents, une zone de repli et une base arrière logistique servant à la préparation d'attentats, mais ne servait pas de zone d'opération. Surtout depuis les attentats de Londres, l'Europe est également devenue le théâtre d'attentats terroristes islamistes.

L'Europe, théâtre d'attentats terroristes islamistes.

Activités islamistes en Suisse

En 2005, la Suisse est demeurée épargnée par les attaques terroristes islamistes. Néanmoins, des terroristes djihadistes pourraient y séjourner. Etant donné la récente évolution de l'idéologie djihadiste, des attentats terroristes sont de plus en plus du domaine du possible en Suisse, qui fait partie de la zone d'opération européenne.

La Suisse fait partie de la zone d'opération européenne.

Extrémisme de droite

111 événements liés à l'extrême droite se sont produits en 2005. Le nombre de concerts donnés dans les milieux extrémistes de droite a considérablement augmenté ces dernières années.

Une partie de la droite extrême a renoncé à la violence. Néanmoins, les dommages portés surtout à des personnes, par des adhérents de l'extrême droite, sont importants. La présence d'extrémistes de droite le 1er Août sur le Grütli par exemple ou lors d'affrontements avec des groupes adverses a requis plus fréquemment l'engagement de forces de police plus puissantes et a menacé l'ordre et la tranquillité publics de manière ponctuelle et au niveau local. Elle ne constitue néanmoins pas une mise en danger notable de la sécurité intérieure de la Suisse dans son ensemble. Les attaques de l'extrême droite contre des infrastructures de l'asile et contre des étrangers ont connu une légère augmentation en 2005. La menace persiste donc.

La menace de la sécurité à l'échelon local a nécessité l'engagement de forces de police plus puissantes.

Violence d'extrême gauche

Le seuil psychologique d'utilisation de la violence s'est encore abaissé au sein des milieux d'extrême gauche. La propension à – pour le moins – accepter l'éventualité de lésions corporelles a augmenté, en particulier à l'encontre des forces de sécurité.

Les extrémistes de gauche, de par leur isolement au sein du mouvement antimondialisation, qu'ils ont eux-mêmes généré, et en raison de l'intervention rigoureuse de la police, ont perdu leur principale plate-forme d'expression, en particulier dans le cadre de manifestations non autorisées. La réaction qui s'en est suivi a consisté à élargir et à redéfinir la palette des revendications et à procéder à des changements tactiques. Les milieux d'extrême gauche déploient actuellement une double stratégie. D'une part, la critique de la mondialisation, en priorité contre le Forum économique mondial (World Economic Forum; WEF), ne se concentre plus sur quelques événements, mais se fait entendre toute l'année. D'autre part, d'anciens et de nouveaux thèmes ont été mis en avant. L'accent a notamment été placé sur la «lutte contre le fascisme», mais aussi sur la prétendue répression policière.

Accent sur la «lutte contre le fascisme» et la prétendue répression policière.

La violence d'extrême gauche a menacé ponctuellement et localement l'ordre et la sécurité publics, mais n'a pas constitué de mise en danger pour la sécurité intérieure de la Suisse.

Prolifération

Le Service d'analyse et de prévention (SAP) de l'Office fédéral de la police (fedpol) a mené en 2004 des recherches préventives concernant des implications suisses dans le réseau du «père» de la

bombe atomique pakistanaise, Abdul Qadeer Khan, notamment dans le cadre d'exportations destinées au programme nucléaire libyen. Le Ministère public de la Confédération (MPC) avait ouvert une enquête en octobre 2004 pour infractions présumées à la loi sur le contrôle des biens (LCB) et à la loi sur le matériel de guerre (LFMG). L'enquête dure depuis 2004 et a mené à l'arrestation de trois membres d'une même famille.

Poursuite des enquêtes sur le réseau d'Abdul Qadeer Khan.

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a déposé une autre plainte auprès du MPC en octobre 2005 pour infractions présumées à la LCB et à la LFMG. Il s'agit en l'occurrence d'une entreprise suisse ayant exporté ou tenté d'exporter à plusieurs reprises des biens destinés à des clients sensibles d'un pays du Moyen-Orient.

Crime organisé

Des groupes criminels d'Europe du Sud-Est, notamment de Macédoine, d'Albanie et du Kosovo, continuent à jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de la criminalité en Suisse. La tendance à l'augmentation de l'importance des groupes serbes, qui se fait jour depuis deux ou trois ans s'est confirmée. Les organisations criminelles de la Communauté des Etats indépendants constituent toujours une menace sérieuse pour l'économie, les institutions fonctionnant selon les principes de l'Etat de droit et la place financière suisses.

Hooliganisme

En 2005, le groupe des fauteurs de troubles lors de manifestations sportives comptait environ 400 personnes en Suisse. A ce chiffre s'ajoutent quelque 600 personnes qui prennent occasionnellement part à des débordements violents et à des dommages matériels dans ce cadre.

Le noyau dur des hooligans est bien organisé et a surtout recherché la confrontation avec d'autres hooligans. En revanche, les groupes non organisés, composés essentiellement de jeunes, ont représenté en 2005 une menace plus importante pour la sécurité publique. Ces groupes ont recherché la confrontation violente non seulement avec les supporters de l'équipe adverse, mais aussi avec des personnes non impliquées et avec les forces de l'ordre. Selon les observations de la police, l'intensité de la violence a augmenté et ses auteurs sont toujours plus jeunes.

Blanchiment d'argent

Au niveau répressif, la lutte contre le blanchiment d'argent en Suisse s'est poursuivie, en 2005 aussi, dans des conditions particulières. En effet, dans des cas complexes, l'infraction préalable a souvent été commise à l'étranger et les auteurs essaient seulement de placer dans notre pays les gains issus de l'infraction. La Suisse était donc dépendante de la coopération de l'Etat dans lequel l'infraction préalable avait été commise pour pouvoir administrer les preuves dans sa propre procédure pénale. Si les preuves concernant l'infraction préalable étaient insuffisantes, la procédure ne pouvait aboutir en Suisse. Par ailleurs, un nombre important de cas ont été classés par la voie de l'entraide judiciaire ou délégués, pour des raisons de procédure, au pays dans lequel l'infraction préalable avait été commise. La statistique des condamnations pénales ne présente donc qu'une image partielle de la répression du blanchiment d'argent. Les autorités de poursuite pénale suisses apportent souvent une importante contribution à la lutte internationale contre le blanchiment d'argent.

La répression du blanchiment d'argent en Suisse est soumise à des conditions particulières.

1.2. Appréciation générale

La sécurité intérieure de la Suisse dans son ensemble

Au printemps 2005, l'étude annuelle publiée par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a montré que les Suisses continuaient de vivre dans un sentiment de sécurité. Les attentats de Madrid en mars 2005 n'ont pas changé grand-chose à leur perception de la situation. Ce sentiment correspond à la réalité, dans la mesure où, en 2005

également, les Suisses ont vécu dans un environnement relativement peu menacé. Il n'a néanmoins pas été possible de briser les tendances négatives. La violence juvénile continue d'augmenter et la tendance à la violence est également perceptible dans les domaines de l'extrémisme de droite et de gauche, du hooliganisme et de la traite d'êtres humains.

La Suisse est relativement peu menacée.

Terrorisme islamiste

La tendance à la formation de cellules terroristes islamistes plus petites, agissant de manière indépendante, s'est confirmée en 2005. Une telle cellule était responsable des attentats de Londres, qui peuvent être qualifiés de réussis sous l'angle terroriste. Certes, aucune action concrète de préparation d'acte terroriste n'a pu être pleinement prouvée en Suisse. On suppose néanmoins qu'il y a des islamistes en Suisse qui entendent mener de tels actes. La situation de la menace peut évoluer rapidement et à tout moment.

Grande autonomie de décision et d'action des terroristes islamistes.

La tendance décrite ici et l'exemple des attentats de Londres indiquent qu'il est plus difficile que jamais d'identifier les auteurs potentiels d'attentats terroristes avant l'acte. Il n'est pas étonnant alors que le débat international sur les moyens dont disposent les démocraties et les Etats de droit libéraux se soit renforcé, pour faire face aux menaces. Il convient de trouver une voie praticable. D'une part, l'Etat doit disposer de moyens suffisants et efficaces pour assurer la sécurité de ses citoyens et, d'autre part, ne pas trahir ses réalisations, ses principes et ses idéaux s'il ne veut pas faciliter la tâche de ses opposants.

Crime organisé en Europe

Les autorités nationales responsables de la sécurité sont tenues d'accorder l'attention nécessaire aux menaces que le crime organisé fait peser sur la sécurité intérieure et de prendre des mesures allant en ce sens. Il a été constaté de plus en plus fréquemment qu'il existait des liens entre des groupes terroristes et d'autres secteurs de la criminalité, petite criminalité, mais aussi le crime organisé. Etant donné le caractère transnational de ces formes de criminalité, la coopération nationale et internationale demeure la clé du succès dans la lutte contre le crime organisé.

La coopération nationale et internationale, clé du succès dans la lutte contre le crime organisé.

1.3. Mesures

Interdiction d'Al-Qaïda

Fin novembre 2005, le Conseil fédéral a prolongé l'interdiction de l'organisation terroriste Al-Qaïda et des organisations apparentées. Il n'y a pas que les activités de l'organisation qui soient interdites, mais toutes les actions visant à la soutenir. Dans l'arrêté fédéral, l'interdiction a été prolongée de trois ans, portant ainsi sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2008.

Mesures préventives à l'encontre de prédicateurs extrémistes

fedpol prononce systématiquement des interdictions d'entrée à l'encontre d'extrémistes islamistes. Parmi eux, on compte les activistes condamnés à l'étranger, les membres présumés de groupes terroristes et les «prédicateurs de haine» devenus connus. Ainsi, en septembre 2005, une interdiction d'entrée a été prononcée à l'encontre d'un prédicateur égyptien qui avait voulu prendre part à la conférence annuelle de l'organisation faîtière islamique Ligue des musulmans de Suisse.

Refuser d'accorder des autorisations de travail à des imams issus de l'étranger qui exercent leur fonction dans des centres suisses sert à endiguer la propagande extrémiste islamiste. Désormais, tout ne dépend plus uniquement du passé du prédicateur, mais des positions extrémistes du centre en général. En novembre 2005, le Tribunal fédéral a confirmé une décision du canton de Genève, qui avait refusé l'engagement d'un imam issu de Turquie à un centre islamique en raison des déclarations contraires à la Constitution de son directeur. Les autorités chargées de la sécurité sont consultées pour de tels permis de travail.

Interdictions d'entrée et refus d'accorder des permis de travail.

Nouvelles conditions de la lutte antiterroriste

La tendance idéologique que l'on constate actuellement chez les terroristes islamistes, qui consiste à mener le djihad violent si possible à l'échelon local et individuellement, rend en principe les attentats terroristes islamistes possibles partout, également en Suisse. Plus les djihadistes agissent individuellement, plus leur identification avant l'acte se fait difficile. C'est pourquoi il s'agit de développer les moyens des services de renseignements dirigés contre ces actes, comme cela a été le cas dans la plupart des Etats européens au cours des dernières années.

Si la Suisse ne suit pas ces évolutions, elle perd non seulement toute crédibilité envers ses partenaires dans la lutte internationale contre le terrorisme, mais elle risque aussi de passer du statut de zone de repli à celui de zone privilégiée d'activation de l'extrémisme et du terrorisme islamistes. La révision en cours de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI II) tient compte de ces nouvelles conditions. Le Conseil fédéral approuvera, en 2006 encore, le message à l'attention du Parlement.

LMSI II

Mesures contre la violence lors de manifestations sportives et contre la propagande incitant à la violence

Aucun élément ne laisse entrevoir pour l'heure un recul de la violence lors d'événements sportifs, notamment lors des matches de football et de hockey sur glace. Au contraire, la police observe une accentuation du phénomène. Afin de parer à ce problème, les Chambres fédérales ont adopté au printemps 2006 la révision de la loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI I). Aux termes de cette révision, les autorités cantonales de sécurité disposeront de moyens supplémentaires (interdiction de périmètre, interdiction de se rendre dans un pays donné, obligation de se présenter à la police, garde à vue préventive) leur permettant d'empêcher les débordements violents lors de manifestations sportives. En outre, les hooligans connus des services de police pourront être enregistrés dans une banque de données nationale qui sera créée à cet effet.

LMSI I

La révision de la LMSI I prévoit par ailleurs l'introduction d'une disposition permettant le séquestre de matériel de propagande incitant à la violence. Ce matériel doit pouvoir être saisi à titre préventif par la voie administrative, indépendamment de sa quantité.

Mesures relatives à l'UEFA EURO 2008

Le championnat d'Europe de football 2008 (UEFA EURO 2008) se déroulera en juin 2008 en Autriche et en Suisse. Un groupe de travail binational chargé de la sécurité a été créé en mars 2004. Des organisations de projet identiques dans les deux pays élaborent les concepts de sécurité nationaux. Ces concepts de sécurité se fondent sur un concept-cadre établi par la Suisse et l'Autriche, qui vise à garantir des normes de sécurité communes dans tous les domaines. Ce document a été approuvé fin septembre 2005 au niveau ministériel.

Le concept de sécurité national sera élaboré conjointement par la Confédération, les cantons et les villes et sera mis en œuvre conformément à leurs compétences primaires respectives. Ainsi, les cantons et les villes organisatrices seront les principaux responsables de l'application des mesures de sécurité. L'organisateur sera responsable de la sécurité dans les stades. Enfin, en plus de ses propres compétences en matière de sécurité intérieure, la Confédération se chargera de la coordination.

La Confédération, les cantons et les villes élaborent ensemble le projet de Sécurité de l'UEFA EURO 2008.

Au cours de l'année 2006, les Chambres fédérales se pencheront sur la modification de l'arrêté fédéral concernant les contributions et les prestations de la Confédération pour l'UEFA EURO 2008. Ce projet règlera notamment la question du financement des mesures de sécurité par l'ensemble des partenaires: Confédération, cantons et villes organisatrices.

Extrémisme de droite dans l'armée

En août 2005, le Service spécialisé Extrémisme dans l'armée a été détaché du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour être rattaché au Service de lutte contre le racisme. Ce service de coordination, qui fait office de cellule de contact, analyse au sein de l'armée les incidents ayant un contexte extrémiste et est également actif dans les

domaines de la prévention, de la communication et de la sensibilisation.

Loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération

La loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP) devra réunir les bases légales de toutes les banques de données policières de la Confédération. L'index de police devra, en tant qu'une sorte de sommaire électronique, permettre aux services autorisés de contrôler par un processus de demande automatisé si des données concernant une personne déterminée sont traitées par des autorités de police de la Confédération et des cantons et, si oui, par lesquelles. Pour l'instant, la demande doit être adressée à chaque autorité séparément. Lors de la procédure de consultation relative au premier projet de LSIP, les réactions ont été majoritairement positives. L'idée de l'index de police a été particulièrement soutenue.

Bases légales des banques de données policières de la Confédération.

Non-prolifération

La Suisse a ratifié tous les traités internationaux portant sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Elle est également membre des quatre régimes de contrôle des exportations destinés notamment à contrôler les biens utilisés à des fins civiles et militaires, à savoir le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe Australie (armes chimiques et biologiques), le Régime de contrôle de la technologie des missiles et l'Arrangement de Wassenaar (armes conventionnelles). En 2005, le seco a refusé quinze demandes d'exportation, soit trois fois plus de requêtes que l'année précédente. Dans deux tiers des cas, il s'agissait de biens non soumis au permis ayant été signalés au seco parce que leur destinataire final était un client sensible en matière de prolifération (clause «attrape-tout», en angl. «catch all»).

A l'automne 2004, fedpol (SAP) a effectué ses premières visites à des entreprises suisses dans le cadre du programme de prévention et de sensibilisation «Prophylax». Ce programme permet notamment d'intervenir de manière systématique auprès d'entreprises qui sont actives dans des domaines sensibles (notamment les machines-outils, les appareils de mesure ou les produits chimiques) et qui pourraient commercer avec des pays à risques. Fin 2005, 150 entreprises avaient reçu la visite de responsables cantonaux et de spécialistes du SAP.

Succès de la campagne de prévention et de sensibilisation Prophylax.

Crime organisé

En octobre 2005, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles additionnels contre la traite des personnes et contre le trafic de migrants. Ceux-ci représentent une évolution importante du droit pénal international et constituent une pierre angulaire de la coopération internationale contre la criminalité transnationale organisée. La création d'un standard minimal de prescriptions et de mesures est une condition essentielle pour renforcer la coopération internationale. Les Etats parties à la convention s'engagent à rendre punissables la participation à une organisation criminelle ainsi que le blanchiment d'argent. Ils doivent en outre déterminer si la corruption active et passive d'agents publics étrangers doit être rendue punissable. Par ailleurs, il doit être possible d'agir à l'encontre de personnes morales sur les plans du droit pénal et du droit civil, ou sur le plan administratif. Il faut en outre pouvoir garantir la confiscation de valeurs patrimoniales impliquées dans un délit.

Lutte contre la corruption

La palette d'instruments dont dispose la Suisse pour lutter contre la corruption est plus développée que la moyenne internationale et se fonde sur les conventions et les standards internationaux mis en place en la matière. Des réglementations sont actuellement en cours de développement. Une autre étape du renforcement de la prévention et de la répression s'est déjà conclue sur le plan législatif avec la mise en œuvre de la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption. A compter du 1er juillet 2006, seront tenues pour répréhensibles non seulement la corruption active dans le domaine privé, mais aussi la corruption passive dans le domaine privé (art. 4a de la loi fédérale contre la concurrence déloyale) et la corruption passive d'agents publics étrangers et internationaux (art. 322septies, deuxième et troisième tirets, CP).

Nouvelles étapes visant à renforcer la prévention et la répression dans la lutte contre la corruption.

Enfin, la responsabilité de l'entreprise est étendue à la corruption active dans le domaine privé (art. 100quater, al. 2, CP).

Mais les nouveaux articles de loi ne suffisent pas à eux seuls à juguler les actes de corruption. Pour assurer une lutte efficace contre la corruption, il faut des autorités de police et de justice connaissant la matière, les effectifs nécessaires pour pouvoir venir à bout d'enquêtes souvent longues et complexes et une protection en faveur des collaborateurs et autres personnes qui signalent des comportements de corruption à l'interne ou en externe.

Traite d'êtres humains

En 2005, la Suisse a réalisé des avancées importantes dans la lutte contre la traite d'êtres humains et a obtenu des succès tant à l'échelon cantonal qu'à l'échelon national. Le 11 mars 2005, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la ratification du protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, dans le domaine de la vente d'enfants, de la prostitution et de la pornographie enfantines; l'affaire est actuellement débattue au Parlement. L'art. 196 CP (traite d'êtres humains) fait également l'objet d'une révision dans ce cadre. Outre la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, d'autres éléments constitutifs du commerce aux fins d'exploitation de la force de travail et du prélèvement d'organes devront également être rendus punissables. Par ailleurs, une personne agissant une fois unique devra désormais aussi pouvoir être poursuivie pour traite d'êtres humains. Dans le cadre des exceptions, la nouvelle loi sur les étrangers doit prévoir la possibilité d'accorder des autorisations de séjour aux victimes de la traite d'êtres humains.

Nouvelle loi sur les étrangers

Avec l'éventualité de la qualification du trafic de migrants en tant que crime au sens de l'art. 116 de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, ainsi que celle de l'inscription de l'élément constitutif dans le catalogue de délits de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et de la loi fédérale sur l'investigation secrète, les compétences en matière d'enquête et de poursuite pénale des autorités se trouveront étendues. Le durcissement de la peine encourue pour activité de passeur exercée à titre professionnel devrait avoir un effet préventif. L'intégration prévue de nouveaux éléments constitutifs d'infraction tels que le transit illégal, l'activité de passeur en transit, le mariage fictif ou la tromperie des autorités permettra de lutter plus efficacement contre les méthodes des passeurs qui sont plus difficiles à repérer.

Réseaux de communications électroniques

La procédure de consultation relative au rapport à l'appui d'avant-projets de modification du code pénal suisse (CP) et du code pénal militaire concernant la responsabilité pénale des prestataires (avant-projet A) et les compétences de la Confédération relatives à la poursuite des infractions commises par le canal des médias électroniques (avant-projet B) a été close en 2005. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a l'intention de porter les résultats de cette procédure à la connaissance du Conseil fédéral en 2006 et, quant à l'avant-projet B, de lui soumettre un projet de message relatif à un nouvel art. 344 CP. Ce dernier projet vise à donner au MPC et à la Police judiciaire fédérale (PJF) les moyens de mener les premières investigations urgentes dans les cas d'infractions commises par le biais des médias électroniques lorsqu'on ne peut pas encore déterminer quel canton est compétent pour mener la procédure pénale. Pour ce qui est de l'avant-projet A, le Conseil fédéral décidera de la suite des travaux.

Loi sur les armes

L'association de la Suisse à l'accord de Schengen a permis de compléter la loi sur les armes sur des points essentiels. La possession indue d'armes à feu sera répréhensible. Pour le commerce d'armes entre particuliers, la loi introduit désormais un permis d'acquisition, comme pour le commerce à titre professionnel. Par ailleurs, les armes à feu importées ou fabriquées en Suisse doivent être marquées en vue de faciliter la traçabilité des circuits commerciaux. Enfin, la nouvelle loi harmonise la pratique de l'octroi d'autorisations pour l'ensemble du territoire suisse.

La loi sur les armes sera complétée sur certains points essentiels.

Le Conseil fédéral va proposer de nouvelles dispositions en plus des modifications déjà adoptées. Certaines armes factices, armes à air comprimé, armes d'alarme et armes dites soft air seront désormais considérées comme des armes et

seront par conséquent soumises aux dispositions de la loi. Le critère déterminant résidera dans leur potentiel de menace, lié soit à leur ressemblance avec de véritables armes, soit à l'énergie qu'elles libèrent à la bouche. La nouvelle loi vise à interdire la vente anonyme d'armes, par exemple par l'intermédiaire d'Internet ou de petites annonces. Il est en outre proposé d'interdire le port abusif d'objets dangereux. Une telle interdiction permettra aux organes de sécurité de l'Etat de saisir les battes de base-ball, les tuyaux métalliques, les chaînes de vélo et autres objets pour éviter que des personnes ne soient menacées ou que des infractions ne soient commises. Cela dit, la saisie ne sera possible que s'il est flagrant que les objets seront utilisés comme des armes. Le projet prévoit également une base légale permettant l'échange de données entre fedpol et l'armée, et fedpol doit se voir confier la gestion d'un service national chargé d'exploiter les traces laissées par des armes à feu. Le projet de révision ne contient aucune adaptation imposant des restrictions à la chasse ou au tir sportif.

Coopération des services de renseignements

Le Conseil fédéral a circonscrit le neuvième objectif, «Garantir la sécurité», du programme de législature 2003–2007 afin que les instruments de la politique de sécurité de la Suisse puissent être mis en œuvre sur la base d'une approche globale et souple. Ainsi, en 2005, le réseau étayant la sécurité intérieure a été consolidé à l'aide d'une série de mesures en matière de police et de justice.

Le 22 juin 2005, le Conseil fédéral a décidé que le Service de renseignement stratégique (SRS) auprès du DDPS et le SAP de fedpol, au sein du DFJP, coopéreraient plus étroitement dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, contre le crime organisé et contre la prolifération des armes de destruction massive. Dans cette optique, il a été décidé de créer trois plates-formes communes d'évaluation et d'analyse. Parallèlement, le Conseil fédéral a décidé de concrétiser le projet de nouvel Etat-major de la Délégation du Conseil fédéral pour la sécurité, qui viendra appuyer les organes dirigeants de la Confédération en matière de sécurité. Cet état-major est entré en fonction le 1er octobre 2005.

Plates-formes du SAP et du SRS.

Coopération internationale

Lors de la votation du 5 juin 2005, le peuple suisse a approuvé les accords d'association à Schengen et Dublin. Par ailleurs, au niveau international, le Conseil fédéral a conclu une série d'accords permettant d'améliorer la coopération en matière de police. En janvier 2005, il a approuvé le message relatif à l'accord avec Europol. Cet accord a été ensuite ratifié par le Parlement et est entré en vigueur le 1er mars 2006. Dans le domaine de la coopération policière bilatérale, après approbation par le Conseil fédéral, des accords ont été signés avec la Lettonie, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie, la Macédoine et l'Albanie. Ces accords créent les conditions légales permettant d'intensifier la coopération menée jusqu'ici dans le cadre d'Interpol et de l'améliorer sur certains points dans les domaines de l'échange d'informations policières, de la coordination des mesures opérationnelles, de la formation d'équipes de travail communes ainsi que de la formation et du perfectionnement, en tenant compte des dispositions de la protection des données.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a approuvé en avril 2005 le message relatif à un accord avec le Liechtenstein concernant la coopération dans le cadre des systèmes suisses d'information pour les empreintes digitales et les profils d'ADN.

Contrôle des passeports perdus ou volés

A travers le monde, des passeports et autres documents d'identité perdus ou volés sont régulièrement utilisés pour commettre des infractions ou pour échapper à la poursuite pénale. Une banque de données d'Interpol permettra de mettre un terme à cette situation. En décembre 2005, la Suisse était l'un des premiers pays à mettre en service un système de comparaison automatisée des numéros de documents d'identité entre sa banque de données nationale et celle d'Interpol. La configuration en réseau permet de comparer immédiatement les numéros des documents d'identité. Ce système, développé sous la direction de fedpol, peut être utilisé par les services suisses compétents et prévient l'utilisation frauduleuse de documents d'identité.

Données biométriques dans le passeport suisse

Face au contexte international, l'introduction de données biométriques dans les passeports, qui interviendra d'abord dans le cadre d'un projet pilote, est devenue une nécessité; elle permettra d'assurer la liberté de déplacement des citoyens suisses, tout en garantissant le haut niveau de sécurité du passeport suisse en comparaison internationale. Les données biométriques sont l'image numérisée du visage et les empreintes digitales enregistrées électroniquement. La révision de l'ordonnance sur les documents d'identité des ressortissants suisses (OLDI) est en cours. Elle créera les bases légales nécessaires au projet pilote consistant à introduire une photo numérisée du visage dans le passeport suisse. Cette révision ne concerne que la phase du projet qui, conformément à la décision du Conseil fédéral du 15 septembre 2004, ne durera que cinq ans maximum.

2. Extrémisme violent et terrorisme

2.1.	Extrémisme de droite	20
2.2.	Extrémisme de gauche	23
2.3.	Actes terroristes attribués à des groupes islamistes	26
2.4.	Proche-Orient	30
2.5.	Activités islamistes en Suisse	31
2.6.	Terrorisme en Europe	35
2.7.	Groupes de souche albanaise	36
2.8.	Groupes turcs et kurdes	37
2.9.	Extrémisme violent tamoul	39
2.10.	Financement du terrorisme et de l'extrémisme	40

2.1. Extrémisme de droite

LA SITUATION

Aperçu général de la situation

En 2005, il y a eu 111 événements liés à l'extrême droite. Le nombre de concerts dans les milieux de l'extrême droite a considérablement augmenté ces dernières années. Alors que cinq concerts avaient eu lieu en 2003, il y en a eu douze en 2004 et huit en 2005. Il s'est avéré que le nombre d'adhérents de l'extrême droite est passé à près de 1200, ce qui représente une augmentation de 200 membres. Ce sont en particulier d'anciens sympathisants et suiveurs qui se sont joints au noyau dur. Le nombre des suiveurs a par conséquent chuté, passant de 700 à 600. En tout, en 2005, les milieux de l'extrême droite et leur entourage plus vaste en Suisse comptaient donc 1800 personnes.

L'évolution constatée ces dernières années dans les milieux de l'extrême droite s'est globalement confirmée. Les extrémistes de droite ont essayé de s'établir sur la scène politique institutionnelle, en continuant toutefois de faire usage de la violence. Les altercations entre extrémistes de droite et de gauche ont continué de menacer la sécurité publique et ont parfois nécessité une présence policière massive. L'initiative de la violence est partie tantôt de l'extrême droite, tantôt de l'extrême gauche. Il y a eu des affrontements violents isolés au sein des milieux de l'extrême droite. Des groupes établis et d'autres à la cohésion relative ont revendiqué la conduite du mouvement et se sont disputé le rang de dirigeants.

Etablissement sur la scène politique institutionnelle, usage continu de la violence.

Parti des Suisses nationalistes

Le 24 avril 2005, un membre du Parti des Suisses nationalistes (PSN) a été élu au conseil communal de Günsberg. En 2004 déjà, un membre du PSN avait été élu au conseil municipal de Langenthal. Ces succès politiques ont renforcé la confiance du PSN. Celui-ci a fondé une section à Langenthal en février 2005 et une autre à Soleure en avril 2005. Le parti compte ainsi six sections.

En juillet 2005, le président du PSN, ainsi que trois de ses dirigeants, ont été condamnés à des amendes allant de 300 à 500 francs pour infraction à la norme pénale antiraciste. Le tribunal de district d'Aarau a estimé dans son jugement que le programme du parti et l'une de ses affiches électorales de l'année 2003 étaient racistes. Trois des quatre condamnés en première instance ont opposé un recours au jugement.

Nationale ausserparlamentarische Opposition

Après une période d'accalmie de deux ans, la Nationale ausserparlamentarische Opposition (NAPO) a refait son apparition sur le devant de la scène en 2005. Elle a organisé une marche aux flambeaux le 12 mars à Schaffhouse. Le 30 avril, la veille au soir de la fête du travail, la NAPO s'est à nouveau réunie en cortège et son idéologue a tenu un discours, relayé par quelques médias.

Les membres de la NAPO, organisés en cellules, sont presque tous issus des milieux skinhead d'extrême droite. Ils ont surtout organisé des cortèges, des rencontres et des distributions de tracts. La lutte intestine qui se joue entre différents groupes autour du rôle dirigeant a repris. Il existe une animosité déclarée entre certains activistes. Selon les observations de la police, la NAPO compterait entre 80 et une centaine de membres.

Musique d'extrême droite

En Allemagne, des extrémistes de droite ont distribué des CD de musique dans des cours d'école. Cette action portait le nom de «Projekt Schulhof». Elle consistait à aborder des jeunes qui ne faisaient pas partie des milieux de l'extrême droite et à éveiller leur intérêt pour cette idéologie au travers de la musique. En 2005, l'action a également concerné la Suisse. Des personnes issues des milieux de l'extrême droite ont distribué des CD de musique d'extrême droite dans les cantons d'Argovie, de Lucerne, de Berne et de Glaris dans des cours d'école ou les ont déposés anonymement dans des boîtes à lettres. Dans le canton d'Argovie, la police a saisi 200 CD. Après un premier examen effectué par fedpol (SAP), il revient aux autorités de poursuite pénale cantonale de vérifier si les textes des chansons constituent une infraction à la norme pénale antiraciste.

La musique, et en particulier les concerts, jouent un rôle majeur dans le recrutement des adhérents de l'extrême droite. Fréquenter des con-

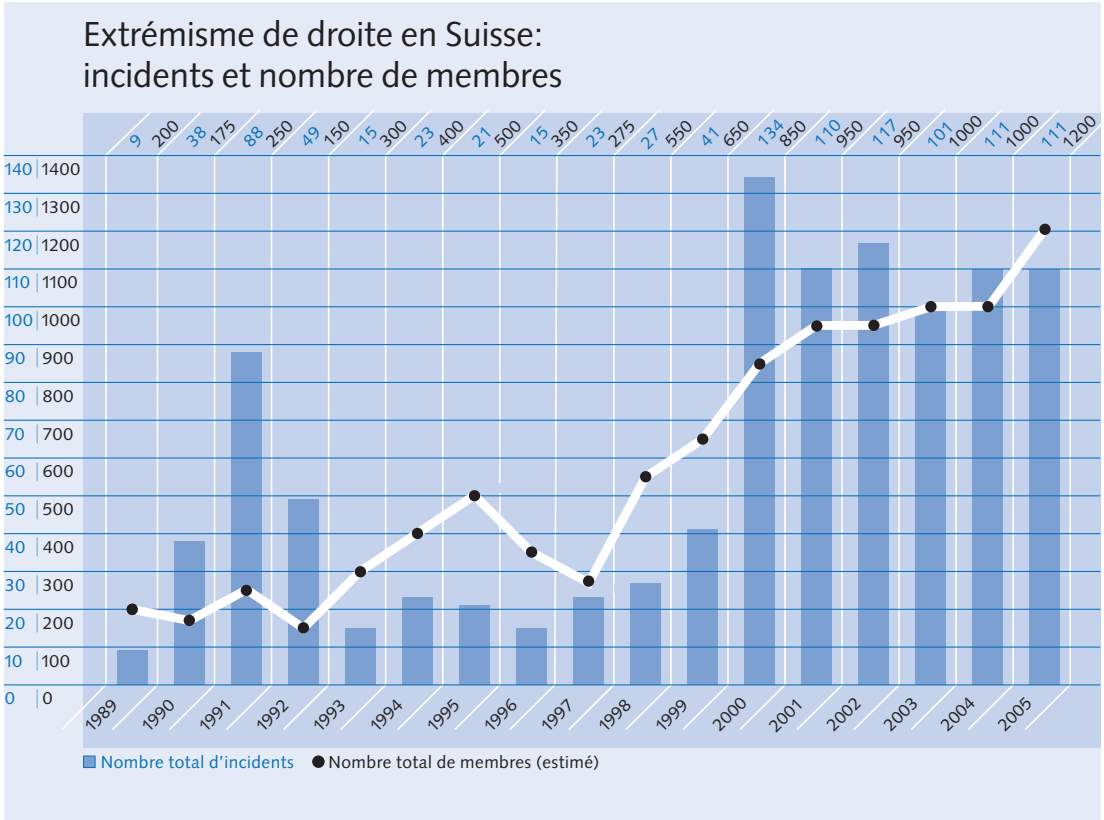

Incidents et nombre de membres. Incidents d'extrême droite annoncés à fedpol ces 17 dernières années (sans les barbouillages).

GRAPHIQUE FEDPOL

certs skinheads est souvent un moyen de prendre pied dans les milieux d'extrême droite. Des groupes suisses, mais aussi étrangers, se produisent à l'occasion des concerts. Fedpol (SAP) a prononcé et appliqué, en 2005 également, des interdictions d'entrée à l'encontre de membres de groupes étrangers, empêchant ainsi leur participation à des concerts. Depuis 2003, le nombre par an de concerts très fréquentés ne cesse d'augmenter. De même, de nouveaux groupes suisses se sont établis.

Entrée dans les milieux d'extrême droite à travers la musique et les concerts.

Extrémisme de droite au sein de l'armée

En août 2005, deux sous-officiers et deux recrues de l'école de recrues d'Isone ont été renvoyés parce qu'ils avaient proféré des insultes racistes et avaient fait le salut hitlérien au sein de leur groupe. En septembre, un officier a fait parler de lui en raison de ses contacts avec les milieux de l'extrême droite. En novembre, sa condamnation pour émeute et infraction à la loi sur les armes – en rapport avec l'intervention d'extrémistes de droite contre une manifestation antifasciste à Willisau en octobre 2004 – est entrée en force.

Rôle d'Internet

De nombreux groupes d'extrême droite connus disposent de leur propre site Internet. Fedpol (Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet / SCOCI) vérifie en permanence si le contenu du matériel de propagande est pénalement répréhensible. Ces vérifications ont permis aux autorités cantonales compétentes de procéder à plusieurs reprises à des dénonciations pénales. Les fournisseurs ont retiré plusieurs fois le site du PSN d'Internet en 2005 sans que les autorités ne l'exigent, mais le PSN est toujours parvenu à faire héberger la page par un autre fournisseur. Internet a joué, parallèlement au téléphone portable, un rôle important dans la mobilisation en faveur des rencontres de l'extrême droite. Des manifestations ont été annoncées sur certains sites.

Internet a en outre été régulièrement utilisé pour la diffusion de matériel de propagande d'extrême droite. A partir de la mi-mai, le ver Sober.Q

Manifestants défilant à travers Brunnen le 1er Août 2005. Retour à la gare des extrémistes de droite venus participer à la fête nationale sur le Grütli. PHOTO DE SOURCE POLICIÈRE

a ainsi diffusé des pourriels contenant de la propagande. Les lignes contenant l'objet de ces courriels ont été combinées avec des liens vers des sites d'extrême droite. Sober.Q ne contenait pas de matériel pénalement répréhensible. Il s'agissait là de la deuxième grande affaire de propagande après Sober.G et Sober.H en avril et en mai 2004. Ces derniers avaient envoyé des textes d'extrême droite au moment des élections au Parlement européen.

Propagande et mobilisation.

Principaux événements de 2005

- Le 1er mai, des extrémistes de droite ont manifesté à Soleure et à Aarau. A Soleure, la police a dissous la manifestation non autorisée de 120 personnes. 46 extrémistes de droite ont été arrêtés. Les violences des extrémistes de droite à l'encontre de la police, inhabituelles sous cette forme, prouvent le potentiel de violence.
- Le 9 juillet, une fusillade s'est produite en marge d'une manifestation non autorisée contre le G8 à Thoune. A cette occasion, un activiste des milieux d'extrême gauche a été blessé à la jambe par un extrémiste de droite. Les autorités enquêtent contre l'auteur pour tentative de meurtre.
- Le 1er août, quelque 2000 personnes ont pris part à la cérémonie officielle de la fête nationale sur le Grütli. Parmi elles se trouvaient près de 600 extrémistes de droite, qui ont perturbé à plusieurs reprises le discours du président de la Confédération Samuel Schmid en le huant fortement. La police a procédé à des contrôles préventifs dans les alentours de Brunnen (Schwytz). Après la fête, les extrémistes de droite sont passés en cortège dans Brunnen, du débarcadère jusqu'à la gare, come ils l'avaient annoncé. La police a bloqué le passage un court moment. Deux concerts skinheads ont eu lieu dans les cantons de Soleure et de Lucerne les 30 et 31 juillet. Plus de 200 personnes y ont pris part. Lors du concert dans le canton de Soleure, il y a eu de petites échauffourées entre les spectateurs du concert et de jeunes gens qui passaient par là.
- Le 17 septembre, un important concert skinhead a eu lieu à Gamsen/Brigue. Près de 400 personnes y ont pris part. Cette manifestation a, comme de coutume, été organisée dans le plus grand secret. Seul un lieu de rencontre a été défini. Les appels à la mobilisation ont été lancés par Internet et par SMS. Le lieu véritable de la manifestation n'a quant à lui été annoncé que quelques heures avant le début du concert. Des concerts plus importants ont eu lieu en 2005 à Hindelbank et Ammerzwil, et à Neuenkirch et Steinhuserberg.
- Dans la nuit du 3 au 4 décembre, il y a eu des altercations à Granges (Soleure) entre extrémistes de droite et étrangers. La police communale n'est parvenue à séparer les deux camps qu'avec le soutien de patrouilles de police de Soleure et du canton de Berne.

L'APPRECIATION

Intensification de la violence

Une partie de l'extrême droite a renoncé à la violence. Néanmoins, les dommages portés par des adhérents de l'extrême droite à des personnes sont importants. Les apparitions des extrémistes de droite, comme le 1er Août sur le Grütli ou lors d'affrontements avec des groupes ennemis ont requis plus fréquemment l'engagement de forces de police plus puissantes et ont menacé l'ordre et la tranquillité publics ponctuellement et localement. Elles n'ont néanmoins pas constitué une mise en danger notable de la sécurité intérieure de la Suisse dans son ensemble. Les attaques de l'extrême droite contre

Seule une partie de l'extrême droite renonce à la violence.

des infrastructures de l'asile et contre des étrangers ont connu une légère augmentation, passant de quatorze en 2004 à seize en 2005. Les incidents tels que l'incendie criminel commis contre le centre pour requérants d'asile de Kappel (Soleure) en janvier indiquent que la menace persiste. Les milieux de l'extrême droite nourrissent d'importants contacts internationaux, notamment à travers la musique.

Concurrence entre les extrémistes de droite et de gauche

De plus en plus fréquemment, les groupes de l'extrême droite et de l'extrême gauche ont fait des apparitions à l'occasion d'événements importants organisés par la partie adverse. Ils se sont ainsi disputé l'attention et ont essayé de provoquer leurs adversaires et de perturber leurs manifestations.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Accroissement du nombre d'adhérents

Les tensions au sein de l'extrême droite suisse entre les tenants de la violence – essentiellement des jeunes – et les partisans de l'établissement sur la scène politique institutionnelle – plutôt l'ancienne génération – ne sont pas visibles.

Les campagnes de recrutement intensives au travers de la musique se sont traduites par un accroissement du nombre d'adhérents. La menace s'accroît du fait que le nombre d'incidents augmente tout au long de l'année et qu'il y a plus souvent des actes de violence, en particulier à l'encontre de personnes, et d'affrontements entre extrémistes de droite et de gauche.

2.2. Extrémisme de gauche

LA SITUATION

Augmentation de la violence

Le seuil psychologique d'utilisation de la violence s'est encore abaissé au sein des milieux de l'extrême gauche. La propension à – pour le moins – accepter l'éventualité de lésions corporelles a augmenté, en particulier à l'encontre des forces de sécurité. Les autonomes surtout ont recherché la confrontation avec les extrémistes de droite et la police. La participation de suiveurs apolitiques aux actes de violence commis en marge des manifestations est demeurée élevée.

Recherche de la confrontation avec les extrémistes de droite et la police.

Principaux événements de 2005

- En 2005, le WEF de Davos s'est déroulé dans un calme inédit depuis 1999. Il a été possible d'éviter des débordements de plus grande importance grâce au travail efficace de la police, à la présence massive des forces de sécurité et à leur action rigoureuse. Les actions entreprises avant et pendant le WEF se sont également déroulées avec plus de calme que les années précédentes, à l'exception de l'incendie criminel du 8 janvier dans le centre de formation de la police cantonale zurichoise à Elgg, qui a entraîné des dommages matériels de l'ordre de 250 000 francs, et de l'attentat à la fusée détonante du 26 janvier contre la Banque nationale à Zurich.

WEF 2005: un calme inédit par rapport aux années précédentes.

- Le 1er mai 2005, quelque 650 extrémistes de gauche se sont mobilisés à Zurich, Aarau, Lucerne, Winterthour, Berne, Soleure et Bâle. La manifestation non autorisée de Lucerne a été dissoute par la police. Des dommages plus importants, d'un montant de 220 000 francs, ont été signalés à Zurich. Plus tard, le 16 mai, quelque 500 000 francs de dégâts ont été provoqués par de présumés autonomes, qui ont dévasté un bâtiment construit pour remplacer un immeuble occupé à Zurich.
- Comme en 2004, les extrémistes de gauche ont profité du 1er août 2005 pour manifester contre l'extrémisme de droite. Quelque 800 personnes ont manifesté à Lucerne et un extrémiste de droite présumé a été blessé. La police a dû intervenir à Winterthour après que des pièces d'artifice ont été utilisées contre un bâtiment de la police municipale. L'année 2005 a été marquée par une augmentation très nette du nombre d'attaques liées à l'extrémisme de

Saisie d'un mégaphone. Le mégaphone saisi en août arbore le symbole des anarchistes et l'étoile rouge et noire des anarchosyndicalistes.

PHOTO SOURCE DE POLICIÈRE

gauche contre les infrastructures policières. Outre les cas évoqués, de nouveaux incendies criminels ont eu lieu en février à Bremgarten (Berne), en juin à St-Gall et au Nouvel An et en juin à Winterthour.

Attaques contre les infrastructures policières.

- Le 22 octobre 2005, des autonomes de gauche ont une nouvelle fois causé des dommages matériels à Zurich. Cet incident est particulièrement important dans la mesure où la mobilisation n'a pas eu lieu via Internet, par l'intermédiaire de tracts ou par la radio, mais s'est faite en toute discrétion. La police n'a pas été en mesure de mettre la main sur les agitateurs, agissant au sein de différents groupes.
- Par rapport aux années précédentes, il y a eu moins de débordements dans la capitale fédérale et dans le reste de la région bernoise. Après une intervention policière à la gare, la «sixième promenade nocturne antifasciste» de Berne s'est déroulée dans le calme, tandis que la «troisième promenade nocturne antifasciste» de Thoune a été empêchée par les forces de sécurité. Le 29 octobre, il y a eu des débordements à Berne après une manifestation non autorisée. La police a essuyé des jets de bouteilles, des tirs de pétards, de fusées lumineuses, mais aussi de billes d'acier envoyées à l'aide d'une fronde de haute puissance. Le 4 décembre, la police et les pompiers ont été agressés par des agitateurs devant la Reitschule de Berne. Les affrontements se sont poursuivis à l'intérieur, où il y a eu pour la première fois des voies de fait entre agitateurs et visiteurs de la Reitschule.
- Il n'y a pas eu d'incident d'importance en Suisse romande. Il n'y a eu que des débordements le 8 janvier 2005 à La Chaux-de-Fonds, alors que près de 250 personnes, dont une centaine d'individus violents issus des milieux autonomes, ont tenté de perturber l'assemblée des délégués de l'Union démocratique du centre. Cet incident démontre qu'il existe également un important potentiel de mobilisation de l'extrême gauche en Suisse romande.

Potentiel de mobilisation important de l'extrême gauche en Suisse romande.

Mouvement antimondialisation

Les thèmes d'actualité peuvent rapidement être repris au sein du mouvement antimondialisation, ce qui, comme l'expérience l'a montré, influence fortement la mobilisation. Ainsi, le Sommet du G8 de Gleneagles en Ecosse, début juillet, a mobilisé jusqu'à 200 000 opposants à la mondialisation et il y a eu des débordements à plusieurs reprises. Onze ressortissants suisses se trouvaient parmi les personnes arrêtées, d'où des actions de protestation spontanées des milieux de l'extrême gauche de notre pays.

Les extrémistes de gauche représentent la majeure partie des opposants violents à la mondialisation et la critique de la mondialisation a été la principale plate-forme publique des extrémistes de gauche.

Luttes intestines

En Suisse, le petit groupe des antimondialistes violents a été largement isolé de la majorité pacifique, en raison des actes commis. Au sein des milieux de l'extrême gauche, les luttes de pouvoir en sont la conséquence. Elles tournaient principalement autour de la question des thèmes à développer, des formes d'action et, en particulier, de l'utilisation de la violence.

La situation s'est dégradée après qu'un activiste a été touché par balle le 9 juillet à Thoune,

justement dans le cadre de provocations entre groupes d'extrême gauche et groupes d'extrême droite, qui ont entraîné de nombreux affrontements en 2005.

Par ailleurs, la tendance à une transposition des actions depuis les grands centres jusque dans les petites localités s'est poursuivie. Winterthour et Thoune, mais aussi Schaffhouse, la région de St-Gall, Olten, Soleure et Lucerne ont été concernées par cette tendance. Ce déplacement complique la tâche de contrôle des forces de sécurité et fait que d'autres parties de la population entrent en contact direct avec les revendications des activistes. Les «actions du vendredi», menées depuis fin septembre à l'échelon purement local et considérées comme non problématiques, y contribuent.

Transposition des actions en-dehors des grands centres.

L'APPRECIATION

Crise du mouvement antimondialisation

Il est trop tôt pour déduire de la crise du mouvement antimondialisation que sa fin est proche. Cette crise se caractérise par la baisse de la mobilisation, des avis divergents et l'absence d'orientation. L'une de ses causes principales réside dans l'hétérogénéité du mouvement. La cohésion demeurait assurée par le combat contre le néolibéralisme – sans contours précis – ainsi que, pour une courte durée, par la guerre en Irak. Des objectifs clairs faisaient cruellement défaut. Par ailleurs, le succès observé dans les années 90 a entraîné l'adhésion de groupes dont les objectifs étaient souvent fort divergents et l'arrivée de nouveaux thèmes tels que le démantèlement social, la garantie des droits fondamentaux face à la menace terroriste ou encore les relations avec l'islam, ce qui a eu pour effet de renforcer encore les dissonances internes.

Des groupes d'extrême gauche et leurs suiveurs se sont joints au mouvement, ce bien que la critique de la mondialisation n'ait pas été l'un de leurs sujets de prédilection à l'origine. Une fois que ces groupes avaient reconnu là l'énorme potentiel de mobilisation et l'importante source de recrutement, ils se sont appropriés les revendications de la grande masse des altermondialistes pacifiques et se sont mis à les radicaliser. Passagers clandestins du mouvement, ils l'ont instrumentalisé pour atteindre leurs propres objectifs et ont profité des manifestations pour faire usage de la violence. Ce faisant, ils se sont placés eux-mêmes sur le devant de la scène et ont procuré aux altermondialistes une publicité qui, au début, a fait son succès.

Mais les débordements et les actions de 2003 durant le WEF à Berne et durant le Sommet du G8 d'Evian à Genève et à Lausanne ont largement contribué au déclin du mouvement. Dans les médias suisses, les débordements et les ripostes de l'Etat ont de plus en plus éclipsé les revendications des altermondialistes, discrédité le mouvement dans son ensemble et favorisé la cassure, entraînant la désillusion et le repli sur des événements organisés par le mouvement lui-même.

Instrumentalisation du mouvement par les extrémistes de gauche violents.

Réorientation de l'extrême gauche

Les extrémistes de gauche, de par leur isolement au sein du mouvement antimondialisation, qu'ils ont eux-mêmes généré, et en raison de l'intervention rigoureuse de la police, en particulier dans le cadre de manifestations non autorisées, ont perdu leur principale plate-forme d'expression. Ils ont par conséquent dû faire face à une crise.

La réaction qui s'en est suivi a consisté à élargir et à redéfinir la palette des revendications et à procéder à des changements tactiques, le but étant de redonner un élan, de recruter de nouveaux adhérents et surtout de regagner l'attention des médias.

Double stratégie

Les milieux de l'extrême gauche déploient actuellement une double stratégie. D'une part, la critique de la mondialisation, en priorité contre le WEF, ne se concentre plus sur quelques événements, mais se déploie sur toute l'année. Les actions avaient pour but de susciter une nouvelle mobilisation de masse et ainsi de récupérer la plate-forme d'action perdue.

D'autre part, d'anciens et de nouveaux thèmes ont été mis en avant. L'accent a notamment été placé sur la lutte contre le fascisme, d'apparence anodine, mais aussi, depuis le WEF 2004, sur la prétendue répression policière. Ces deux objectifs sont étroitement liés dans la conscience des activistes. Ainsi, l'Etat, ses représentants, en particulier la police, et les mesures qu'il adopte, en particulier les mesures de renvoi prises en plusieurs endroits, sont considérées comme fascistes

et l'extrémisme de droite est perçu comme un produit du système capitaliste.

Le fait d'imposer ces deux thèmes centraux à l'occasion d'un nombre croissant de manifestations et d'autres actions ne visait pas seulement à assurer la mobilisation et, par conséquent, la présence des médias, mais aussi à recruter de nouveaux activistes, qu'il serait possible de réimpliquer ultérieurement. Cette double stratégie visait ainsi une réorientation thématique et avait pour but de regagner du terrain perdu et d'attirer de nouveaux suiveurs. Il est probable que ces nouveaux membres se joignent à l'aile qui prône la violence au sein d'un milieu traditionnellement marqué par une forte fluctuation des effectifs.

Critique de la mondialisation et lutte contre le fascisme.

La violence d'extrême gauche a menacé ponctuellement et localement l'ordre et la sécurité publics, mais n'a pas constitué de mise en danger de la sécurité intérieure de la Suisse.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Situation incertaine

Les problèmes d'orientation au sein du mouvement antimondialisation et l'impulsion donnée par les milieux violents ont donné naissance à une situation jonchée d'incertitudes. On constate dans le même temps une radicalisation de la gauche extrême qui se concrétise par une utilisation accrue de la violence contre la police et ses institutions. De manière générale, la propension à la violence du noyau dur des extrémistes de gauche a augmenté. A court terme, il ne devrait pas y avoir de changement de cette tendance.

L'activisme et la multiplication des événements organisés en 2005 ont surtout servi à marquer la présence et à justifier l'existence idéologique du mouvement. Ils résultent pour l'essentiel de la situation de crise actuelle.

Il est probable que les confrontations, tant avec les forces de sécurité qu'avec les adhérents des milieux de l'extrême droite, continuent de devenir plus fréquentes. Il se peut également qu'il y ait davantage d'actions avant et pendant les grands événements. En particulier, le nombre d'événements spontanés organisés par l'extrême gauche elle-même devrait augmenter. Le succès problématique du changement tactique opéré dans le sens d'événements organisés dans la plus grande discrétion devrait pousser les extrémistes de gauche à mener plus d'actions de ce type, ce qui pourrait compliquer considérablement le travail des organes de sécurité. Il faut s'attendre dans ce cadre à une recrudescence des dommages matériels.

Les confrontations avec les forces de sécurité et avec les adhérents de l'extrême droite vont certainement se multiplier.

2.3. Actes terroristes attribués à des groupes islamistes

LA SITUATION

Attentats en dehors de l'Europe

En 2005, le terrorisme islamiste hors de l'Europe a particulièrement touché l'Egypte, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est, en dehors des zones de conflit de l'Irak, de l'Afghanistan, du Pakistan, d'Israël, de Palestine et du Caucase. L'industrie du tourisme égyptienne a été touchée par des actes terroristes islamistes en avril et en juillet, respectivement au Caire et sur la presqu'île du Sinaï. Les attentats à l'explosif simultanés de Charm el-Cheikh ont tué plus de personnes que le massacre de Louxor en 1997. Les attentats contre un marché touristique et un musée au Caire, bien qu'étant des attentats-suicides, ont fait peu de victimes.

Le 10 novembre, la Jordanie a subi l'attentat terroriste le plus grave de son histoire. Des individus se sont pris la vie par explosif dans trois hôtels de la capitale hébergeant des occidentaux, tuant plus d'une soixantaine de clients et en blessant plus d'une centaine. Les auteurs des attentats, originaires de l'Irak, ont agi au nom du groupe terroriste irakien gravitant autour d'Abou Mossab az-Zarqaoui parce qu'Amman, ville sûre,

est en effet considérée comme la principale plaque tournante régionale et internationale des relations avec l'Irak en guerre. Dans l'Emirat du Qatar, sur le Golfe arabique, un établissement fréquenté par des occidentaux a également été touché par un acte terroriste islamiste; un individu a fait sauter son véhicule bourré d'explosifs lors d'une représentation théâtrale.

En octobre, l'industrie du tourisme de l'Asie du Sud-Est a une nouvelle fois été touchée par le terrorisme islamiste. Des individus ont en effet commis des attentats-suicides sur l'île de Bali, imitant ceux de 2002. Au cours du même mois, une série d'attentats a détruit, entre autres cibles, un marché du quartier touristique de New Delhi. En août déjà, plusieurs centaines de charges explosives avaient explosé en peu de temps au Bangladesh. Aux Philippines également, les islamistes ont à plusieurs reprises commis des attentats à l'explosif contre des lieux publics (restaurants, marchés) ou des transports publics.

Attaques contre l'industrie du tourisme et contre des infrastructures fréquentées par des Occidentaux.

Attentats-suicides en Irak

Le groupe terroriste du Jordanien az-Zarqaoui, qui fait partie de la résistance irakienne contre les troupes étrangères, a commis, en 2005 également, la majorité des attentats-suicides qui, comme en 2004, ont coûté la vie à des centaines de civils irakiens. Un nombre considérable d'auteurs d'attentats-suicides sont issus de pays arabes plus ou moins proches. Certains d'entre eux se sont également infiltrés en Irak depuis l'Europe. Parmi eux se trouvait une Belge convertie à l'islam, qui a fait parler d'elle début novembre en se faisant exploser contre un convoi militaire américain. Comme en 2004, les principales cibles ont été, outre des étrangers, des chiites irakiens en général et des forces de sécurité irakiennes en particulier, car ces deux groupes constituent, aux yeux du groupe terroriste entourant az-Zarqaoui, des collaborateurs des troupes de la coalition. Les enlèvements d'étrangers par les troupes de la résistance ont également continué.

Attentat-suicide d'une Belge convertie à l'islam.

Les attentats-suicides de Londres

Après les attentats de Madrid le 11 mars 2004, la menace du terrorisme islamiste pesant sur l'Europe a pris une nouvelle dimension avec les attentats de Londres en juillet 2005. Londres est devenue la première cible européenne d'un attentat-suicide islamiste. Le 7 juillet, quatre individus se sont donné la mort par explosif dans les transports publics, emportant avec eux 48 passagers et blessant plus de 500 autres personnes. Deux semaines plus tard jour pour jour, le 21 juillet, un autre groupe de quatre individus a voulu imiter cet attentat. Les dommages sont demeurés limités car les charges explosives n'ont pas totalement explosé. Aucun passager n'a été tué. Les enquêtes en cours doivent démontrer si les attentats du 21 juillet étaient réellement des attentats-suicides.

Nouvelle dimension de la menace pesant sur l'Europe.

Bus éventré à Londres. Le 7 juillet 2005, quatre kamikazes font sauter des bombes dans trois rames de métro et un bus. Sur l'illustration, le bus détruit non loin de Tavistock Square, photographié le lendemain. PHOTO KEYSTONE

La lutte internationale contre le terrorisme

Durant les semaines qui ont suivi le 21 juillet, tous les individus ayant raté leur attentat ont pu être arrêtés en Grande-Bretagne et en Italie. Le 3 octobre, les autorités britanniques ont mis cinq membres haut placés du Groupe islamique com-

LA DERNIÈRE HEURE
LES SPORTS
EXCLUSIF
COMMENT UNE JEUNE BELGE DEVIENT UNE BOMBE HUMAINE
VOICI LA KAMIKAZE BELGE TUÉE EN IRAK
Le destin tragique de Muriel, 38 ans, de Charleroi
BRABANT WALLON
NUMÉRO 1 DU SPORT

Kamikaze belge tuée en Irak. Cette musulmane convertie s'est fait exploser le 9 novembre 2005 à Bakuba en Irak, entraînant cinq policiers irakiens dans la mort avec elle. PHOTO KEYSTONE

battant libyen en détention en vue de l'extradition. Les recherches d'islamistes violents dans plusieurs pays européens ont également porté leurs fruits. Les réseaux mis au jour prévoyaient des attentats dans le pays où ils se trouvaient ou y organisaient le recrutement d'auteurs d'attentats-suicides en vue de les infiltrer en Irak.

L'acquittement en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas d'islamistes ayant commis de manière prouvée des actes de violence a souvent été mal perçue par l'opinion publique. Ainsi, en Italie, une juge a établi une différence en faveur de l'accusé entre le terrorisme, illicite, et la guérilla, autorisée. Aux Pays-Bas, la situation juridique a empêché qu'une condamnation ne soit prononcée. Et en Allemagne, un membre du noyau dur entourant Mohammed Atta a été pleinement acquitté; un autre membre a quant à lui été acquitté du chef d'accusation de complicité dans l'assassinat de 3000 personnes.

Recherches fructueuses dans plusieurs Etats européens.

Des dizaines de terroristes présumés étaient placés en détention militaire spéciale par les Américains en 2005, à la prison de Guantánamo, à Cuba, et en Afghanistan. L'espace aérien de nombreux Etats et par conséquent leur souveraineté auraient été violés à l'occasion de transports de prisonniers. Dans ce contexte, le MPC a ouvert une procédure contre inconnu pour présomption d'actes exécutés sans droit pour un Etat étranger.

L'APPRECIATION

Al-Qaïda et le djihadisme international

Al-Qaïda, dont les zones de repli en Afghanistan ont été mises à mal, et qui subit une forte pression, est devenue une idéologie transnationale de l'islamisme militant. Pour la diffusion et le développement de cette idéologie, certains sites et forums sur Internet jouent un rôle de plus en plus important. En 2005, Oussama Ben Laden n'a pas fait parler de lui dans les médias, d'où des spéculations sur sa mort ou sa destitution. Son bras droit, Ayman az-Zaouahiri a quant à lui fait plusieurs déclarations, notamment dans une vidéo relative aux attentats-suicides de Londres. L'arrestation d'Abou Faradj al-Libi, après celle de Khaled Cheikh Mohammed en 2003, a considérablement affaibli le niveau dirigeant d'Al-Qaïda.

De petites cellules d'islamistes violents, de djihadistes ou de musulmans enclins à la violence qui n'entretiennent pas de liens avec ce qui reste de la structure dirigeante d'Al-Qaïda apparaissent à de nombreux endroits. Elles sont cependant prêtes à mettre leur djihadisme en œuvre dans les faits. Dans la mesure où ces cellules ne peuvent opérer qu'à l'échelon local en raison de leurs capacités réduites, elles choisissent des cibles dans leur environnement proche et en fonction de leurs capacités.

Petites cellules d'islamistes violents sans liens personnels avec la structure dirigeante d'Al-Qaïda.

Les actes terroristes islamistes commis en Egypte et au Qatar correspondaient à cette tendance. Par contre, en Asie du Sud et du Sud-Est, des groupes établis entretenant des liens distendus avec l'ancienne structure d'Al-Qaïda étaient responsables des attentats. Certains des groupes d'Asie du Sud et du Sud-Est associent les cibles islamistes du terrorisme à des revendications territoriales, comme c'est également le cas dans d'autres zones de conflit comme le Caucase, Israël et la Palestine. A long terme, tant les groupes établis que les nouvelles cellules poursuivent l'objectif de mettre en place un nouvel ordre étatique sur le fondement des lois islamiques.

Le premier attentat-suicide islamiste en Europe

Jusqu'aux attentats à l'explosif de Madrid, l'Europe était plutôt une zone de repli et une base arrière logistique servant à la préparation d'attentats, mais pas une zone d'opération. Mais, depuis les attentats de Londres surtout, l'Europe est également devenue le théâtre d'attentats terroristes islamistes. Les attentats de Madrid et de Londres peuvent, dans la logique terroriste, être qualifiés de réussis. Ils étaient en effet inattendus, parfaitement coordonnés, ont provoqué la mort d'un nombre maximal de personnes, ont été immédiatement relayés par les médias et ont eu lieu à un moment symbolique sur le plan politique. Les actes terroristes commis en Grande-Bretagne n'ont certes pas eu les mêmes conséquences politiques que ceux commis en Espagne, mais ils ont montré à quel point de tels attentats sont efficaces. Par ailleurs, ils ont une fois de plus démontré la vulnérabilité des démocraties libérales européennes.

Grande efficacité des attentats-suicides.

Tant les attentats de Londres du 7 juillet que la réplique ratée intervenue deux semaines plus tard ont montré que des auteurs d'attentats-suicides potentiels vivent également en Europe. Ces djihadistes européens se forment eux-mêmes au sein de petites cellules et font leur l'idéologie du djihad mondial. Ils sont majoritairement issus de la diaspora musulmane, ont grandi en Europe et font partie de son tissu social. Certains d'entre eux sont des convertis. Le processus de radicalisation des djihadistes potentiels semble parfois étonnamment court. La capacité opérationnelle et les possibilités techniques de ces cellules européennes sont limitées par rapport à celles de l'ancienne structure d'Al-Qaïda, ce qui ne réduit pas forcément pour autant l'efficacité des attentats.

Phase de radicalisation étonnamment courte.

Le djihadisme, une idéologie écrite

Depuis le début de l'année 2005, une encyclopédie de plus d'un millier de pages circule dans les milieux islamistes. Cette œuvre intitulée «Appel à la résistance islamique mondiale» a été rédigée par l'idéologue syrien Mostafa Sitmariam Nassar, alias Abou Mossab as-Souri, arrêté au Pakistan fin 2005. Il s'agit du traité le plus complet jamais écrit sur l'idéologie et la stratégie djihadistes. Il appelle tous les musulmans du monde à commettre des actes terroristes contre les Etats européens qui coopèrent, sur le plan politique, avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et Israël contre le monde arabo-islamique.

Appel à une révolution islamique internationale.

Il propose un développement tactique de la stratégie djihadiste, partant d'une argumentation complexe du droit islamique. Il développe l'idée que les djihadistes prêts à l'action ne doivent plus constituer des structures de groupe solides et reconnaissables mais, idéalement, agir individuellement ou en petits groupes. D'après lui, il n'est pas nécessaire qu'ils partent vers des zones de combat comme l'Irak: ils doivent agir là où ils se trouvent. Il n'est plus nécessaire non plus qu'ils suivent une formation pour devenir terroristes. Ils doivent agir aussi vite que possible, selon leurs capacités. En 2005, plusieurs attentats terroristes planifiés et exécutés en Europe correspondaient à cette nouvelle tactique.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Le terrorisme islamiste dans le monde islamique

La réunion de l'islamisme et du séparatisme est particulièrement porteuse de conflits, raison pour laquelle les zones de conflit de l'Asie du Sud et du Sud-Est, du Proche-Orient et du Caucase seront à l'avenir aussi concernées par le terrorisme islamiste. Dans l'Asie du Sud et du Sud-Est, de nombreux djihadistes réclament une réforme de la société sur le fondement des lois islamiques et sont prêts à contraindre les élites de l'Etat par l'utilisation de moyens terroristes. La même chose est valable pour le monde arabe, mais les djihadistes y sont plus fortement limités dans leurs actes en raison de la répression étatique. L'Irak constitue une exception. Depuis la fin de la dictature, le pays est devenu le principal terrain d'entraînement et d'opération pour les terroristes islamistes.

Londres constitue un précédent

L'Europe pourrait, dans un futur proche, devenir le terrain d'opération d'une nouvelle génération de djihadistes européens. Le retour d'Européens qui apprennent le terrorisme urbain au sein de la résistance irakienne pourrait accélérer cette évolution. Les djihadistes potentiels actifs en Europe donneront à l'avenir encore la préférence

à des cibles molles pour leurs actes terroristes, telles que les lieux accessibles au public, des zones de forte affluence, ou des personnes non protégées. Les attentats-suicides pourraient, en Europe également, compléter les attentats aux charges explosives à retardement ou télécommandées, voire les remplacer.

Outre la stratégie visant à causer un maximum de morts, il se pourrait à l'avenir que des personnes isolées soient de plus en plus prises pour cibles par des islamistes violents. En particulier les musulmans qui critiquent en public l'islam ou sa politisation sont des cibles légitimes pour les djihadistes potentiels. Il en va de même pour les institutions qui critiquent l'islam ou qui ont un lien quelconque avec «l'agression des croisés sionistes contre l'islam».

Signification pour la sécurité intérieure de la Suisse

Le passage de l'Europe occidentale du rôle de zone de repli et de base arrière à celui de terrain d'opération pour les djihadistes touche aussi directement la Suisse. Elle est également concernée par la nouvelle méthode djihadiste, qui veut que l'islamiste violent ne soit plus forcément originaire de l'étranger, mais agisse de manière inattendue et invisible dans le pays où il vit. Si, à l'avenir, ces deux tendances se confirment, la menace terroriste portant sur la Suisse pourrait augmenter, dans la mesure où elle est un Etat d'Europe occidentale comptant des milieux islamistes actifs.

Transformation de l'Europe occidentale en zone d'opération pour les djihadistes.

2.4. Proche-Orient

LA SITUATION

Israël et la Palestine

En 2005 également, il y a eu des violences entre les parties en conflit d'Israël et de Palestine. Le nombre d'attentats-suicides a continué de baisser à la faveur d'un cessez-le-feu, mais aussi du fait que les autorités de sécurité israéliennes ont pu les déjouer à plusieurs reprises. L'armée israélienne a quant à elle continué de recourir à des mises à mort ciblées d'extrémistes palestiniens. Le retrait unilatéral d'Israël de la bande de Gaza n'a pas entraîné d'amélioration de la situation en matière de sécurité; les tirs de roquettes Qassam depuis Gaza en direction d'Israël ont même augmenté. Néanmoins, personne n'a été tué.

En 2005, la situation en Israël et en Palestine a été marquée par une certaine focalisation sur les conflits internes des deux parties. En août, il y a parfois eu en Israël des manifestations de contestation violentes et des actes d'agression isolés de colons extrémistes contre l'évacuation de la bande de Gaza. L'Autorité autonome palestinienne n'est quant à elle pas parvenue à surmonter les tensions déjà apparues sous Arafat entre ses fractions et à neutraliser les organisations violentes de la résistance, soit le Hamas et le Djihad. Il y a eu à plusieurs reprises des combats armés. Pour imposer leurs prises de position, des fractions ont également enlevé des étrangers. Ainsi, en août, un employé suisse des Nations Unies a été pris en otage durant plusieurs heures.

Conflits au sein des deux parties.

Liban

Le 14 février 2005, l'ancien premier ministre libanais Rafiq Hariri a été assassiné au cours d'un attentat-suicide à Beyrouth. D'autres attentats contre des personnes défendant des positions anti-syriennes ont suivi. Ainsi, en décembre, le journaliste et parlementaire Gibran Tuéni a été assassiné. Sous la pression internationale, la Syrie a été contrainte, fin avril, de retirer l'ensemble de ses troupes stationnées depuis 29 ans au Liban.

Des Suisses se sont rendus au Liban pour participer aux enquêtes menées par les Nations Unies relatives à l'attentat contre Rafiq Hariri. En mars 2005, cinq experts policiers ont procédé à des investigations techniques sur le lieu du crime à Beyrouth. Ils ont ainsi pu fournir des informations sur le déroulement des faits. Par ailleurs, à la demande des Nations Unies, deux experts de fedpol ont été détachés au sein de l'équipe d'enquête du parquet allemand au Liban. Un autre expert a

Participation d'experts suisses aux enquêtes des Nations Unies.

fourni son soutien une fois que l'engagement sur place était terminé. Les interventions de la Suisse, qui ont pris fin à la mi-décembre, se sont déroulées sans incidents. Les représentants de la Suisse n'ont été soumis à des menaces ou à des actes d'hostilité ni pendant leur engagement au Liban ni après.

A l'automne, la Suisse a en outre été passagèrement l'hôte de rencontres entre des hommes politiques libanais et syriens, car le ministre de la Défense libanais se trouvait à Genève pour raisons de santé.

L'APPRECIATION

Peu de réactions en Suisse

Les développements au Proche-Orient n'ont pour ainsi dire guère provoqué de réactions en Suisse en 2005. Seul fait à évoquer: le 3 septembre, à Bâle, des activistes d'extrême gauche ont fait irruption sur le terrain pendant le match de football Suisse-Israël et ont déroulé des banderoles pro-palestiniennes. L'organisation PRO-OLP Suisse, dirigée par des individus convertis à l'islam, n'a pas fait parler d'elle, ce qui semble confirmer son auto-dissolution annoncée en décembre 2004.

Dans le discours extrémiste islamiste, le problème de la Palestine demeure certes omniprésent sur le plan idéologique, mais dans les faits, il est éclipsé par le conflit en Irak, qui domine tout.

Rôle des Nations Unies

La Suisse a joué un rôle relativement modeste en ce qui concerne les événements qui se sont déroulés au Liban et en Syrie. La sécurité intérieure n'en a pas été menacée. Cela dit, les Nations Unies sont soumises à une menace potentielle, car ce sont elles qui dirigent les enquêtes dans l'affaire Hariri et ce sont elles qui, en fonction des résultats, exigeront et feront appliquer des sanctions contre la Syrie. La menace générale à laquelle les Nations Unies sont exposées est également confirmée par l'enlèvement d'un employé suisse de l'organisation en août 2005.

Menace potentielle contre les Nations Unies.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Les Nations Unies, cible possible de violence

Plus les Nations Unies s'engagent au Proche-Orient, plus il apparaît comme vraisemblable qu'il y ait de la contestation à Genève et des actions violentes en cas d'escalade. Jusqu'ici, rien n'indique que de telles actions pourraient avoir lieu. Les organes de sécurité de la Confédération, du canton de Genève et des Nations Unies analysent en permanence l'évolution de la situation.

2.5. Activités islamistes en Suisse

LA SITUATION

Accusations non fondées d'un islamiste contre la Suisse

Un ancien colonel de police égyptien, réfugié statutaire en Suisse, a été arrêté à Genève le 15 février 2005 pour tentative d'homicide et menaces. Il avait agressé une personne d'origine sénégalaise au couteau. Le jour même, il a été placé en détention préventive par la juge compétente et y est resté jusqu'au 22 juin 2005. Pendant et après la détention préventive, il a proféré des accusations non fondées contre la Suisse et ses autorités.

Il a notamment prétendu qu'il avait été placé en détention parce qu'il avait refusé de coopérer avec le service de renseignements et d'espionner ses concitoyens en Suisse. Il a en cela prétendu qu'on avait voulu le faire agir comme agent infiltré au sein d'Al-Qaïda et qu'on lui avait proposé de l'argent et des femmes en échange. Il a en outre affirmé avoir été soumis durant sa détention à des violences psychologiques et physiques, avoir été placé en isolement pendant plus d'un mois et avoir entamé une grève de la faim en signe de protestation. Après les attentats de Londres le 7 juillet, il a adressé des menaces indirectes à la Suisse en disant que Genève serait la prochaine

cible d'un attentat d'Al-Qaïda et a qualifié le peuple suisse d'ennemi de l'islam. L'un de ses articles sur Internet portait le titre «La Suisse, l'ennemi le plus abject de l'islam». Ce pamphlet contient un appel non déguisé aux musulmans afin qu'ils réagissent enfin, légitimant à l'avance une possible attaque de moudjahiddin contre la Suisse, prétendue «centrale dissimulée du front des croisés sionistes».

Menaces indirectes contre la Suisse.

L'homme a tout d'abord adressé ses récriminations à différents conseillers fédéraux, à une conseillère d'Etat genevoise, à des services de l'administration et à des organisations internationales. Des courriels ont également été adressés à des parlementaires. Ces accusations ont été relayées par les médias par l'intermédiaire de tiers, notamment dans le journal arabe d'importance internationale «ach-Charq al-Aousa». Par ailleurs, ses textes peuvent être consultés sur Internet, notamment sur certaines pages djihadistes, où il trouve un public ouvert à ses idées, comme l'attestent de nombreux commentaires. L'un d'entre eux dit par exemple que l'attaque est proche.

Propagande violente islamiste sur Internet

Dès 2004, fedpol (PJF) a enquêté contre les exploitants de plates-formes Internet hébergées en Suisse, bloquées dans l'intervalle, telles que www.islamic-minbar.com, qui servaient à la diffusion de propagande djihadiste. Le 22 février 2005, dans le cadre de l'enquête de police judiciaire, fedpol (PJF), épaulé par des forces de police cantonales, a mené des perquisitions et placé cinq personnes en détention provisoire. L'évaluation du matériel saisi indique des connexions entre les accusés et l'organisation islamiste Hizb ut-Tahrir (Parti de la libération). Ce mouvement révolutionnaire islamiste milite en faveur de l'édification d'un califat international et n'exclut pas l'utilisation de la violence.

De fortes connexions avec le parti islamiste Hizb ut-Tahrir.

Parmi les personnes arrêtées séjournant légalement en Suisse, il y avait, outre l'exploitant principal des forums, sa compagne actuelle. Elle est la femme de l'un des deux hommes qui ont tué le seigneur de guerre afghan Ahmed Chah Massoud en commettant un attentat-suicide deux jours avant les attentats du 11 septembre 2001. La vétérane autoproclamée du djihad en Afghanistan a menacé par presse interposée après sa libération que des «lions moudjahiddin» vengeraient le comportement prétendument humiliant de la police et du MPC.

Fin 2005, le MPC a transmis à l'Office des juges d'instruction fédéraux la procédure ouverte pour présomption de provocation publique au crime ou à la violence et de soutien à une organisation criminelle active à l'échelon terroriste. Depuis, un nouveau site Internet est en service à la même adresse, mais il n'est pas hébergé en Suisse. Le MPC a demandé le blocage de ce site par la voie de l'entraide judiciaire. En décembre 2005, une vidéo d'Ayman az-Zaouahiri avec des sous-titres en français a été diffusée sur un autre site islamiste exploité par la femme précitée, également hébergé à l'étranger.

Autre cas de propagande violente islamiste sur Internet

A partir de la mi-août 2005, du matériel de propagande islamiste a été diffusé sur Internet suite à l'utilisation du mot de passe d'une étudiante via l'ordinateur central de l'Université de Genève. Outre des appels à la violence djihadistes, il s'agissait d'instructions pour la construction d'armes et de vidéos montrant des exécutions, des scènes de mutilation et des scènes de guerre en Irak. Informée de l'existence de ce site par une instance effectuant des recherches sur Internet à titre privé, la direction de l'Université de Genève a déposé une plainte pénale contre inconnu le 25 octobre.

Utilisation du mot de passe d'une étudiante.

Les 27 et 28 octobre, la police cantonale genevoise a pu arrêter deux suspects. Les deux islamistes, d'origine maghrébine, qui ont reconnu avoir fréquenté les sites extrémistes, mais qui ont nié avoir diffusé du matériel, séjournaient illégalement en Suisse. Ils ont tous deux été libérés de la détention préventive début 2006.

Liens entre la Suisse et le Yémen

En mars 2005, l'ambassade de Suisse en Arabie saoudite a annoncé que les autorités yéménites avaient ouvert un procès contre huit personnes soupçonnées de terrorisme. Celles-ci auraient planifié des attentats contre des ambassades et d'autres intérêts étrangers de la capitale Sanaa. Or une de ces personnes aurait eu la double nationalité suisse et irakienne. Néanmoins, suite aux

vérifications de fedpol, il s'est avéré que la personne en question n'avait pas la nationalité suisse et n'avait pas séjourné dans note pays. Sa mère, par contre, vit en Suisse. Elle est liée à l'un des suspects dans les enquêtes menées par le MPC suite aux attentats de Riyad, en Arabie saoudite, en mai 2004. L'homme est soupçonné d'avoir, en tant que membre d'un réseau de passeurs, proposé son soutien logistique à des personnes liées au terrorisme islamiste et d'avoir fait passer plusieurs personnes en Suisse ou par la Suisse. Par ailleurs, le groupe a déplacé d'importantes sommes d'argent, qui provenaient en partie de ses activités illégales, vers le Proche-Orient, sans que l'on n'en connaisse leur affectation.

Propagande djihadiste sur un site suisse. Photographie du message vidéo, sous-titré en français, d'Ayman al-Zawahiri.

PHOTO DE SOURCE POLICIÈRE

Liens entre la Suisse et Ansar al-Islam

Quatre membres présumés de l'organisation terroriste islamiste kurde Ansar al-Islam, soupçonnés de terrorisme, ont été placés en détention préventive en Allemagne, car ils auraient planifié un attentat en 2004 contre l'ancien premier ministre irakien Allaoui. Ils étaient étroitement liés à un Kurde irakien vivant en Suisse. En juin 2005, à l'occasion d'une action coordonnée avec l'office de police judiciaire du Land de Bade-Wurtemberg, de grandes quantités de matériel de propagande islamiste ont été saisies dans son appartement. Les enquêtes ont montré que le Kurde irakien entretenait des contacts avec des personnes vivant en Suisse, en Europe et au Moyen-Orient. Parmi elles, plusieurs étaient liées à des terroristes. Mollah Krekar, le dirigeant d'Ansar al-Islam, réfugié statutaire en Norvège, faisait également partie de ce groupe de personnes. Même si le suspect vivant en Suisse n'était pas impliqué activement dans la planification de l'attentat contre Allaoui, il est fortement soupçonné d'être membre d'Ansar al-Islam.

Planification d'un attentat contre l'ancien premier ministre irakien en 2004.

Affaire Achraf

Sur les indications des services partenaires espagnols, fedpol (SAP) a identifié un homme présumé Algérien, connu sous le nom de Mohammed Achraf, supposé préparer un attentat contre un tribunal madrilène. Les enquêtes du MPC ont révélé qu'Achraf était en réalité un ressortissant marocain répondant au nom d'Abderrahmane Tahiri. Les soupçons des autorités espagnoles concernant ses activités en Suisse n'ont pas pu être étayés. Rien n'indique, en particulier, qu'il serait venu en Suisse pour se procurer les fonds nécessaires à l'acquisition de grandes quantités d'explosifs. Il n'a commis que quelques vols mineurs. Le 22 avril 2005, Tahiri a été extradé vers l'Espagne.

Radicalisation par des wahhabites bosniaques

L'organisation bosniaque Jeunesse islamique active (AIO) s'efforce depuis plusieurs années, à travers un réseau de centres culturels, d'assurer l'expansion du wahhabisme, une variante radicale puritaine de l'islam originaire d'Arabie saoudite, au sein de la communauté musulmane des Balkans. L'AIO a également quelques représentants en Suisse, mais pas de structure d'organisation fixe comme dans d'autres pays européens. Les activistes suisses de l'AIO sont surtout actifs sur le plan de la propagande. Ainsi, des écrits wahhabites, des cassettes de prédicateurs radicaux et des livres sur l'éducation islamique des enfants ont été vendus en Suisse et via la Suisse. Le mouvement a utilisé un site Internet hébergé en Suisse et a organisé des rencontres au sein des centres islamiques, auxquelles des membres étrangers de l'AIO ont aussi pris part.

Quelques représentants mais pas de structures établies en Suisse.

A l'inverse, des représentants de la Suisse ont pris part à des rencontres de l'AIO à l'étranger. Ils se sont fait remarquer par leurs prises de position extrémistes, telles que l'appel au djihad

armé. Par ailleurs, certains adhérents de l'AIO se distinguent par un mode de vie strictement calqué sur l'exemple du prophète qu'ils essaient d'imposer coûte que coûte à leur entourage. Quoi qu'il en soit, ils ont pour l'instant rencontré peu de succès auprès de la communauté musulmane issue des Balkans qui, si elle pratique, le fait de manière apolitique et populaire. Au contraire, les activistes de l'AIO doivent faire face en Suisse à l'opposition ouverte des pratiquants et ont été chassés des centres islamiques.

Répercussions de la guerre en Tchétchénie

La seconde guerre de Tchétchénie, qui en est à sa sixième année, est toujours menée avec la même dureté. Les islamistes dirigés par Chamil Bassaïev ont gagné en influence. La jeune génération, en particulier, qui manque de perspectives, s'est montrée ouverte aux idées radicales.

Plus de 500 Tchétchènes vivent actuellement en Suisse, la plupart en qualité de requérants d'asile ou de réfugiés statutaires. Contrairement à la France, aucune radicalisation politique n'a pu être constatée en Suisse au sein de la communauté immigrée tchétchène. Néanmoins, comme dans d'autres pays, des collectes de fonds ont été réalisées en faveur de la Tchétchénie. Jusqu'ici, il n'a pas été constaté que des fonds en faveur de groupes extrémistes violents ou d'activités terroristes soient passés de Suisse en Tchétchénie.

L'APPRECIATION

La zone d'opération des djihadistes en Europe occidentale comprend également la Suisse

Les déclarations d'islamistes violents ne permettent pas de conclure que la Suisse est une cible primaire d'attaques. On estime néanmoins que des terroristes djihadistes pourraient séjourner en Suisse. Au regard de la récente évolution de l'idéologie djihadiste, les attentats terroristes en Suisse, qui fait partie de la zone d'opération en Europe, sont de plus en plus du domaine du possible et l'on peut supposer qu'il y ait des islamistes en Suisse qui visent l'exécution de tels actes. Ils peuvent être confortés dans leurs projets par de fausses accusations, comme celles de l'ancien colonel de police égyptien.

La Suisse fait partie de la zone d'opération européenne.

L'exemple des attentats de Londres montre qu'il est plus difficile que jamais de repérer les auteurs d'attentats terroristes lorsqu'ils agissent individuellement et indépendamment d'une grande structure d'organisation. Parallèlement à cette tendance à des cellules de terroristes islamistes plus petites agissant dans l'indépendance, il y a eu une mise en avant des justifications idéologiques d'attentats terroristes partout dans le monde. Malgré une grande autonomie de décision et d'action, les terroristes djihadistes peuvent compter sur un réseau transnational de soutien fort de nombreuses connexions, et aussi de nombreux points d'ancrage en Suisse. Les exemples actuels confirment le rôle de la Suisse en tant que base arrière logistique et de propagande et en tant que zone de repli pour les activistes islamistes. Aucune action concrète de préparation d'actes terroristes n'a pu pour l'instant être pleinement prouvée en Suisse, mais la situation de la menace peut changer rapidement et à tout moment.

Radicalisation de la société musulmane

Outre la menace terroriste émanant de la minorité des djihadistes, qui se délimite de la communauté et qui se considère comme une élite, les islamistes qui cherchent à radicaliser la société musulmane représentent une autre menace pour la sécurité intérieure. En particulier, la variante wahhabite de l'islam qui, dans son discours ciblé sur l'unité et la domination, cherche à s'opposer à toute pluralité idéologique et sociale, pose problème. L'influence du wahhabisme est renforcée par ses importants moyens financiers, dans la mesure où il continue à être l'idéologie prônée par l'Etat en Arabie saoudite. Comme le montre l'exemple de l'AIO, contrairement à l'opinion commune, il n'y a pas que les musulmans arabes qui soient soumis à des tentatives de radicalisation.

La variante wahhabite de l'islam pose problème.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Nouvelles conditions de la lutte antiterroriste

Il faut s'attendre à ce que la tendance idéologique du djihadisme que l'on constate aujourd'hui, celle d'un combat mondial et intemporel,

mais à mener localement, si possible seul, s'impose. Cette décentralisation fait que les attentats terroristes islamistes sont en principe possibles partout, également en Suisse, qui fait partie du champ d'opération en Europe. Plus les djihadistes agissent individuellement et en fonction de leurs capacités, plus il devient difficile de les identifier avant leur acte.

2.6. Terrorisme en Europe

LA SITUATION

ETA

Comme au cours des années précédentes, Euzkadi ta Azkatasuna (ETA) a menacé de commettre des attentats contre l'industrie du tourisme. Elle a commis plusieurs attentats, en particulier contre des infrastructures publiques. Le 17 mai, le Parlement espagnol s'est prononcé en faveur de négociations avec l'ETA, dans la mesure où les indépendantistes basques ont renoncé au combat violent. Après cette décision, plus d'une douzaine d'attentats ont été commis dans différents endroits en Espagne. Sur toute l'année, il y en a eu plus d'une vingtaine.

Plusieurs attentats, en particulier contre des infrastructures publiques.

IRA

Fin juillet 2005, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a annoncé la fin de la lutte armée. Lors des combats, elle avait utilisé des charges explosives, des lance-mines, des roquettes et des armes à feu. Elle a elle-même fabriqué des bombes. Ses techniciens ont développé des armes et des amorces. Le 26 septembre 2005, la Commission internationale pour le désarmement a déclaré l'IRA comme désarmée.

Depuis 2004, l'IRA est tombée en discrédit du fait de ses activités criminelles. Jusqu'ici, elle s'est financée par l'intermédiaire de collectes, d'attaques à main armée, de trafics, de commerce de stupéfiants et de matières premières, ainsi qu'en dirigeant des pubs, des clubs, des sociétés de taxis et des entreprises de construction. Selon l'estimation du Parquet italien, il y aurait des liens avec la Suisse dans le domaine du crime organisé de l'IRA, et notamment dans le domaine de la contrebande de cigarettes.

Nouvelles Brigades rouges

En 2005, plusieurs membres des Nouvelles Brigades rouges se sont retrouvés devant le tribunal pour l'assassinat de Massimo D'Antona et de Marco Biagi, à Rome et à Bologne. Ils ont été condamnés à la prison à vie ou à de longues années de réclusion. Par ailleurs, une femme doit payer une indemnité d'un million d'euros aux proches de Biagi, en plus des seize années de prison qu'elle doit purger.

L'APPRECIATION

Différents développements dans le terrorisme d'origine européenne

En Europe, les ressources matérielles ont en grande partie été retirées aux groupes terroristes sociaux-révolutionnaires ou nationalistes.

Les Nouvelles Brigades rouges en Italie ont encore un peu plus été affaiblies par de nouvelles arrestations.

En Espagne, l'ETA subsiste malgré le succès des investigations et des nombreuses arrestations effectuées par la police française et la police espagnole. Bien que l'ETA ait annoncé à plusieurs reprises qu'elle renonçait à la violence, certains de ses activistes continuent d'en faire usage. Or l'organisation s'est fixé l'objectif d'obtenir l'indépendance par la voie des négociations.

En Irlande du Nord, les activités criminelles des groupes armés catholiques et protestants constituent l'obstacle principal à l'établissement de la paix et de la sécurité. L'IRA pourrait faire un virage à 180° sous la pression de ses sympathisants et de ses sponsors aux Etats-Unis et en Irlande, ainsi que sous les effets de la mise au ban politique du Sinn Fein à l'échelon international.

Activités criminelles des groupes armés d'Irlande du Nord.

Attentat à la voiture piégée. Le 25 juin 2005, une voiture piégée a explosé sans faire de victimes sur le parking du stade olympique de la Peineta de Madrid. L'explosion a eu lieu après un appel téléphonique lancé au nom de l'ETA. PHOTO KEYSTONE

L'EVOLUTION POSSIBLE

Pas d'issue à la violence

Dans la mesure où certaines organisations, comme l'ETA, continuent de disposer d'effectifs et de structures logistiques intacts, il demeure probable que des attentats ciblés contre des infrastructures publiques soient commis. Les moyens financiers commençant à faire défaut, une intensification des campagnes de chantage et des attentats à l'encontre d'entreprises privées sont possibles. Si des organisations, comme l'IRA, se disent prêtes à renoncer définitivement à la violence, des groupes en émanant peuvent néanmoins continuer de commettre des actes de violence, peut-être sous le couvert de la politique, mais tout de même pour des motifs criminels.

Enfin, il est possible que des cellules terroristes affaiblies tentent de compenser leurs faiblesses en coopérant avec des groupes idéologiquement proches d'elles. Cela serait envisageable dans le cas des Nouvelles Brigades rouges, qui pourraient chercher à établir une alliance avec des anarchistes italiens et étrangers.

2.7. Groupes de souche albanaise

LA SITUATION

Statut du Kosovo

La stabilité de la région dépend fortement des négociations sur le futur statut du Kosovo et de leur issue. Des incidents violents ont précédé l'ouverture des négociations; la situation est demeurée néanmoins relativement calme dans l'ensemble. Outre la question du statut du Kosovo, d'autres décisions importantes comme le référendum sur l'indépendance du Monténégro pourraient encore alourdir le climat conflictuel dans la région.

Situation relativement calme dans l'ensemble.

La population albanaise du Kosovo appelle de ses vœux une indépendance rapide et se contentera difficilement d'un compromis. Le gouvernement serbe a présenté ses propositions de solution au conflit. La Serbie-et-Monténégro est prête à négocier sur tout sauf sur une indépendance totale du Kosovo et réaffirme l'intangibilité de ses frontières; Pristina n'accepte pas cette position et revendique avec la même fermeté l'indépendance sans condition du Kosovo.

Si la population albanaise du Kosovo se voit privée de perspectives claires, les extrémistes, prêts au besoin à imposer l'indépendance par la force des armes, pourraient trouver un nouvel élan. Le Kosovo abrite une multitude de groupes divers, allant des mouvements qui demandent, de manière pacifique, l'indépendance immédiate du Kosovo sans négociation et se réclament à cet égard du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, jusqu'aux groupes militants qui demandent la réunion de tous les territoires albanais avec l'Albanie. Il convient aussi de mentionner les organisations qui ont succédé à l'UÇK telles que les associations de vétérans ou le Corps de protection du Kosovo, des groupes paramilitaires susceptibles de faire valoir leurs intérêts par la violence.

Situation en Suisse

Le passé a montré que les tensions au Kosovo ont un impact direct sur le comportement de la diaspora et font le jeu des groupes extrémistes. Néanmoins, la communauté de souche albanaise tout comme la communauté serbe en Suisse ont fait preuve d'une très grande retenue lors des troubles de mars 2004.

La situation au Kosovo a un impact direct sur le comportement de la diaspora.

Le calme relatif au Kosovo explique d'une part pourquoi les groupes représentés en Suisse sont actuellement calmes et réservés; en effet, aucun groupe extrémiste violent de souche albanaise n'a fait parler de lui en 2005. D'autre part, les mesures administratives prises depuis 2003, telles que les mesures d'éloignement visant les chefs de file, ont porté leurs fruits.

L'APPRÉCIATION

Extrémisme du Sud-Est européen

L'évolution politique aura une influence déterminante sur le comportement des groupes extrémistes violents de souche albanaise. Outre ceux-ci, des groupes serbes évoluent également au Kosovo. Ils pourraient être tentés, avec l'aide de Belgrade, de perturber le processus de paix ou même de déstabiliser le jeune Etat si le Kosovo venait à être indépendant.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Pas de menace directe

Du fait de la position inflexible de Belgrade et de Pristina, on ne peut s'attendre à des résultats rapides que si la communauté internationale fait fortement pression. Une suspension des négociations tout comme des flambées de violence sont possibles. Dans ce dernier cas, la Suisse devrait s'attendre à une immigration accrue en provenance de cette région, du moins à court terme. Les groupes extrémistes violents de souche albanaise pourraient se lancer dans des activités de nature logistique ou politique, comme le trafic d'armes, la collecte de fonds ou l'organisation de manifestations. Même dans ce cas, la menace directe pour la sécurité intérieure de la Suisse est considérée comme mineure.

Des flambées de violence sont possibles en Europe du Sud-Est.

2.8. Groupes turcs et kurdes

LA SITUATION

Attentats et enlèvements du PKK en Turquie

Depuis avril 2005, le Kongra Gel utilise à nouveau et de plus en plus fréquemment son ancienne dénomination de PKK. Toutefois, les structures tout comme les buts de cette organisation n'ont pas changé. En Turquie, depuis la levée du cessez-le-feu unilatéral en juin 2004, des heurts ont régulièrement éclaté avec les forces de l'ordre. Le 17 avril 2005, le PKK a menacé de commettre des attentats contre des intérêts économiques dans des grandes villes turques et dans des villes de l'ouest du pays; au printemps et en été, des attentats à la bombe ont eu lieu dans plusieurs villes, causant des morts et des blessés. Les centres touristiques comme Çeçme, Kuçadası, Antalya et Istanbul ont été pris pour cible. En 2005, le PKK a de nouveau enlevé un certain nombre de personnes en Turquie. Les ressortissants suisses n'ont pas été touchés par ces événements.

Des attentats à la bombe ont causé des morts et des blessés dans plusieurs villes.

Calme en Europe occidentale

La situation est demeurée calme en Europe de l'Ouest. Les Kurdes y résidant ont certes organisé des manifestations et autres actions grâce auxquelles ils entendaient surtout attirer l'attention sur la Turquie. En général, les actions menées par exemple le jour anniversaire de la paix de 1923 à Lausanne ou de la capture d'Öcalan se sont toutefois déroulées de manière pacifique et sans violences. Aucun élément n'indique que des activistes du PKK vivant en Suisse sont impliqués dans le conflit armé. Toutefois, le PKK conserve

un certain potentiel de violence à l'étranger ainsi qu'en Turquie, en raison de la scission de l'année précédente.

Groupes extrémistes et islamistes turcs

Depuis plusieurs années, les différents groupes turcs d'extrême gauche ne se manifestent qu'à l'occasion de certains événements. En 2005, ni eux, ni leurs semblables d'extrême droite, les Loups gris, n'ont fait acte de violence en Suisse. Par contre, les groupements islamistes turcs ont gagné en importance au cours des deux dernières années. Quelques-uns de ces groupes entretiennent des relations avec la mouvance djihadiste active à l'échelle mondiale. Les groupements connus en Suisse sont avant tout le Hezbollah turc et le Front islamique des combattants du Grand Orient (IBDA-C).

IBDA-C

Trois ressortissants turcs ont été arrêtés en décembre 2005 au Liechtenstein. Ils sont accusés d'avoir soutenu l'IBDA-C sur le plan financier et logistique. L'IBDA-C est à l'origine de plusieurs attentats commis en Turquie; entre autres, il a revendiqué les attentats-suicides commis à Istanbul en novembre 2003. Les chefs de file de l'IBDA-C arrêtés au Liechtenstein fréquentaient une mosquée de Buchs (St-Gall), mais n'entretenaient aucun lien avec des personnes vivant en Suisse.

Arrestations au Liechtenstein.

En mai 2005, une perquisition a eu lieu à la mosquée de Buchs; du matériel extrémiste a été saisi à cette occasion.

L'APPRÉCIATION

Pas de menace dans l'état actuel des choses

Les groupes extrémistes violents turcs ou kurdes ne menacent actuellement pas la sécurité intérieure de la Suisse. Du point de vue logistique, le PKK a besoin de l'étranger, raison pour laquelle des attentats ou des actes de violence en Europe de l'Ouest sont certes possibles, mais peu probables.

La majorité de la population kurde ne soutient pas le PKK. Elle aspire à une solution pacifique, est pour l'entrée de la Turquie dans l'UE et attend des plans de réforme une amélioration de la situation.

Par contre, les groupements islamistes turcs comme l'IBDA-C sont opposés à une alliance avec l'Europe. Le matériel de propagande anti-occidental et antisémite qu'ils mettent en circulation recèle un potentiel de haine et de violence qui pourrait aussi se transformer en menace pour la sécurité intérieure de la Suisse. Pour servir leurs buts, les islamistes exploitent les réseaux de groupements mystiques qui disposent de relations très étendues en Turquie et dans la diaspora.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Groupes turcs et kurdes

Pour ce qui est des groupes extrémistes violents turcs et kurdes, aucun élément n'indique que la situation en Suisse, marquée par le calme, est appelée à se détériorer. Au contraire, elle est même susceptible de s'améliorer du fait des nombreux efforts déployés par la Turquie, dans le cadre de sa volonté d'intégration européenne, afin de régler ses conflits internes.

La situation devrait continuer de s'améliorer en Turquie.

Groupes islamistes turcs

L'évolution des courants islamistes en Turquie dépend également de la manière dont le processus de rapprochement avec l'UE avancera. D'une part, un rapprochement plus étroit pourrait mener à un renforcement des positions anti-occidentales de ces courants. D'autre part, ceux-ci pourraient perdre des membres potentiels si les organisations islamistes modérées telles que les confréries mystiques étaient à nouveau autorisées dans le sillage de l'intégration à l'UE. En effet, interdites dans la Turquie strictement laïque d'aujourd'hui, elles sortiraient ainsi de l'illégalité et tourneraient le dos à une radicalisation.

2.9. Extrémisme violent tamoul

LA SITUATION

Processus de paix menacé

Déjà critique, la situation au Sri Lanka s'est encore détériorée depuis l'assassinat du ministre sri-lankais des Affaires étrangères en août 2005 et depuis l'élection du nouveau chef de l'Etat en novembre 2005. Le cessez-le-feu conclu en 2002 a été violé à plusieurs reprises en 2005; les combats ont regagné en intensité dans le nord et l'est du pays. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), des rebelles tamouls ont enlevé de nombreux enfants réfugiés dans des camps après le tsunami pour les recruter comme soldats. Les heurts incessants entre groupes rivaux des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont également fait des victimes.

Le 26 septembre 2005, l'UE a laissé entendre qu'elle envisageait de classer formellement les LTTE comme organisation terroriste et a convenu que les Etats membres ne devaient plus recevoir de délégations des LTTE ni d'organisations liées à ce mouvement.

Activités en Suisse

Les LTTE poursuivent leurs activités de collecte de fonds. Ces fonds sont toutefois récoltés plus discrètement qu'auparavant. Des indices portent à croire que les mauvais payeurs font l'objet de violences. Une partie des fonds récoltés est probablement transférée au Sri Lanka par des entreprises tamoules via certains centres financiers asiatiques. A partir du milieu de l'année 2005, les LTTE ont effectué un sondage auprès de la communauté tamoule en Suisse, sur la base d'un questionnaire. L'objectif de ce relevé était manifestement d'intensifier la collecte de fonds. Comme contre-prestation, les Tamouls participant à cette enquête se sont vus proposer une carte d'identité des LTTE. Le questionnaire a été remis aux autorités de poursuite pénale qui examinent si le comportement des LTTE est pénalement répréhensible.

Violence à l'encontre des mauvais payeurs dans le cadre de collectes d'argent.

Après la catastrophe du tsunami du 26 décembre 2004, la TRO (Tamil Rehabilitations Organisation) a également recueilli des fonds en Suisse. Certains éléments indiquent qu'il y a eu des contacts entre la TRO et les LTTE, mais les éléments concrets qui permettraient de dire que des dons sont aussi parvenus dans la caisse de guerre des LTTE manquent encore.

Les grandes rencontres qui ont eu lieu en Suisse ont été clairement marquées par la présence de drapeaux portant le tigre, emblème des LTTE. Le 18 août, 500 Tamoules et Tamouls se sont rassemblés sur la place Fédérale à Berne pour une manifestation autorisée. A côté de grandes pancartes appelant à la reprise des négociations de paix au Sri Lanka, on pouvait aussi reconnaître le portrait du dirigeant des LTTE, Velupillai Prabhakaran, et des drapeaux portant le tigre. Le Conseil fédéral a été invité à s'engager en faveur d'une solution du conflit au Sri Lanka.

Le 27 novembre 2005, la traditionnelle Journée des Héros qui a lieu à Fribourg s'est déroulée sans débordement, comme les années précédentes. Le drapeau des LTTE a été hissé, comme à l'accoutumée, et le discours d'ouverture a été l'occasion de lancer un appel de dons en faveur du combat au Sri Lanka. Aux termes de ce discours, il semblerait que les Tamouls soient de moins en moins disposés à résoudre le conflit par la voie pacifique.

Les Tamouls de moins en moins disposés à résoudre le conflit par la voie pacifique.

L'APPRÉCIATION

Evolution sur le terrain déterminante

La Norvège s'efforce de faire avancer le processus de paix au Sri Lanka. Quoi qu'il en soit, le gouvernement et les rebelles tamouls se sont montrés prêts à entamer le dialogue. Le comportement et les activités de la population tamoule en Suisse demeurent sous l'influence des LTTE et dépendent largement de l'évolution de la situation au Sri Lanka. En février 2006, des pourparlers entre le gouvernement sri-lankais et les LTTE ont eu lieu à Genève à l'initiative de la Norvège. Les parties sont convenues de respecter le cessez-le-feu et de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tout acte de violence, d'intimidation, d'enlèvement et d'assassinat.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Mesures prise contre les LTTE au niveau international

L'UE ayant introduit les LTTE dans sa liste des organisations terroristes, les activités des LTTE, dont les collectes de fonds, de ses porte-parole et des organisations affiliées en Europe pourraient s'en trouver restreintes. La Suisse est en principe tenue d'adhérer aux sanctions des Nations Unies et de l'UE, et de bloquer les fonds de certaines organisations. Les pourparlers entre le gouvernement sri-lankais et les LTTE à Genève n'auront vraisemblablement pas de répercussion directe sur la situation de la sécurité en Suisse.

2.10. Financement du terrorisme et de l'extrémisme

LA SITUATION

Peu de jugements au niveau mondial

Contrer les flux de capitaux émanant des organisations et groupements terroristes est l'un des aspects de la lutte internationale contre le terrorisme. Il est néanmoins apparu que la lutte contre le financement du terrorisme est extrêmement difficile dans la pratique pénale en raison de la complexité de l'administration de la preuve et des ramifications internationales. De fait, il n'existe au niveau mondial que très peu de jugements ayant trait au financement du terrorisme.

Procédures importantes menées en 2005

- Aux Etats-Unis, un tribunal a condamné un religieux yéménite à une peine d'emprisonnement de 75 ans pour financement du terrorisme. Il est accusé d'avoir soutenu le réseau Al-Qaïda et le Hamas palestinien en leur versant plusieurs millions de dollars.
- En Suède, deux Irakiens ont été condamnés à plusieurs années d'emprisonnement pour avoir entre autres aidé à financer un attentat-suicide en Irak en versant plusieurs milliers d'euros. Ils avaient par ailleurs soutenu financièrement l'organisation terroriste Ansar al-Islam en Irak.
- En Suisse, la procédure contre la société financière Nada Management Organization (ex-Al Taqwa) a été suspendue.
- Le cas d'un homme d'affaires saoudien qui, en qualité d'ancien président de l'organisation caritative Muwafaq, aurait versé des fonds sur des comptes en Suisse en faveur de personnes proches d'Al-Qaïda, a été transmis à l'Office des juges d'instruction fédéraux.

L'APPRÉCIATION

Les répercussions du microfinancement

La lutte contre le financement du terrorisme ne peut porter ses fruits que si elle repose sur plusieurs piliers. Les aspects préventifs comme le devoir de diligence des intermédiaires financiers et les campagnes de sensibilisation auprès des organisations non gouvernementales doivent être conjugués à des mesures administratives, comme les blocages de comptes, et associées aux instruments du renseignement et du droit pénal.

Néanmoins, on observe encore une tendance au microfinancement permettant à bon nombre de petits réseaux de s'autofinancer eux-mêmes, échappant ainsi aux parades préventives et administratives. Une étude détaillée portant sur les attentats de Madrid du 11 mars 2004 évalue le coût des opérations à 93 000 euros, y compris toutes les dépenses de nature logistique. Ce montant se compose des nombreuses petites dépenses qu'il est très difficile de qualifier, individuellement, de contribution au financement du terrorisme. Dans ce cas, seules d'excellentes connaissances de la mouvance dans laquelle les cellules évoluent, tant au niveau des renseignements que de la police, ont des chances de conduire au succès.

Difficulté à identifier le microfinancement.

S'ajoute à cela le fait que les transferts d'argent internationaux peuvent aussi être effectués en petits montants par le biais des systèmes informels de transferts de fonds, ou hawala. Les personnes participant à ces transferts étant difficilement identifiables, il est presque impossible de suivre les flux financiers.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Renforcement des services de renseignements et de la police

En Suisse, la place financière n'est pas la seule à être potentiellement exposée au risque du financement du terrorisme. Des cellules de soutien à vocation logistique, issues en particulier de la mouvance islamiste, sont également susceptibles de développer des activités servant au microfinancement. Pour parer à ces activités, il est nécessaire de prendre des mesures administratives et préventives, mais aussi de renforcer les moyens au niveau des services de renseignements et de la police.

3. Service de renseignements prohibé

LA SITUATION

Informations sensibles relevant des secteurs scientifique et économique

En 2005, les services de renseignements étrangers se sont intéressés tout particulièrement aux informations sensibles relevant des secteurs de l'économie, de la recherche et de la technique, sans oublier pour autant les renseignements de nature militaire et politique. Les activités d'espionnage déployées par les services de renseignements d'un Etat asiatique ont été le centre des préoccupations du contre-espionnage. Ces services étrangers ont agi pour la plupart sous le couvert de l'immunité diplomatique.

En Suisse comme dans d'autres pays européens, on a constaté une nette augmentation du personnel diplomatique de l'Etat en question et un accroissement significatif du nombre de ses délégations de scientifiques et d'économistes. Ces personnes travaillent certes selon les méthodes classiques mais analysent également de façon systématique les informations émanant de sources ouvertes. Elles ont tenté d'obtenir des informations d'un intérêt particulier en approchant des étudiants d'université, des hommes d'affaires, des managers ou des scientifiques à la retraite, des fonctionnaires travaillant dans des organismes de sécurité européens, ou en créant des sociétés mixtes, en prenant des participations dans des petites ou moyennes entreprises ou en reprenant ces entreprises.

Méthodes classiques du renseignement et évaluation systématique des sources ouvertes.

Espionnage des immigrés

Des membres de services de renseignements étrangers agissant sous le couvert d'un passeport diplomatique ont espionné des groupes d'opposants étrangers domiciliés en Suisse. Dans un cas, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) a convoqué le chargé d'affaires du pays concerné pour protester contre les tentatives répétées déployées auprès d'opposants étrangers par des membres de son ambassade à Berne.

La manifestation annuelle des Tibétains de Suisse, organisée en commémoration du soulèvement national tibétain, s'est tenue à Berne en mars 2005. Plus de 400 personnes, toutes d'origine tibétaine, y ont participé. Or l'attention de la police chargée de surveiller le déroulement de la manifestation a été attirée par deux personnes qui observaient les manifestants et en sondaient certains. Lors du contrôle de police, l'une des deux personnes a dit être un fonctionnaire de l'ambassade à Berne et a quitté les lieux arguant de son immunité diplomatique.

Activités d'espionnage ciblées

En 2005, des logiciels malveillants connus sous l'appellation de chevaux de Troie ont été introduits par le biais d'Internet dans les systèmes informatiques de diverses entreprises et institutions étatiques à l'occasion d'intrusions ciblées. Ces agressions exécutées à l'aide de logiciels d'espionnage conçus à cet effet visaient une victime bien précise. De par la diffusion ciblée de ce logiciel malveillant, les fournisseurs de programmes antivirus n'en ont longtemps pas eu connaissance, ce qui a permis une longue utilisation de ces chevaux de Troie.

Dans les cas connus à ce jour, les pirates informatiques ont eu recours aux méthodes subtiles de l'ingénierie sociale, consistant à obtenir des informations en exploitant la confiance de tiers, pour introduire des parasites dans un système. Ainsi des collaborateurs chargés de traiter des données confidentielles ont été contactés directement. Ces personnes ont reçu des courriels touchant leurs intérêts personnels, qui contenaient des liens menant à des pages Internet ou à des documents manipulés. Un cas d'espionnage visant des entreprises israéliennes a eu des ramifications qui ont touché une firme de la région zurichoise, laquelle a été victime du même programme d'espionnage, mais utilisé à des fins privées.

Un cas d'espionnage à l'aide de moyens électroniques a touché la région de Zurich.

L'EVALUATION

L'espionnage et ses conséquences

Selon fedpol (SAP), les activités d'espionnage n'ont pas baissé en Suisse et les cibles visées sont restées les mêmes. Les menées relevant du service de renseignements politiques se sont même accrues.

A en juger les cas récents de collecte d'informations exercée auprès d'immigrés, les rassemblements de protestation contre la situation régnant dans un pays étranger sont le lieu privilégié des actes d'espionnage commis au profit d'Etats étrangers. Or il est difficile

Poursuite pénale rendue difficile par le statut diplomatique des auteurs présumés.

d'ouvrir une poursuite pénale pour service de renseignements politiques (art. 272 CP) en raison du statut diplomatique des auteurs présumés. Toujours est-il que ces activités présentent un danger à la fois pour les personnes visées, lorsqu'elles retournent dans leur patrie, et pour les membres de leur famille restés au pays.

L'EVOLUTION POSSIBLE

La Suisse et son importance pour les services de renseignements étrangers

Les retards qu'accusent certains pays en matière de recherche et de développement expliquent leur intérêt constant pour les informations de nature économique, scientifique et technique. Les services de renseignements manifestent un intérêt marqué pour la Suisse, qui accueille des organisations internationales, qui dispose d'une grande place commerciale et d'une place financière importante et qui abrite bon nombre d'entreprises liées au secteur de la technologie de pointe.

Espionnage des immigrés issus de l'opposition. La photo est tirée d'une bande vidéo placée sous séquestre. PHOTO DE SOURCE POLICIÈRE

Il y a tout lieu de penser que l'espionnage visant les groupes d'opposants étrangers, à savoir les activités de service de renseignements réprimées par l'art. 272 CP, va s'amplifier.

4. Prolifération

LA SITUATION

Succès et échecs des efforts consentis sur le plan international

Dans la lutte globale contre la prolifération, les succès ont été plutôt rares. Il convient toutefois de citer l'adoption en avril par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire mais aussi la révision, en juillet, de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN). Pour le reste, on évoquera surtout l'échec de deux réunions importantes. En mai, la Conférence sur le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) n'est notamment pas parvenue à réunir un consensus à propos d'un document substantiel en la matière. En septembre, lors du Sommet de l'ONU, l'Assemblée générale a adopté un texte de compromis sur un plan de réforme de l'institution qui fait l'impasse sur les problèmes de désarmement et de non-prolifération.

En octobre, le Prix Nobel de la Paix a été attribué à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) et à son directeur fraîchement réélu, l'Egyptien Mohammed El-Baradei, pour la lutte qu'ils mènent contre la prolifération des armes nucléaires. Lors de la présentation du rapport annuel de l'AIEA devant l'Assemblée générale de l'ONU à fin octobre, Mohammed El-Baradei a repris une position offensive en défendant la mise en place d'un système de sécurité global qui permettrait de mettre un frein à la prolifération et de bloquer l'accès aux technologies sensibles.

Mise en place d'un système de sécurité global.

Le programme nucléaire iranien

Le bras de fer opposant l'Iran à la France, à l'Allemagne et la Grande-Bretagne s'est poursuivi tout au long de l'année. L'Iran a dit ne pas vouloir renoncer à son droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles. Dès le mois de janvier, les Etats-Unis ont annoncé n'exclure aucune option dans le règlement du cas iranien. Les négociations avec la troïka européenne ont finalement échoué lorsque l'Iran a repris, début août, ses activités sur le site de conversion d'uranium d'Ispahan, activités qui avaient été suspendues en novembre 2004. En choisissant la confrontation, Téhéran a permis à l'AIEA d'adopter fin septembre une résolution européenne condamnant les activités nucléaires de l'Iran et permettant un renvoi devant le Conseil de sécurité de l'ONU.

Des traces d'uranium hautement enrichi de provenance iranienne ont été découvertes sur des équipements pakistanais achetés au marché noir, dans des conditions non éclaircies, par le biais du réseau d'Abdul Qadeer Khan. Enfin, l'Iran a testé pour la première fois en mai un missile d'une portée de plus de 2000 km.

Corée du Nord

Les pourparlers réunissant les deux Corées, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et le Japon doivent dénouer la crise née en octobre 2002 autour du programme nucléaire. Revenant sur son refus de participer, en novembre 2004, à une nouvelle série de négociations avec les pays concernés, Pyongyang s'est déclaré prêt, en janvier 2005, à reprendre les pourparlers. En février toutefois, le régime nord-coréen a reconnu être en possession de l'arme atomique avant d'annoncer une nouvelle fois ne pas vouloir reprendre les pourparlers. En mai, l'AIEA a confirmé que la Corée du Nord disposait du savoir-faire nécessaire ainsi que de plutonium en quantité suffisante pour fabriquer six à huit bombes nucléaires. Au même moment, les Etats-Unis ont évoqué la préparation d'un essai nucléaire souterrain dans ce pays, ce que Pyongyang a démenti. Les pourparlers ont finalement repris en juillet et se sont poursuivis en septembre et en novembre 2005. En septembre, les six parties ont adopté une déclaration commune. La Corée du Nord s'est engagée à renoncer à tous ses programmes nucléaires, à rejoindre dès que possible le TNP et à adhérer une nouvelle fois au système de garanties de l'AIEA. Pour leur part, les Etats-Unis ont déclaré ne pas avoir l'intention d'attaquer la Corée du Nord et, le temps venu, être prêts à discuter, de pair avec les quatre autres parties, avec la Corée du Nord d'un programme nucléaire réservé à des fins civiles. Jusqu'ici, les différentes parties n'ont pas réussi à trouver un terrain d'entente permettant de mettre en œuvre la déclaration commune. Et les sanctions édictées en décembre par les Etats-Unis contre diverses entreprises proches du gouvernement de Pyongyang impliquées dans des affaires de trafic de stupéfiants, de blanchiment d'argent, de trafic de dollars américains, et de prolifération de missiles et d'armes de destruction massive (ADM) ne sont guère propices à une reprise rapide des négociations.

Espoir de la Corée du Nord d'utiliser l'énergie atomique à des fins civiles.

Par ailleurs, le président pakistanais Musharraf a confirmé en août que le réseau Khan avait également fourni des centrifugeuses à la Corée du Nord. C'est là une confirmation officielle des soupçons relatifs à l'implication de ce réseau dans les tentatives d'acquisition de technologie nucléaire de l'Iran et de la Corée du Nord.

Autres pays sensibles

Les trois puissances nucléaires n'ayant pas signé le TNP (Inde, Pakistan, Israël) ont inquiété la communauté internationale en 2005, mais dans une moindre mesure. Malgré la poursuite de tests de missiles, l'Inde et le Pakistan ont continué sur la voie du dialogue en renforçant notamment les mesures en matière d'information lors de ces essais. L'Inde a même obtenu le soutien des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France et du Canada pour le développement de son secteur nucléaire civil.

Malgré des tirs d'essai de missiles Scud, la Syrie a continué de garder un profil bas, tout en affirmant ne pas être en possession d'ADM. Suite au démantèlement de ses programmes d'ADM, la Libye n'est plus apparue sur le devant de la scène internationale. Le rapport final de l'Iraq Survey Group (ISG), le groupe américain d'inspection de l'armement irakien, a définitivement démontré qu'il n'y avait pas d'ADM dans le pays et qu'aucun transfert d'armement n'avait eu lieu vers la Syrie avant l'invasion de mars 2003.

Les Etats-Unis ont annoncé en octobre la suspension des travaux de recherches en vue d'un programme de développement de petites armes nucléaires capables de détruire des bunkers souterrains. Par ailleurs, ils ont poursuivi leurs désarmements chimique et nucléaire de concert avec la Russie afin que chacun des deux pays ne dispose pas de plus de 2200 têtes nucléaires à fin 2012. Cependant, force est de constater que les efforts consentis par les cinq puissances nucléaires officiellement reconnues (soit les Etats-Unis, la Russie, la Chine, la Grande-Bretagne et la France) en vue d'un désarmement complet sont loin d'être décisifs.

Manque d'impulsion pour désarmer les puissances nucléaires reconnues.

«Bombes sales» et bioterrorisme

L'intérêt des mouvements terroristes djihadistes pour les armes non conventionnelles de type «bombe sale» (engin explosif enrobé de produits radiologiques) reste d'actualité, même si aucun attentat n'a encore été opéré avec des moyens de ce type. Cette situation a incité les pays occidentaux à prendre des mesures préventives et à mener des exercices de simulation à grande échelle. Même si les fortes craintes liées aux lettres à l'anthrax de fin 2001 n'ont pas réapparu, il n'en reste pas moins que, dans différents pays (Danemark, Australie et Malaisie), des ambassades ont reçu des courriers suspects.

La situation en Suisse

Fedpol (SAP) a mené en 2004 des recherches préventives concernant des implications suisses du réseau Khan, notamment dans le cadre d'exportations destinées au programme nucléaire libyen. Le MPC avait ouvert une enquête en octobre 2004 pour infractions présumées à la loi sur le contrôle des biens (LCB) et à la loi sur le matériel de guerre (LFMG). L'enquête s'est poursuivie en 2005 et a conduit, en 2004 et 2005, à l'arrestation de trois personnes issues d'une même famille. Des enquêtes similaires, visant différents acteurs du réseau Khan, sont également en cours dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Afrique du Sud, en Turquie, en Espagne et au Japon. Aux Pays-Bas, une première condamnation est tombée en décembre. Un homme d'affaires néerlandais, ami de longue date d'Abdul Qadeer Khan, a été condamné à une peine d'emprisonnement de douze mois, dont huit avec sursis, et à une forte amende pour exportations illicites, entre 1999 et 2002, de technologie nucléaire à usage civil et militaire à destination du Pakistan.

Poursuite de la procédure dans l'affaire Khan.

En octobre 2005, le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a déposé une nouvelle plainte auprès du MPC pour infractions présumées à la LCB et à la LFMG. Il s'agit en l'occurrence d'une entreprise suisse ayant exporté, ou tenté d'exporter, à plusieurs reprises des biens non soumis au régime du permis, destinés à des clients sensibles d'un pays du Moyen-Orient, sans en avoir toutefois informé le seco. Les destinataires étaient connus en tant qu'organes d'acquisition dans le cadre du programme de missiles du pays en question. A l'été 2003 par exemple, quelques jours après que le seco a notifié un refus à l'entreprise qui lui avait soumis la demande d'exportation, cette dernière a

Prolifération présumée en faveur d'un pays du Moyen-Orient.

néanmoins fait parvenir par étapes les biens incriminés à un autre destinataire connu pour ses activités en matière de prolifération. En janvier 2005, cette firme a souhaité exporter des produits sensibles destinés à un acquéreur connu de fedpol (SAP). Des renseignements complémentaires sur le destinataire lui ayant été demandés par le seco, l'entreprise a renoncé à poursuivre la transaction. En avril toutefois, elle a soumis une nouvelle demande d'exportation de biens au profit d'un autre destinataire, ce que le seco lui a finalement refusé.

L'APPRÉCIATION

Les risques d'apparition de nouvelles puissances nucléaires

Si l'Iran ou la Corée du Nord devaient parvenir à leur fin et s'imposer en tant que nouvelles puissances nucléaires, ils pourraient provoquer un effet d'émulation chez leurs proches voisins. L'Arabie saoudite, l'Egypte, la Syrie et la Turquie pourraient être tentés par l'aventure nucléaire en invoquant les mêmes arguments de sécurité que Téhéran. Le Japon, la Corée du Sud et Taïwan pourraient également se lancer dans un programme militaire semblable, d'autant qu'ils en ont les moyens techniques.

Attentats terroristes avec des moyens non conventionnels

La menace terroriste impliquant l'utilisation d'une «bombe sale», la dispersion d'un gaz toxique ou l'emploi d'un agent biologique virulent restent d'actualité. La thèse d'un «dhjihad total» impliquant des ADM a été défendue dans nombre de cercles extrémistes. Des projets d'attentats à la ricine, un poison végétal mortel, ont déjà été déjoués ces dernières années en Europe. L'efficacité des attentats conventionnels ne signifie pas que les terroristes ne s'intéressent pas à d'autres moyens. Bien au contraire, il semblerait que l'utilisation de moyens non conventionnels à petite échelle ne soit plus qu'une question de temps.

Les terroristes s'intéressent aux armes non conventionnelles.

A l'heure actuelle, ce sont surtout des obstacles techniques qui retardent la mise en œuvre de telles actions, car les terroristes doivent acquérir le matériel nécessaire, recruter des spécialistes et surmonter leurs craintes dans la manipulation des produits toxiques. Ils doivent en outre trouver des locaux adaptés, perfectionner leurs méthodes de production et trouver des moyens efficaces pour propager le produit utilisé.

L'attractivité de la technologie suisse demeure

Les produits suisses restent un gage de qualité. Les Etats proliférants préfèrent encore et toujours payer le prix fort plutôt que de se contenter de biens de qualité et de prix inférieurs, même s'il est plus facile de se les procurer. C'est pourquoi les contrôles à l'exportation continuent d'être strictement appliqués en Suisse, conformément aux accords internationaux.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Les menaces persistent

Les autorités de contrôle des exportations doivent rester attentives face à l'ingéniosité des organes d'acquisition œuvrant au profit de pays sensibles en matière de prolifération. Si les méthodes actuelles sont de mieux en mieux connues, elles évoluent également et nécessitent des réponses rapides et efficaces.

La probabilité d'attentats à l'arme non conventionnelle demeure une réalité

La question du bioterrorisme et du recours à la «bombe sale» se pose exclusivement sur les moyens réels dont disposent nombre de groupes terroristes. Si l'année 2005 a eu l'heur de ne pas subir ce genre d'agressions, la possibilité d'une attaque radiologique, biologique ou chimique visant des symboles occidentaux ou la population de pays dont les gouvernements défendent des politiques pro-occidentales demeure réelle. Aussi la vigilance est-elle de mise pour les services de tous les pays concernés. ■

5. Crime organisé

5.1.	Groupes d'Italie	52
5.2.	Groupes criminels d'Europe du Sud-Est	53
5.3.	Organisations criminelles de la Communauté des Etats indépendants	55
5.4.	Crime organisé chinois	56
5.5.	Criminalité en réseaux d'Afrique de l'Ouest	57
5.6.	Stupéfiants	58
5.7.	Trafic de migrants	60
5.8.	Traite d'êtres humains	62

5.1. Groupes d'Italie

LA SITUATION

Situation internationale

Les cinq grandes organisations criminelles italiennes de type mafieux sont originaires du sud de l'Italie, à savoir de la Sicile pour la Cosa Nostra, de la Sicile méridionale pour la Stidda, de la Calabre pour la 'Ndrangheta, de la Campanie pour la Camorra et, enfin, des Pouilles pour la Sacra Corona Unita. Leur présence est avérée dans une grande partie de l'Italie et dans plus de 40 pays.

Ces organisations doivent être considérées à deux niveaux différents. D'une part, il importe de les percevoir comme des entreprises de type économique, dans la mesure où l'objectif premier de leur activité est l'accumulation de capitaux. L'organisation mafieuse aura plutôt recours à des activités illégales pour atteindre cet objectif. D'autre part, il importe de comprendre aussi ces organisations comme des groupements politiques, dont la finalité est la domination et le contrôle d'un territoire, par le biais notamment d'intimidations, de menaces, d'homicides, d'extorsions, d'usure, et par l'infiltration de différentes institutions politiques, économiques et administratives.

Les objectifs: accumuler des capitaux et contrôler un territoire.

Depuis 2004, les guerres sanglantes entre les membres du clan Di Lauro et les sécessionnistes à Naples ont fait plus de 130 morts. Ces homicides ont fait de la Camorra l'organisation mafieuse italienne la plus visible sur le plan international. Bien que les autorités italiennes soient parvenues à arrêter le chef du clan Paolo Di Lauro en septembre 2005, les règlements de compte n'ont pas cessé.

Malgré certaines actions médiatisées, telles que l'assassinat du vice-président de la Calabre en octobre 2005, la 'Ndrangheta se fait plus discrète. Elle reste néanmoins comme en 2004 l'organisation criminelle italienne la plus dangereuse et la plus puissante. Très difficile à pénétrer, elle observe la loi du silence la plus rigoureuse et sa structure familiale empêche qu'il n'y ait beaucoup de «repentis» prêts à aider la justice. Durant ces quinze dernières années, elle s'est imposée sur le marché de la cocaïne. Elle traite désormais directement avec les cartels colombiens.

L'APPRÉCIATION

Situation en Suisse

Selon des sources policières, la 'Ndrangheta est impliquée, sur le territoire suisse, dans toute une série d'activités criminelles, dont, en particulier, le trafic de cocaïne, le trafic d'armes, le blanchiment d'argent et les escroqueries. Elle porte aussi un intérêt de plus en plus marqué pour certains secteurs de l'économie légale. Les clans calabrais investissent dans l'immobilier, dans les restaurants et surtout dans le secteur de la construction, domaine de prédilection de la 'Ndrangheta dans le sud de l'Italie. La 'Ndrangheta est particulièrement active dans les cantons frontaliers de la Suisse.

Les clans calabrais investissent dans l'immobilier, les restaurants et le secteur de la construction.

Toujours selon des sources policières, la Cosa Nostra est active sur le territoire suisse dans le trafic de stupéfiants et dans le blanchiment d'argent provenant du trafic de stupéfiants entre l'Amérique latine et l'Europe. La Camorra, quant à elle, est surtout impliquée sur notre territoire dans les escroqueries, le blanchiment d'argent et différents trafics, dont, en particulier, le trafic de produits textiles de contrefaçon. Enfin, la Sacra Corona Unita ainsi que certains clans de la Camorra ont été en contact avec un certain nombre de ressortissants suisses et italiens domiciliés en Suisse dans le cadre d'activités liées à la contrebande de cigarettes, au trafic d'armes et de stupéfiants. Un réseau de sociétés sises en Suisse a été utilisé, d'une part, pour l'achat et le transport des cigarettes et, d'autre part, pour des activités de blanchiment d'argent. En ce qui concerne la Stidda, fedpol ne possède que peu d'informations quant à sa présence sur le territoire suisse.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Des intérêts économiques en Suisse

Contrairement au sud de l'Italie, les activités des organisations criminelles italiennes sur le territoire suisse restent avant tout économiques. Des actes d'intimidations dirigés contre des individus qui sembleraient entretenir des liens avec les or-

ganisations mafieuses ont certes été observés, mais étant de faible intensité, il est trop tôt pour les attribuer à des ambitions de domination territoriale. Par ailleurs, fedpol a observé des actes d'extorsion et d'usure à l'encontre de la communauté italienne établie en Suisse.

5.2. Groupes criminels d'Europe du Sud-Est

LA SITUATION

Situation en Europe du Sud-Est

L'évolution observée depuis des années en Europe du Sud-Est se poursuit avec la même intensité. En 2005 également, le crime organisé a profité de la faiblesse voire de l'inexistence de l'Etat de droit de certains Etats de la région et les a encore plus déstabilisés et affaiblis en les infiltrant systématiquement, créant ainsi un cercle vicieux dont il est difficile de sortir. Les mesures prises par les gouvernements pour lutter contre le crime organisé s'avèrent souvent inefficaces, ce qui contribue à ralentir le développement économique et la consolidation de la démocratie en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Macédoine ainsi qu'en Serbie-et-Monténégro, Kosovo compris.

Difficile de sortir du cercle vicieux.

Groupes criminels de souche albanaise

Au Kosovo, le crime organisé a surtout tiré profit du fait que le statut de la région n'est toujours pas établi, et de la faiblesse des structures de l'Etat de droit qui en résulte. Les criminels de haut vol n'occupent généralement pas de fonction politique, mais sont à la tête d'un réseau flexible de personnes exerçant une fonction officielle, notamment dans la police, des entreprises de sécurité, des structures paramilitaires, des partis et des médias. Le contrôle toujours plus grand qu'ils exercent sur les infrastructures du pays leur permet de renforcer leur influence sur la politique et la société. Les ressources dont ils disposent et l'absence partielle de résistance des institutions étatiques ou internationales les ont laissé libres de mener des activités criminelles.

Groupes criminels d'origine serbe

En raison de sa structure, de son degré d'organisation et de son réseau de relations, le crime organisé serbe a acquis en 2005 une importance qu'on ne saurait ignorer. Les groupes criminels entretiennent souvent des liens directs avec des autorités et des institutions politiques, noués sous le régime de Milosevic. Il est pour l'heure difficile d'évaluer l'étendue de ces liens. En 2005, il s'est à nouveau avéré que le réseau politico-criminel tissé autour de Milosevic et de son entourage disposait toujours d'une certaine influence. Il conviendra à l'avenir d'accorder une attention particulière aux liens étroits qu'entretiennent les protagonistes de la vie politique et du crime organisé. De plus, la corruption omniprésente en Serbie a constitué un obstacle pour la lutte contre le crime organisé. A ce titre, on peut citer notamment l'arrestation d'un juge de la Cour suprême de Serbie et de l'adjoint du procureur spécial en charge du crime organisé, soupçonnés de corruption.

Une corruption omniprésente en Serbie.

Situation en Suisse

Les groupes criminels de la région, notamment de Macédoine, d'Albanie et du Kosovo, ont continué à jouer un rôle prépondérant dans l'évolution de la criminalité en Suisse. L'importance des groupes serbes n'a cessé de croître ces deux ou trois dernières années. Cette tendance a été visible dans le trafic de stupéfiants, en particulier dans le trafic de cocaïne. Les groupes ont également été impliqués dans le blanchiment d'argent, la traite d'êtres humains, le trafic de migrants, les délits contre la propriété, le proxénétisme ou l'extorsion de fonds. Les bandes serbes ont en outre commis des cambriolages et des vols en série dans des bijouteries. Si l'appartenance familiale joue un rôle important dans les groupes criminels de souche albanaise, elle est, pour les groupes criminels serbes, supplantée par l'appartenance à un lieu d'origine commun. En 2005, la Suisse a été, pour certains domaines comme le trafic de

Les groupes criminels d'Europe du Sud-Est sont toujours importants.

drogue, un pays de destination, alors que pour des domaines comme l'immigration illégale, elle a aussi servi de pays de transit.

Les activités des groupes criminels de souche albanaise n'ont pas changé de façon notable. Leurs réseaux ont dominé l'ensemble du marché suisse de l'héroïne. Les groupes ont tenté de continuer à diversifier leurs activités criminelles en trafiquant non seulement l'héroïne et la cocaïne, mais aussi les drogues de synthèse. Ils ont également essayé de gagner des parts de marché dans le domaine lucratif de la prostitution.

Des indices laissent penser que leur influence devrait prendre de l'ampleur dans le trafic de migrants et, dans une moindre mesure, dans la traite d'êtres humains. L'Europe du Sud-Est est aujourd'hui l'une des régions de transit les plus importantes pour le trafic de migrants à destination de l'Europe occidentale. Les organisations albanaises de passeurs jouent un rôle prépondérant dans ce trafic. Les groupes criminels de souche albanaise disposent, sur le plan international, d'un excellent réseau tissé dans le cadre du trafic de drogue et peuvent ainsi tirer profit de leurs contacts et de leurs expériences.

L'APPRECIATION

Situation en Europe du Sud-Est

Les groupes criminels d'Europe du Sud-Est se caractérisent par leur flexibilité, par la capacité d'adaptation de leurs réseaux et par les contacts dont ils disposent dans le monde entier. Ils se basent sur des liens familiaux, particulièrement développés dans les groupes de souche albanaise, mais aussi géographiques, comme c'est le cas pour les groupes serbes.

La superposition de différents types d'activités criminelles est aujourd'hui typique de toutes les formes de la criminalité moderne et transnationale. Les organisations criminelles visent le gain maximal et réagissent rapidement aux mutations des marchés illégaux.

Conséquences en Suisse

Les réseaux criminels d'Europe du Sud-Est s'étendent sur une bonne partie de l'Europe occidentale, et touchent donc également notre pays. En Suisse, la criminalité d'origine serbe n'atteint certes pas encore l'ampleur et l'influence des groupes criminels de souche albanaise, mais elle dispose néanmoins d'un important potentiel de développement. Les groupes de souche albanaise, tout comme les groupes criminels serbes, savent aussi s'adapter aux tactiques policières. Le travail d'enquête est rendu très difficile par des structures organisationnelles très efficaces et par le cloisonnement des groupes. L'exécution des peines prononcées contre les criminels étrangers et les mesures d'expulsion n'affectent les groupes criminels que dans une moindre mesure, leurs membres pouvant être remplacés.

Les groupes criminels s'adaptent bien aux tactiques policières.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Amélioration à long terme

Le démantèlement des groupes criminels ne sera possible qu'à long terme, en renforçant les structures étatiques et en améliorant la situation économique dans les différents pays de la région. L'intégration de la partie occidentale des Balkans dans les structures euro-atlantiques pourrait permettre d'endiguer efficacement le crime organisé. Mais par ailleurs, les groupes serbes et les groupes de souche albanaise pourraient ainsi profiter de la situation transitoire et de l'évolution dans la région et, comme l'on peut s'y attendre, s'adapter aux changements. Une éventuelle indépendance du Kosovo, ou même du Monténégro, pourrait entraîner à court et moyen termes une recrudescence des activités des groupes criminels, en particulier au Kosovo. En Suisse, on ne s'attend pas à voir les activités des criminels d'Europe du Sud-Est diminuer à moyen terme.

5.3. Organisations criminelles de la Communauté des Etats indépendants

LA SITUATION

Corruption largement répandue

En 2005, de nombreux Etats de la Communauté des Etats indépendants (CEI) ont continué d'être confrontés à la criminalité et à la corruption. Le changement de gouvernement en Ukraine et au Kirghizistan n'a pas conduit à une diminution de la criminalité. Selon plusieurs études, la corruption aurait même atteint un niveau sans précédent en Russie.

Selon le ministère russe de l'Intérieur, les organisations criminelles sont devenues en Russie les maillons les plus importants de l'économie et de l'industrie et contrôlent près de 500 entreprises.

Légalisation des revenus illégaux en Suisse

Jusqu'à présent, la Suisse a été utilisée par les organisations criminelles de la CEI en premier lieu pour légaliser et pour placer les revenus d'origine criminelle. Les commerces de matières premières offrent par exemple de nombreuses possibilités pour dissimuler des flux financiers, pour conclure des affaires fictives et pour placer des fonds illégaux dans notre pays. La Suisse est l'un des pays les plus importants au monde pour la négociation du pétrole. Près d'un quart de la production mondiale de pétrole est négocié à Genève. De nombreuses sociétés russes de pétrole et de matières premières sont présentes dans notre pays et profitent du faible taux d'imposition des holdings et des bonnes conditions de crédits offertes par les banques. Elles profitent aussi du fait que les affaires liées aux matières premières effectuées en leur nom propre ne tombent pas sous le coup de la loi sur le blanchiment d'argent.

En Suisse, les affaires liées aux matières premières effectuées en nom propre ne tombent pas sous le coup de la loi sur le blanchiment d'argent.

Enquêtes pour blanchiment d'argent menées contre trois Russes

Les enquêtes pour blanchiment d'argent menées contre trois Russes en Valais ont conduit en juin à l'arrestation de deux d'entre eux. Ces enquêtes ont révélé que les fonds investis en Valais avaient été détournés et provenaient en partie de la construction d'une route de contournement à Moscou à la fin des années 90.

Criminalité en bandes en Suisse

La criminalité en bandes est toujours d'actualité. En effet, des requérants d'asile originaires de la CEI, principalement du Caucase, se sont emparés, lors de vols et de cambriolages, de grandes quantités d'objets qu'ils ont ensuite écoulés sur le marché d'Europe de l'Est. Le haut degré d'organisation de ces bandes donne à penser que des organisations criminelles agissent en sous-main.

Vol de grandes quantités d'objets par des bandes criminelles.

L'Allemagne et l'Autriche sont quant à elles confrontées à des bandes criminelles tchétchènes. Certaines d'entre elles se sont révélées extrêmement violentes et ont été à l'origine, dans des centres d'accueil pour requérants d'asile, de virulentes altercations avec des membres d'autres ethnies. A ce jour, les ressortissants tchétchènes n'ont pas commis d'actes criminels marquants en Suisse.

L'APPRECIATION

Les organisations criminelles représentent une sérieuse menace

Les criminels originaires de la CEI disposent en Suisse d'un réseau bien organisé. En effet, il est probable que des avocats et des fiduciaires suisses soient impliqués dans des affaires illégales. Des contacts existent aussi avec des représentants suisses de l'économie, des personnes exerçant une fonction officielle, ainsi qu'avec des services de renseignements russes. En 2005, les organisations criminelles de la CEI sont restées une menace sérieuse pour l'économie, les institutions fonctionnant selon les principes de l'Etat de droit et la place financière suisses.

L'EVOLUTION POSSIBLE

La menace subsiste

L'influence des organisations criminelles s'est accrue, en Russie surtout. De ce fait, il est probable que la Suisse reste confrontée au problème du blanchiment d'argent et de l'investissement de fonds criminels provenant de la CEI.

5.4. Crime organisé chinois

LA SITUATION

Vaste palette de délits dans le monde entier

En 2005, les groupes criminels chinois ont été actifs dans le monde entier, dans plusieurs types de délits, en particulier le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, l'extorsion de fonds, les falsifications en tous genres, l'escroquerie à la carte de crédit, le trafic de drogue, le trafic d'armes, les crédits illégaux, la prostitution et les jeux d'argent illégaux. En Suisse, les Chinois de souche, provenant de différents pays asiatiques, ont été surtout actifs dans le trafic de migrants et ont été à l'origine d'escroqueries à la carte de crédit organisées sur le plan international. Pour les migrants chinois, la Suisse a été plus un pays de transit qu'un pays de destination.

Trafic de migrants et escroqueries à la carte de crédit en Suisse.

Activités de passeurs

De par leur situation au centre de l'Europe, les grands aéroports suisses sont restés des points de transit pour les passeurs. Les passeurs ont choisi d'autres routes après que certains d'entre eux ont été arrêtés à l'aéroport de Zurich pour avoir voulu faire passer des migrants chinois. En Suisse, le trafic de ressortissants chinois par voie terrestre semble avoir été plutôt rare. Depuis que la Suisse est devenue une destination touristique officielle pour la Chine et que les groupes de touristes chinois sont autorisés à voyager dans notre pays sans autorisation officielle de sortie, des abus ont été commis par ces groupes, entrés légalement dans notre pays.

L'APPRECIATION

Défi pour les autorités suisses de poursuite pénale

Le crime organisé chinois étant subdivisé, sur le plan international, en de nombreux réseaux, les cas prennent généralement une ampleur peu maîtrisable pour les autorités suisses de poursuite pénale. Cet aspect, doublé des simples renvois à la frontière, explique pourquoi très peu de cas débouchent sur une action pénale. Notons par ailleurs d'autres raisons à cela: le professionnalisme des criminels, les intrications entre activités légales et illégales, la possible infiltration de segments stratégiques du marché grâce à l'instauration d'un climat de confiance et le manque de connaissances des autorités au sujet de la criminalité asiatique.

Certains cas sont d'une ampleur peu maîtrisable.

Capacité d'adaptation et fort potentiel

L'immigration illégale chinoise est, partout dans le monde, extrêmement bien organisée. Les clandestins chinois doivent, d'une manière générale, utiliser les services d'organisations de passeurs. Ils tombent ainsi dans une dépendance financière et doivent s'engager à rembourser les frais, en travaillant au noir, en se prostituant ou en participant à des activités illégales. Les organisations de passeurs disposent d'importants moyens financiers et logistiques et sont techniquement bien équipées. Elles réagissent rapidement aux mesures prises par la police. Plus ces réseaux sont anciens, moins ils sont cloisonnés sur le plan ethnique.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Les Chinois s'établissent sans être remarqués

Pour les immigrés chinois, la Suisse n'est pas un pays de destination classique. Selon les expériences faites par d'autres pays d'Europe occidentale, les immigrés chinois se font très discrets et peuvent rester longtemps dans l'ombre. En France et en Italie, le phénomène a été remarqué très tardivement, lorsque des économies parallèles avaient déjà été créées et que des organisations criminelles chinoises s'étaient déjà établies.

5.5. Criminalité en réseaux d'Afrique de l'Ouest

LA SITUATION

Des activités dans le monde entier

En 2005, les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest ont été actifs sur tous les continents et principalement dans les domaines du trafic de stupéfiants, des délits d'escroquerie, de la traite d'êtres humains et des falsifications de documents en tous genres. En Suisse, ces groupes ont dominé le trafic de rue de la cocaïne et ont été impliqués dans des délits d'escroquerie, en particulier dans la fraude à la commission. En provenance d'Amérique latine, la cocaïne a été acheminée en Suisse principalement via les Pays-Bas et la péninsule ibérique. L'Afrique du Sud a joué un rôle toujours plus grand dans ce trafic, puisqu'elle a fonctionné autant comme pays de transit que comme pays d'origine de la plupart des courriers blancs.

Trafic de stupéfiants, délits d'escroquerie, traite d'êtres humains et falsifications de documents.

Les instigateurs du trafic de la cocaïne sont généralement originaires du Nigeria, mais certains viennent aussi d'autres pays, comme le Ghana ou la Guinée. Le plus souvent, ils se sont établis en Suisse après avoir épousé des Suissesses. L'ambassade suisse au Nigeria est confrontée chaque année à un grand nombre de cas de mariages binationaux vraisemblablement conclus de manière abusive.

L'APPRECIATION

Des groupes criminels bien établis

En Suisse, les groupes criminels d'Afrique de l'Ouest sont déjà bien établis. Le crime organisé d'Afrique de l'Ouest se caractérise par son grand professionnalisme, des structures en réseaux ancrées dans le monde entier, sa capacité d'innovation, sa flexibilité et son opportunisme. Faute de ressources suffisantes au sein des cantons, il est généralement difficile et laborieux de poursuivre pénalement les auteurs d'infractions. Les différences linguistiques et culturelles notamment sont un obstacle majeur et la véritable identité des auteurs reste le plus souvent inconnue. Régulièrement, les forces de police découvrent des personnes séjournant illégalement en Suisse, le plus souvent des requérants d'asile déboutés.

Poursuite pénale difficile et laborieuse.

Des opérations de police menées dans quelques cantons ont permis de faire disparaître le trafic de drogue de certains lieux publics. Le trafic de rue s'est ensuite en partie déplacé et se déroule maintenant de façon plus discrète, par exemple dans des appartements de location.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Capacité d'adaptation rapide

L'esprit d'entreprise et la flexibilité des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest leur permettent de développer sans cesse de nouvelles formes d'activités, tout en s'adaptant aux mesures appliquées par les autorités de poursuite pénale et aux fluctuations du marché. Ainsi, quelques cas ont déjà été constatés en Suisse dans lesquels des représentants de groupes criminels d'Afrique de l'Ouest étaient actifs dans le trafic de l'héroïne et de l'ecstasy.

5.6. Stupéfiants

Saisie de cocaïne. Les policiers de l'aéroport de Zurich ont saisi 5,5 kilos de cocaïne dissimulée dans des racines de manioc, préalablement évidées.

PHOTO CGFR

LA SITUATION

Héroïne

On n'observe que peu de changements sur le marché de l'héroïne. En 2005, les groupes criminels de souche albanaise et les trafiquants turcs ont conservé la maîtrise du marché de l'héroïne. Des trafiquants serbes ont aussi été actifs sur ce marché. La route des Balkans a continué de jouer un rôle privilégié dans l'acheminement de l'héroïne en Suisse. Les trafiquants turcs ont transporté aussi de l'héroïne par plusieurs kilos directement de Turquie, ou alors via l'Allemagne, les Pays-Bas ou encore la Belgique.

Cocaïne

Le marché de la cocaïne est en constante évolution. En 2005, des trafiquants africains, dominicains, européens (notamment d'origine balkanique), latino-américains, libanais, suisses et turcs ont été actifs sur le marché de la cocaïne. Les réseaux des trafiquants ouest-africains ont continué à dominer le trafic de rue. Les Pays-Bas et l'Espagne sont demeurés les pays de transit européens les plus importants.

Le marché de la cocaïne est en constante évolution.

Les quantités saisies aux frontières suisses allaient d'une centaine de grammes à plusieurs dizaines de kilos. Les groupes de trafiquants les plus actifs dans la contrebande de cocaïne à destination de la Suisse ont été les réseaux de trafiquants ouest-africains, dominicains et libanais. Ces derniers ont souvent importé de la cocaïne depuis l'Amérique du Sud via des courriers européens. Une vaste enquête menée par le «Landeskriminalamt» de la Rhénanie du Nord-Westphalie a permis le démantèlement d'un groupe de trafiquants originaires de la Plaine de la Bekaa qui, depuis le début des années 90, importait de la cocaïne en grande quantité en Allemagne surtout, mais aussi en Suisse.

L'acheminement de la cocaïne par voie aérienne, depuis l'Amérique latine, les Caraïbes ou l'Afrique de l'Ouest, constitue toujours un mode de contrebande privilégié, comme en ont témoigné les saisies de cocaïne réalisées dans les aéroports dans le trafic passager. Le transport de la cocaïne à bord de trains internationaux en provenance des Pays-Bas et d'Espagne s'est poursuivi lui aussi, mais le transport par voitures semble avoir été davantage utilisé. Le démantèlement par la police cantonale zurichoise d'une bande de trafiquants qui importait de la cocaïne depuis le Brésil sous couvert d'une entreprise commerciale montre aussi que le transport de la cocaïne vers la Suisse via le fret ne doit pas être négligé, même si les saisies réalisées dans ce cadre sont restées rares. En effet, 17 kg de cocaïne ont ainsi pu être saisis par les enquêteurs zurichois.

En 2005, la cocaïne a été très présente dans les lieux publics et les soirées. Le nombre de consommateurs est estimé environ à 100 000 personnes, dont 10 000 seraient dépendantes de cette substance. Selon l'enquête «Santé et styles de vie des adolescents âgés de 16 à 20 ans en Suisse (2002) SMASH 2002», un apprenti sur cinq aurait, à 20 ans, déjà consommé de la cocaïne.

La cocaïne est très présente dans les lieux publics.

Drogues de synthèse

Le marché des drogues de synthèse est relativement peu structuré. Les trafiquants de drogues de synthèse sont le plus souvent de jeunes consommateurs qui vont s'approvisionner dans les grandes villes suisses ou aux Pays-Bas et qui revendent en petites quantités dans les soirées. Plusieurs affaires ont cependant montré que ce type de trafic pouvait porter sur des quantités non négligeables. Ainsi, les saisies les plus importantes de drogues de synthèse, en particulier d'amphétamines, ont été opérées en 2005. Elles impliquaient de jeunes trafiquants, suisses pour la plupart, qui vendaient différents types de substances, marijuana ou haschisch, des amphétamines et, en plus petite quantité, d'autres drogues de synthèse comme de

l'ecstasy ou du gammahydroxybutyrate (GHB), ou encore de la cocaïne.

Le marché des drogues de synthèse offre aussi potentiellement des opportunités de gains à des groupes criminels. La police municipale de Lausanne a démantelé un réseau de trafiquants d'ecstasy originaires d'ex-Yougoslavie qui cherchaient à s'implanter sur le marché en pratiquant de très bas prix.

Pour le moment, seuls des laboratoires de production de drogues de synthèse de petite envergure ont été démantelés en Suisse. Des saisies d'ecstasy transitant depuis les Pays-Bas vers d'autres pays, notamment l'Afrique du Sud et l'Italie, ont à nouveau été opérées en 2005.

La consommation de drogues de synthèse se déroule essentiellement dans les soirées et les milieux techno et se caractérise par une tendance à la polyconsommation. Des cas d'intoxication au GHB, souvent liés à une interaction avec d'autres substances, en particulier l'alcool, ont été recensés notamment à l'occasion de la Lake Parade à Genève.

Cannabis et produits dérivés

Ces cinq dernières années, des opérations policières d'envergure ont été menées dans les cantons pour lutter contre la culture et le trafic du cannabis et de ses produits dérivés. Ces enquêtes ont plus particulièrement visé les régions de production importantes, comme le Val-de-Travers. Dans cette région, une opération a révélé que des personnes agissant en bande avaient été actives dans le trafic de 200 kg de chanvre. Les auteurs de l'infraction ont été condamnés chacun en première instance à 27 mois de prison. Suite à cela, les cultures ont été effectuées plus discrètement et sont dissimulées dans d'anciens locaux agricoles ou industriels, ou dans des quartiers résidentiels. De même, la vente se déroule de plus en plus dans la clandestinité, dans des magasins vendant d'autres articles (articles de sport, disques). Pour ces jeunes trafiquants, la tendance est à la vente de plusieurs substances: produits dérivés du cannabis, drogues de synthèse et cocaïne.

De plus en plus souvent, les trafiquants vendent plusieurs substances.

Le marché des produits dérivés du cannabis est lucratif et attire de ce fait aussi les organisations criminelles, notamment des groupes originaires du de l'Europe du Sud-Est ou de Turquie. Le trafic de rue de produits dérivés du cannabis existe toujours mais il n'a toutefois pas explosé avec le durcissement de la répression pénale.

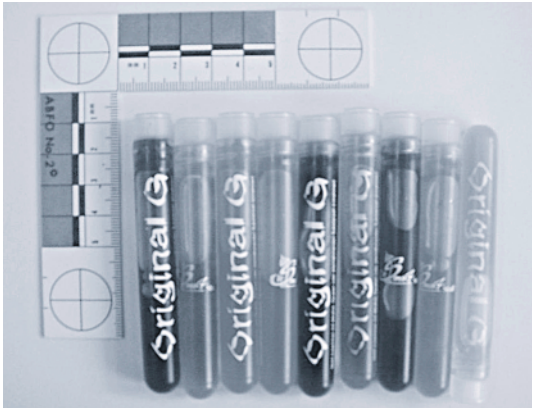

Gammahydroxybutirate. Le GHB, aussi appelé «ecstasy liquide» dans les milieux branchés, n'a cependant aucun lien de parenté chimique avec cette substance. FOTO DE SOURCE POLICIÈRE

La réduction de la production indigène de produits dérivés du cannabis a en revanche relancé la contrebande. Ainsi, davantage de saisies à l'import sont opérées en particulier en provenance des Pays-Bas, avec parfois de plus de 30 kg par prise. La demande reste importante.

L'APPRECIATION

Les drogues présentes dans les lieux publics

En dépit de l'absence de véritables scènes ouvertes, les drogues restent très présentes dans la rue et dans les lieux publics. La tendance est à la polyconsommation du côté des consommateurs, tandis que les trafiquants ont tendance à vendre différents types de substances. Si le marché de l'héroïne apparaît bien structuré, les autres marchés sont plus ouverts à des groupes de trafiquants d'origines diverses.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Héroïne

Depuis plusieurs années, les prix de l'héroïne sont relativement bas. Si un mode de consommation autre que l'injection se développait, par exemple la consommation d'héroïne fumée, il pourrait attirer de nouveaux consommateurs sur ce marché, sur lequel on trouve relativement peu de nouveaux entrants. Une telle évolution pourrait remettre en question le recul du marché observé depuis plusieurs années.

5.7. Trafic de migrants

LA SITUATION

Vue d'ensemble de la situation

Il est actuellement difficile de définir précisément l'ampleur du trafic de migrants en Suisse, car les mesures sont souvent prises contre les auteurs dans le cadre de la loi sur les étrangers et les données ne sont pas enregistrées de façon homogène par les différentes autorités.

L'arrestation de personnes séjournant illégalement et de passeurs à la frontière permet de recueillir des données relatives à l'immigration clandestine. Des conclusions indirectes peuvent également être tirées des chiffres portant sur l'asile, puisqu'il est probable que de nombreux requérants d'asile entrent en Suisse illégalement.

Comme en 2004, le nombre de personnes arrêtées en Suisse lors de l'entrée illégale a diminué. Ainsi, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) a recensé 5472 entrées et séjours illégaux en 2005, contre 6943 en 2004. Dans 1599 cas, le Cgfr a constaté qu'il s'agissait de documents falsifiés de bonne à très bonne qualité. Ce chiffre s'élevait à 1880 en 2004.

Le nombre des demandes d'asile a quant à lui diminué de 29,4 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, 10 061 personnes ont demandé l'asile, à savoir 4187 de moins que l'année précédente. Le recul du nombre des demandes d'asile peut s'expliquer par les mesures prises, notamment le gel des aides sociales pour les personnes frappées de non-entrée en matière, l'accélération de la procédure d'asile ainsi que l'application conséquente de la politique d'exécution.

Cela dit, ni le recul du nombre d'entrées et de séjours illégaux enregistrés par le Cgfr, ni le recul du nombre de demandes d'asile ne permettent de tirer des conclusions directes sur l'immigration clandestine en Suisse et le transit clandestin par la Suisse. La diminution de ces chiffres n'indique pas une baisse des activités liées à l'immigration clandestine. En effet, les passeurs ont de plus en plus souvent recours à des méthodes difficiles à détecter à la frontière pour permettre aux migrants d'entrer et de séjourner illégalement en Suisse.

Le nombre de demandes d'asile a encore baissé.

Immigration clandestine organisée

Les bandes de passeurs et leur clientèle sont composées de représentants de différents pays. En 2005, les activités et les personnes de contact de ces filières ont été constatées dans différents pays, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Dans le cadre de l'immigration clandestine organisée, la Suisse reste principalement un pays de transit depuis lequel les auteurs peuvent disparaître puis ressurgir dans l'UE sous une nouvelle identité ou être transférés illégalement dans des pays d'outre-mer. Les enquêtes menées au niveau cantonal et national n'ont rencontré jusqu'à présent que peu de succès. En effet, aucune procédure relevant de la compétence de la Confédération n'a pu être ouverte à ce jour contre des réseaux d'immigration clandestine.

A ce jour, la Suisse sert principalement de pays de transit à l'immigration clandestine organisée.

Capacité d'adaptation des passeurs

Les passeurs adaptent leur mode opératoire en fonction des changements survenant dans le droit de l'asile et des étrangers. En 2005, ils ont souvent choisi des manières d'entrer leur garantissant un aspect de légalité, telles le mariage de complaisance ou l'entrée en tant que touriste ou étudiant. La levée de l'obligation du visa rend l'immigration clandestine obsolète. En effet, l'aide de passeurs n'est pas nécessaire lorsqu'aucun visa n'est exigé et que l'entrée se déroule de façon légale.

En 2005, la vente et le prêt de vrais documents d'identité valables se sont révélés très lucratifs pour les passeurs. De même, la vente d'un visa suisse acquis frauduleusement a rapporté plusieurs centaines de francs. Plusieurs représentations suisses à l'étranger ont d'ailleurs été confrontées à des soupçons de corruption. Plusieurs cas de mariages blancs témoignent des activités menées par des organisations de passeurs dans des agences matrimoniales et de rencontre. Pour les personnes actives dans la criminalité et le terrorisme, les conclusions de mariages se sont avérées particulièrement intéressantes. En effet, il n'est pratiquement pas possible d'expulser la

En 2005, la vente et le prêt de vrais documents d'identité valables se sont révélés très lucratifs.

personne concernée après l'octroi d'un permis d'établissement. Après l'octroi de la nationalité suisse, l'expulsion devient alors impossible. Les écoles de langues et les écoles hôtelières privées ont représenté un terrain toujours plus intéressant pour l'immigration clandestine chinoise. Les passeurs profitent de la facilité avec laquelle il est possible, selon le droit suisse, d'ouvrir des écoles privées qui ne sont pas subventionnées officiellement.

Principales affaires relevées en 2005

- Des passeurs ont essayé à plusieurs reprises d'obtenir des visas auprès de représentations suisses à l'étranger par la corruption, mais aussi en exerçant des pressions physiques et psychiques contre le personnel. Fin 2004 et durant l'année 2005, des centaines de visas ont été établis de manière non conforme au Pérou, en Russie, à Oman, en République démocratique du Congo, au Nigeria et en Serbie-et-Monténégro.
- En septembre, plusieurs dizaines de passeports vierges et formulaires de visa ont été dérobés lors d'un cambriolage à l'ambassade suisse de Madrid.
- Dans le canton de Glaris, un mariage de complaisance entre une Suissesse et un Albanais du Kosovo a été découvert. Ce dernier était commandant de l'Armée de libération de Presevo, Medvedja et Bujanovac. Conclu en 2003, le mariage avait été arrangé par le frère de l'époux, qui vivait alors en Suisse. Bénéficiaire de l'aide sociale, la Suissesse s'était vu proposer des montants s'élevant jusqu'à 30 000 francs pour la conclusion du mariage, auxquels s'ajoutent des versements mensuels de 1999 francs, qui n'ont été que partiellement versés. La famille de l'époux a du reste menacé la femme de violences si celle-ci dénonçait le mariage blanc.
- A plusieurs reprises, des Chinois voyageant en groupes de plusieurs dizaines de personnes sont entrés en Suisse à l'aide d'un visa de touristes et ont ensuite disparu. Dans ce genre de cas, il est probable que le visa de touriste serve à se rendre ensuite dans des pays de l'UE, notamment en France ou en Grande-Bretagne, pour y travailler au noir. Avec l'accroissement de la diaspora chinoise dans les pays voisins, la Suisse devient un pays de transit privilégié.
- De nombreux cas d'inscriptions fictives dans des écoles ont été découverts. En effet, des étudiants inscrits dans des écoles de langues et des écoles hôtelières privées ne l'ont fait que pour recevoir une autorisation d'entrée et une autorisation de séjour. A lui seul, le canton de Berne a mis au jour trois cas. Dans un cas, le passeur a ouvert lui-même une école, dont les programmes de cours et l'enseignement se sont révélés fictifs. Il a ainsi fait passer vingt personnes en Suisse et a encaissé plusieurs milliers de francs par visa.

L'APPRECIATION

Liens avec d'autres délits

Selon des organisations internationales, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains représentent aujourd'hui l'une des formes de criminalité les plus lucratives, qui a des liens étroits avec le blanchiment d'argent et le trafic de drogue. La Suisse est également concernée par ce phénomène. Selon les informations à disposition, aucune structure criminelle importante liée au trafic de migrants ne semble exister à ce jour en Suisse. Néanmoins, les conséquences de toute forme de trafic, commis par des individus agissant seuls ou en petits groupes, ne doivent pas être négligées. En effet, il existe souvent des liens étroits avec d'autres activités criminelles et, dans certains cas, le trafic de migrants est difficile à distinguer de la traite d'êtres humains.

L'une des formes de criminalité les plus lucratives au monde.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Un délit transnational

Le trafic de migrants est un délit transnational. Au vu de son évolution dans le monde, ce type de criminalité ne devrait pas diminuer en Suisse à moyen terme. Notre pays devra donc renforcer ses instruments juridiques et policiers. L'association de la Suisse à l'accord de Schengen décidée en 2005 et l'adhésion à Europol représentent à ce titre quelques mesures permettant de faciliter la lutte contre le trafic de migrants au niveau international. L'accès de la Suisse aux banques de données européennes aux fins de recherches permettra de soutenir les enquêtes et la poursuite pénale engagées contre les réseaux d'immigration clandestine et conduira à une plus étroite coopération au niveau européen.

Le trafic de migrants ne devrait pas diminuer à moyen terme.

5.8. Traite d'êtres humains

LA SITUATION

Une progression alarmante dans le monde entier

En raison des importants gains possibles et du faible risque encouru, la traite d'êtres humains s'est étendue au monde entier. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe estime que le chiffre d'affaires engendré par la traite d'êtres humains a dépassé celui du trafic de stupéfiants et du trafic d'armes, et s'élève à 35 milliards de dollars par an. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) estime que plus de 200 000 personnes sont victimes de la traite d'êtres humains en Europe seulement.

Accroissement des actes de violence liés à la traite d'êtres humains au niveau mondial.

En 2005, on a constaté au niveau mondial un accroissement des actes de violence liés à l'exploitation sexuelle et à l'exploitation de la force de travail. De plus en plus souvent, les auteurs font entrer les victimes sur le territoire avec des documents valables. Ils réduisent ainsi le risque d'être arrêté, tant pour le passeur que pour la victime. La légalité d'apparence fait que le délit de traite d'êtres humains demeure plus longtemps inaperçu, les victimes étant alors contraintes à la prostitution et au travail forcé durant une longue période.

Situation en Suisse

L'évolution que connaît le phénomène de la traite d'êtres humains au niveau mondial se reflète en Suisse surtout par la croissance des milieux de la prostitution et par une plus grande propension à la violence. Parallèlement, les gros efforts consentis sur le plan national pour lutter contre la traite d'êtres humains ont conduit à une augmentation des procédures pénales. Alors qu'en 2004 on ne comptait que deux condamnations pour traite d'êtres humains prononcées en vertu de l'art. 196 CP, il est probable que ce chiffre soit multiplié en 2005. Seuls les jugements exécutoires permettront de le constater de façon définitive. Dans deux cas graves de traite d'êtres humains, la peine prononcée a été de plusieurs mois à deux ans d'emprisonnement. Dans les deux cas, les auteurs et les victimes étaient originaires du même Etat d'Europe de l'Est. Les auteurs étaient aussi bien des femmes que des hommes. Les victimes, exclusivement des femmes, avaient été recrutées dans leur pays d'origine et sont entrées illégalement en Suisse, attirées par des promesses de gains intéressants. Elles ont ensuite été contraintes, sous la violence physique et psychique, à se prostituer dans différents établissements.

En 2005, le nombre des prostituées et des établissements permettant de recevoir les clients a augmenté dans l'ensemble de la Suisse. A Zurich par exemple, le nombre des prostituées a augmenté depuis 2003 de presque 20 %. En 2005, dans le canton de Bâle-Ville, un nouvel établissement destiné à la prostitution a été ouvert toutes les deux semaines en moyenne. Au niveau national, les montants engrangés par la prostitution sont estimés à près de 3,2 milliards de francs par année.

Croissance des milieux de la prostitution et plus grande propension à la violence.

Le nombre des victimes de la traite d'êtres humains ayant déposé par la suite une demande d'asile est minime.

L'APPRECIATION

Déplacements dans les milieux de la prostitution

La croissance et le gain attirent des criminels venant de la Suisse et de l'étranger. Les luttes de partage et les déplacements au sein du marché également perceptibles du public déstabilisent ces milieux. Dans le canton de Soleure, en 2005, des fusillades et des incendies criminels ont eu lieu dans plusieurs établissements. A Zurich, une personne influente dans les milieux de la prostitution a été assassinée. Dans plusieurs cas, des victimes de la traite d'êtres humains ont été retrouvées dans d'étroits cachots situés dans des caves, alors que d'autres ont été contraintes à vendre illégalement de la drogue et à céder d'importantes sommes d'argent. Dans quelques cas, les femmes ont été victimes de graves violences et blessées dans le but de les rendre dociles.

Exploitation sexuelle et exploitation de la force de travail

La traite d'êtres humains en Suisse se déroule essentiellement dans les milieux de la prostitution. Les principaux groupes d'auteurs contre lesquels des enquêtes et des procédures pénales ont été ouvertes en 2005, ainsi que les victimes, sont originaires d'Europe du Sud-Est et d'Europe de l'Est, de la CEI, d'Amérique latine et d'Asie. La tendance actuelle est à la traite de femmes et de travestis originaires du Brésil. Le passage dans le pays et le placement des victimes ont été effectués avec un grand professionnalisme. En 2005, des cas ont révélé des liens avec le crime organisé; dans la plupart des cas, l'exploitation sexuelle et la traite d'êtres humains restent, en Suisse, le fait d'auteurs agissant seuls ou en petits groupes.

La traite d'êtres humains en Suisse se déroule essentiellement dans les milieux de la prostitution.

Les cas d'exploitation de la force de travail sont marginaux et ont été constatés en 2005 surtout dans le cadre de l'aide domestique. Dans de rares cas, des étrangères mineures ont été victimes d'exploitation tant dans les milieux de la prostitution que dans l'économie domestique.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Augmentation probable de la traite d'êtres humains

Au vu de l'évolution de la situation en Suisse et dans le monde, il apparaît comme probable que l'on assiste à une augmentation de la traite d'êtres humains en provenance d'Europe du Sud-Est et d'Europe de l'Est. Pour l'heure, il n'est pas encore possible d'évaluer dans quelle mesure l'association à Schengen et Dublin permettra de corriger la tendance. La situation dans les Etats voisins, notamment en Allemagne et en Italie, a montré que la libération de l'obligation du visa n'enrayait pas forcément la traite d'êtres humains. Pour les prostituées, le danger de tomber aux mains des auteurs de la traite d'êtres humains est très grand, même si celles-ci sont entrées et séjournent légalement dans notre pays.

6. Blanchiment d'argent et criminalité économique

6.1.	Blanchiment d'argent	66
6.2.	Criminalité économique	67
6.3.	Corruption	68
6.4.	Fausse monnaie	69

6.1. Blanchiment d'argent

LA SITUATION

Délit de prime importance en Suisse

En Suisse, le délit de blanchiment d'argent continue d'apparaître très fréquemment dans le cadre de la poursuite pénale et de l'entraide judiciaire internationales, notamment lorsqu'il est associé à des délits économiques ou lié aux stupéfiants. La majorité des enquêtes conduites au niveau fédéral ont pour objet l'élément constitutif de blanchiment d'argent.

Le cas Adamov

L'ancien ministre russe de l'Energie atomique Evgueny Adamov a été arrêté en Suisse en mai 2005 à la demande de Washington, qui lui reproche d'avoir détourné neuf millions de dollars issus de fonds d'aide américains durant son mandat à la fin des années 90 et de les avoir blanchis aux Etats-Unis. Adamov avait été limogé par les autorités russes en mars 2001 pour corruption et conclusion d'affaires illégales, sans qu'une instruction pénale ne soit pour autant ouverte. Après l'arrestation d'Adamov en Suisse et la demande d'extradition des Etats-Unis, la Russie a à son tour réclamé son extradition. En décembre, le Tribunal fédéral a rendu un jugement allant dans le sens de la demande russe. Adamov a été extradé vers la Russie le mois même.

Evgueny Adamov extradé vers la Russie.

Décision du Tribunal pénal fédéral

Le Tribunal pénal fédéral a rendu en juin 2005 sa première décision liée aux nouvelles compétences de la Confédération en matière de poursuite pénale, dans un cas de blanchiment d'argent. Un ancien ambassadeur suisse au Luxembourg a été condamné en première instance à 42 mois de réclusion, notamment pour blanchiment d'argent par métier et abus de confiance. Il avait blanchi, entre autres par le biais de son propre compte en banque, quelque 2,4 millions de francs pour un réseau de trafiquants de stupéfiants opérant à l'échelle internationale. Le jugement n'est pas encore entré en force.

L'APPRECIATION

La Suisse dépend de l'entraide judiciaire

En 2005, la répression du blanchiment d'argent a continué d'être soumise à des conditions particulières en Suisse. En effet, dans certains cas complexes, l'infraction préalable avait généralement été commise à l'étranger et les auteurs avaient seulement essayé de placer dans notre pays les gains issus de l'infraction. La Suisse a donc dépendu de la coopération de l'Etat dans lequel l'infraction préalable avait été commise pour pouvoir administrer les preuves dans sa propre enquête pénale. Ainsi, si les preuves concernant l'infraction préalable étaient insuffisantes, la procédure ne pouvait pas aboutir en Suisse.

La répression du blanchiment d'argent est soumise à des conditions particulières en Suisse.

Par ailleurs, un nombre important de cas ont été classés par la voie de l'entraide judiciaire et certains cas ont été délégués, pour des raisons de procédure, au pays dans lequel l'infraction préalable avait été commise. La statistique des condamnations pénales ne présente donc qu'une image partielle de la lutte contre le blanchiment d'argent au niveau répressif. De plus, les autorités de poursuite pénale suisses ont souvent apporté une importante contribution à la lutte internationale contre le blanchiment d'argent, qui n'apparaît pas obligatoirement dans la statistique des jugements suisses.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Mise en place de solutions pragmatiques

La place financière suisse continuera de subir de fortes pressions en matière de régulation, dues à certains développements dans le domaine du blanchiment d'argent au niveau international (p. ex. la révision totale des 40 recommandations du Groupe d'action financière et de la troisième directive de l'UE relative au blanchiment d'argent). En raison de l'importance de leur place financière sur la scène interna-

La Suisse et d'autres pays sont l'objet de toutes les attentions en raison de l'importance de leur place financière.

tionale, la Suisse et d'autres pays continueront d'être l'objet de toutes les attentions dans ce domaine. Cela dit, les dispositions internationales permettent certainement la mise en place de solutions pragmatiques. Il est donc impératif que la Suisse maintienne un dispositif efficace de lutte contre le blanchiment d'argent et réponde aux principales normes internationales dans ce domaine.

6.2. Criminalité économique

LA SITUATION

Nombreux cas de criminalité économique

Comme dans les années précédentes, de nombreuses affaires relevant de la criminalité économique ont marqué l'année 2005 en Suisse. Citons notamment les escroqueries au placement.

Filiale suisse d'une société holding turque

En 2003, le MPC a repris une procédure pénale du canton de Bâle-Campagne et ouvert une enquête de police judiciaire pour soupçons d'escroquerie et de blanchiment d'argent. L'instruction vise cinq dirigeants de la filiale suisse d'une société holding établie en Turquie, soupçonnés d'avoir lésé plusieurs milliers de personnes.

Dans cette affaire, plusieurs individus sont entre autres accusés de s'être enrichis au détriment de plusieurs centaines de milliers de personnes, principalement des membres de la diaspora islamique turque installée en Europe, et notamment d'Allemagne. Ils auraient proposé à leurs victimes des investissements qu'ils qualifiaient de conformes aux préceptes de l'islam et qui auraient procuré à ces dernières des gains élevés; ils auraient également souligné l'importance de ces investissements pour l'industrie turque et la création d'emplois en Turquie. Le montant total de l'escroquerie est estimé à plusieurs milliards d'euros. Des procédures civiles et pénales ont été ouvertes dans de nombreux pays d'Europe.

Le montant total des dommages est estimé à plusieurs milliards d'euros.

Réseau international d'entreprises et de fonds

Fin 2004, le MPC a pris à son compte des procédures pénales jusque-là dirigées par les cantons de Bâle-Ville et de Zurich contre huit personnes et a ouvert une enquête de police judiciaire pour soupçons d'escroquerie et de blanchiment d'argent. Les accusés ont exploité un réseau international complexe d'entreprises et de fonds, domicilié en partie sur des places financières off-shore aux Caraïbes, et qui inspirait confiance aux investisseurs. Ils prétendaient que le système mis en place était sûr, insensible aux crises, et qu'il garantissait des rendements élevés. Les enquêtes menées jusqu'à présent ont renforcé les soupçons initiaux selon lesquels l'argent des investisseurs n'aurait pas été utilisé conformément aux accords et qu'une grande partie des fonds placés serait revenue directement aux accusés sous la forme de provisions et d'indemnités. Le montant des dommages pourrait s'élever à plusieurs centaines de millions de francs.

L'APPRECIATION

Procédures longues et difficiles

Les procédures menées dans le domaine de la criminalité économique peuvent être de longue haleine et nécessiter d'importants moyens policiers et judiciaires. En effet, ces procédures impliquent souvent de nombreuses demandes d'entraide judiciaire internationale qui peuvent entraîner des complications, notamment lorsqu'elles sont adressées à des places financières off-shore comme les Bahamas, les Iles Vierges britanniques ou le Panama, avec lesquels il n'existe pas d'accord d'entraide judiciaire. Beaucoup de preuves ne peuvent être obtenues à l'étranger que par la voie de l'entraide judiciaire, longue et complexe.

Aucun danger pour la sécurité intérieure de la Suisse

Sans anticiper les résultats des enquêtes et des procédures pénales en cours, il est possible de

dire, d'une manière générale, que la criminalité économique ne représente pas une menace directe pour la sécurité intérieure de la Suisse. Pour l'heure, elle ne compromet pas non plus la bonne marche de l'économie légale de notre pays. La sensibilisation du public aux manœuvres des escrocs demeure l'un des moyens les plus efficaces de lutte contre les escroqueries.

La sensibilisation du public est l'un des moyens les plus efficaces de lutte contre les escroqueries.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Escroqueries aux fonds de placement

Le nombre de cas d'escroqueries aux fonds de placement ne devrait pas cesser de croître au cours des prochaines années en raison des importants gains qu'elles peuvent engendrer.

Prévention, vigilance et répression

Les moyens les plus efficaces de lutter contre les escroqueries restent, d'une part, la prévention aux niveaux privés et publics ainsi que la vigilance de toute personne désireuse d'entrer en relation d'affaires ou de nouer des liens financiers avec un partenaire - y compris avec un membre de sa propre communauté – et, d'autre part, une poursuite pénale rigoureuse.

6.3. Corruption

LA SITUATION

Nouvelles normes pénales en matière de corruption

De nouvelles normes pénales ont été adoptées pour combattre la corruption. Depuis leur entrée en vigueur, le 1er mai 2000, et jusqu'à fin 2004, 31 jugements ont été prononcés au niveau cantonal en Suisse. Environ deux tiers des accusés ont été reconnus coupables de corruption active d'agents publics suisses. Un seul jugement a été prononcé pour corruption d'un agent public étranger.

Selon Transparency International (TI), une organisation non gouvernementale qui œuvre pour le respect des règles et des principes internationaux en vigueur en matière de lutte contre la corruption, la Suisse fait partie des pays dans lesquels la corruption d'agents publics est marginale. Selon l'indice de perceptions de la corruption de TI, la Suisse a une nouvelle fois figuré, en 2005, dans le peloton de tête des pays les moins corrompus. Des cas de corruption sont cependant régulièrement constatés en Suisse. Ainsi, des collaborateurs du DFAE ont été accusés d'avoir établi illégalement des visas en échange d'une majoration; des personnes sont par ailleurs soupçonnées d'avoir vendu au Tessin des biens immobiliers de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents en dessous du prix du marché. Dans ces deux cas, une procédure a été ouverte en 2005.

En 2005, la Suisse a une nouvelle fois figuré dans le peloton de tête des pays les moins corrompus.

Corruption d'agents publics étrangers

La corruption d'agents publics étrangers, qui figure dans la convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et qui est punissable en Suisse depuis le 1er mai 2000, est un phénomène particulièrement difficile à estimer. Les entreprises qui travaillent dans des pays où sévit une corruption systématique sont souvent incitées à «acheter» des avantages injustifiés. Ces actes concernent principalement le pays étranger en question et les autorités de poursuite pénale suisses n'en ont souvent connaissance que par hasard.

L'idée selon laquelle la corruption d'agents publics étrangers serait inhérente au système est de plus en plus dépassée. Malgré tout, des exemples, tels que celui du programme des Nations Unies «Pétrole contre nourriture», montrent que des en-

Des entreprises internationales renommées aussi corruptibles.

treprises internationales renommées sont corruptibles. La Commission d'enquête indépendante a découvert que 139 entreprises impliquées dans l'exportation du pétrole et 2253 sociétés commerciales auraient versé des pots-de-vin d'un montant total de 1,8 milliards de dollars au gouvernement irakien sur une période de deux ans. Parmi elles figurent des sociétés suisses et des entreprises sises dans notre pays. Les autorités judiciaires suisses examineront au cas par cas si les éléments constitutifs de l'infraction de corruption ou d'autres normes pénales sont réalisés.

Corruption dans le secteur privé

Les dommages liés aux cas de corruption dans le secteur privé ne peuvent pas être directement estimés. Ces cas ne font pas de victimes au sens courant du terme. Dans le privé, seules les indications et les dénonciations de tiers permettent en général de faire la lumière sur les cas de corruption. Lorsqu'elles sont interrogées à ce sujet, de nombreuses entreprises indiquent être certes concernées par des cas de corruption, mais préférer réprimer ces actes sans faire appel aux autorités de peur de ternir leur réputation.

L'APPRECIATION

La partie cachée de l'iceberg

Le nombre de condamnations ne reflète pas forcément l'ampleur réelle des cas de corruption. En effet, vu que les délits liés à la corruption impliquent deux auteurs et que le corrupteur a tout autant intérêt que la personne corrompue à camoufler l'acte, le nombre de cas non signalés est certainement plus élevé que pour d'autres délits. Il n'existe pas non plus pour l'heure d'étude fiable à ce sujet.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Mettre en évidence les cas de corruption

L'évolution dans ce domaine dépendra largement de la capacité des autorités à mettre en lumière les processus inhérents à la corruption et donc à augmenter la part des cas dévoilés. Cela dit, le seul fait d'étendre la disposition pénale ne suffira pas. Son effet préventif demeure très limité, car les probabilités de révéler des cas sont minimes. La découverte de quelques cas de corruption devrait par conséquent continuer d'être due au hasard. Selon les experts, certains secteurs, tels que ceux de la construction, de l'immobilier, des assurances, du commerce et des prestations financières, sont plus susceptibles que d'autres d'accepter des dessous-de-table et de négocier des prix.

Il est probable que quelques cas de corruption soient découverts par hasard.

6.4. Fausse monnaie

LA SITUATION

Contrefaçons de monnaies étrangères

Le nombre de saisies de contrefaçons du dollar américain est en baisse depuis que l'euro est devenu la principale monnaie en Europe. En 2005, la Suisse a donc été concernée essentiellement par des contrefaçons de l'euro.

Les contrefaçons de l'euro de bonne qualité, fabriquées par procédé d'impression, sont toujours plus nombreuses. La plupart d'entre elles ont été saisies sur le marché suisse des devises et provenaient essentiellement de France, d'Italie et de Bulgarie. En Suisse, les contrefaçons ont été écoulées principalement par des étrangers dans des magasins ou des casinos. Cela dit, aucun cas majeur n'a été enregistré en 2005.

Faux francs suisses fabriqués par des faussaires isolés

Les contrefaçons du franc suisse ont généralement été fabriquées avec des imprimantes laser ou à jet d'encre par des faussaires agissant seuls. Dans la majorité des cas, il s'agissait d'impressions à jet d'encre recto verso sans imitation des éléments de sécurité. Même les non-spécialistes n'ont aucun mal à reconnaître ces contrefaçons. Certains faussaires ont imité uniquement le fil à fenêtre ou

Fausse coupure d'euro. Cette fausse coupure de 125 euros a pu être écoulée sans problème dans un magasin soleurois. PHOTO DE SOURCE POLICIÈRE

le kinégramme avec un stylo argenté. Le montant des dommages liés aux faux francs suisses placés sur le marché représente environ 0,01 ‰ du total des billets de banque en circulation.

Plus de cas, mais des sommes moindres

En 2005, le nombre de contrefaçons saisies a diminué de 50,4 % par rapport à 2004. En revanche, comme en 2004 (augmentation de 22 %), la tendance est inversée pour le nombre de communications reçues, qui ont augmenté d'environ 0,6 %. Cette augmentation est due à une hausse du nombre de dénonciations qui ne portent que sur de faibles sommes d'argent. En effet, plus de victimes ont reconnu qu'elles étaient en possession de contrefaçons, ce qui a permis à la police d'interpeller, voire d'arrêter les auteurs sur la base des informations fournies.

Notons enfin un autre développement positif dans ce domaine: la part des jeunes qui ont mis en circulation des copies couleur de billets fabriqués par ordinateur a fortement baissé au cours des trois dernières années, passant de 13,5 % en 2003 à 7,4 % en 2004 et à 6,4 % en 2005.

L'APPRECIATION

Pas de grave perturbation

Selon la statistique policière, les faussaires ont réussi à écouler quelque 300 000 francs suisses au cours des dernières années. Comparée au volume moyen de billets en circulation, de l'ordre de 34 milliards de francs suisses par an, cette somme n'a certainement pas nui à l'économie suisse.

Par ailleurs, il est toujours difficile d'écouler de faux billets de l'euro auprès d'institutions financières suisses.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Pas de nouvelle tendance

En raison de sa situation géographique comme pays de transit, la Suisse continuera à l'avenir d'être concernée par le problème du faux monnayage. Aucune nouvelle tendance ne se profile actuellement concernant les groupes d'auteurs ou les modes opératoires, ce qui donne à penser que le volume de fausse monnaie en circulation devrait rester stable et que l'économie suisse continuera de ne pas être gravement perturbée par ce phénomène. ■

L'économie suisse ne sera pas gravement perturbée.

7. Autres aspects relevant de la sécurité intérieure

7.1.	Criminalité générale	72
7.2.	Délinquance juvénile et criminalité violente	72
7.3.	Hooliganisme	74
7.4.	Sûreté dans l'aviation	75
7.5.	Armes, explosifs et pyrotechnie	76
7.6.	Cybercriminalité et Information Assurance	77
7.7.	Pornographie enfantine	79
7.8.	Coopération internationale	82

7.1. Criminalité générale

LA SITUATION

Cambriolages éclairs

Depuis environ cinq ans, la Suisse doit faire face à des cambriolages éclairs dans des bijouteries. Les malfaiteurs ciblent des objets de grande valeur (bijoux et montres). Les cambriolages ont lieu dans tout le pays, bien que les bandes de cambrioleurs soient plus actives dans les grandes agglomérations.

La valeur de vente de l'ensemble des biens volés se monte à des dizaines de millions de francs, sans compter les dommages matériels causés notamment aux immeubles et aux véhicules, qui représenteraient plusieurs millions de francs.

Parmi les nombreuses montres volées – des montres de luxe pour l'essentiel – seules quelques-unes ont été retrouvées (moins de 5 %). La situation est similaire pour les bijoux volés.

L'APPRECIATION

Organisation non identifiée

Aucune structure hiérarchique des différents groupes d'auteurs n'a pu être identifiée pour l'heure. Cependant, le réseau doit être bien organisé pour écouler les biens volés car seules de rares pièces ont été retrouvées à ce jour. Il est également possible qu'une partie des butins ait été réintroduite dans le circuit commercial légal.

Aucune structure hiérarchique des différents groupes d'auteurs n'a pu être identifiée pour l'heure.

La majorité des auteurs sont originaires d'Europe du Sud-Est et d'Europe de l'Est. D'autres pays européens, comme l'Allemagne et l'Autriche, sont aussi touchés par cette forme de criminalité.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Des attaques à main armée plutôt que des cambriolages

Par rapport à 2004, le nombre de cambriolages éclairs dans des bijouteries a reculé en 2005. Il y a deux raisons à cela: les bijouteries ont pris des mesures pour renforcer leur protection (au niveau de la construction), et les enquêtes policières qui ont conduit à l'arrestation de plusieurs personnes ont eu un effet préventif. Cela dit, selon les indications des pays voisins, depuis que la construction des bijouteries a été améliorée, les malfaiteurs ne commettent plus des cambriolages mais des attaques à main armée. Cette tendance pourrait aussi se manifester en Suisse.

7.2. Délinquance juvénile et criminalité violente

LA SITUATION

Procès et jugements exemplaires

Si, au cours des dernières années, les médias s'intéressaient plutôt aux cas concrets, l'attention a surtout porté en 2005 sur les procès et les jugements de mineurs et de jeunes adultes qui avaient commis des délits violents. Ainsi, quatre délinquants violents avaient roué de coups leur victime lors d'une agression à main armée dans la Postgasse à Berne en 2003 de manière si brutale qu'ils ont été accusés de tentative de meurtre avec préméditation. Trois d'entre eux ont été condamnés à respectivement onze ans, neuf ans et six ans et demi de réclusion; le quatrième a été placé dans une maison d'éducation au travail. Par ailleurs, le tribunal d'arrondissement du canton de Vaud a condamné les jeunes adultes qui avaient tué un jeune à Yverdon en 2003 à respectivement 19 ans et 20 ans de réclusion.

L'augmentation des violences se maintient

Les jeunes affichent une propension accrue à la violence depuis plusieurs années. Ainsi, 18 %

des dénonciations figurant dans la statistique policière de la criminalité (SPC) de 2004 concernent des délinquants mineurs. Depuis 1995, ce pourcentage représente certes l'une des valeurs les plus basses, mais si l'on comptabilise les dénonciations contre des mineurs pour des infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (homicides, lésions corporelles, menaces, violences et menaces à l'encontre de fonctionnaires et d'autorités, brigandage et incendie intentionnel) et pour des infractions contre l'intégrité sexuelle, on constate qu'environ 23 % des dénonciations concernent des jeunes. Par rapport à 2004, la part des dénonciations contre des mineurs a augmenté pour tous ces délits, sauf pour les homicides, les brigandages et les incendies intentionnels. Sur une courbe comparative des dix dernières années, on constate que le nombre de dénonciations contre des jeunes a augmenté plus ou moins régulièrement pour la plupart des délits violents et des délits sexuels.

Les jugements prononcés contre des mineurs ont également connu une hausse régulière entre 1999 et 2003. Par ailleurs, une enquête menée auprès de jeunes en 2005 à l'université de Lausanne montre que, par rapport à 1992, non seulement le nombre de jeunes délinquants a augmenté, mais aussi le nombre de délits commis par une même personne.

Certains spécialistes continuent de penser que cette hausse est essentiellement due à une plus grande sensibilité de la population à ce phénomène, qui, par conséquent, dénonce plus de cas. Mais d'autres experts indiquent aussi que la majorité des chiffres concernant des formes de violences moins graves, telles que les voies de fait, ne figurent pas dans les statistiques.

La majorité des chiffres concernant des formes de violences moins graves ne figurent pas dans les statistiques.

Peu de jeunes criminels

La statistique des jugements de 2003 de l'Office fédéral de la statistique révèle que seuls 2 ‰ de la population mineure (à savoir les jeunes de 7 à 18 ans) ont été jugés pour des infractions violentes. Ce faible pourcentage indique deux choses: premièrement, le nombre d'actes de violence commis par des mineurs a certes augmenté et certains éléments montrent que ces actes ont réellement connu une recrudescence au cours des dernières années, mais que seule une faible proportion des jeunes ont été identifiés pour avoir commis des actes criminels. Deuxièmement, on constate que ce sont justement les groupes d'auteurs récidivistes (ceux qui ont agi sur le long terme et qui ont toujours commis des actes graves) qui ont mobilisé les forces de police, suscité des craintes au sein de la population et pu inciter d'autres jeunes à les suivre.

Afin d'empêcher de nouveaux jeunes de tomber dans la délinquance, il convient de détecter précocement les groupes à risques et de réagir de manière adaptée à leurs actes de violence sur les plans préventif et répressif.

L'APPRECIATION

La violence juvénile est difficile à traiter

La criminalité violente des jeunes n'est pas un phénomène isolé. En effet, l'augmentation du nombre des dénonciations contre des adultes pour lésions corporelles et menaces est encore plus importante que pour les mineurs. Cela dit, les jeunes adultes (18 à 25 ans) ne représentent pas une catégorie à part dans la statistique des dénonciations, bien qu'ils constituent un groupe à risques notoire, notamment pour les délits violents. Malgré tout, si l'on compare les dénonciations contre des jeunes et celles contre des adultes, on constate que les médias font une représentation exagérée de l'augmentation de la violence juvénile.

La criminalité violente des jeunes n'est pas un phénomène isolé.

Selon les experts, les lourdes peines privatives de liberté précitées doivent servir d'exemple. En effet, les tribunaux ont réagi à l'indignation de la population face aux violences juvéniles et espèrent que ces peines auront un effet préventif général.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Pas de troubles de grande ampleur à craindre

Il est peu probable que notre pays soit le théâtre d'émeutes de nature ethnique de grande ampleur emmenées par des jeunes, telles que celles qui ont éclaté en France en automne 2005. En effet, la Suisse dispose des facteurs de protection suivants contre les troubles impliquant des jeunes: petite surface géographique, relativement bon mélange des couches sociales dans les quartiers, absence de banlieues de type ghettos et densité des institutions sociales.

7.3. Hooliganisme

LA SITUATION

Le problème de la violence demeure

En Suisse, certains matches de football et de hockey sur glace, auxquels assistent des centaines de personnes souvent très jeunes, ont été le théâtre de violences et de dommages matériels, et ont parfois aussi offert un terrain propice à l'extrémisme politique. Ainsi, les matches de championnat des clubs ont été régulièrement accompagnés de violences, tandis que ceux des équipes nationales suisses se sont presque toujours déroulés sans heurts. Les actes de violence ont eu lieu aussi bien dans les stades que sur le chemin des stades ou en tout autre endroit.

Les matches de championnat des clubs sont souvent le théâtre de violences.

90 blessés en une saison

Environ 570 personnes ont été arrêtées en Suisse pendant la saison de football et de hockey sur glace de 2004/2005; soit elles avaient participé à des actes de violence lors d'événements sportifs, soit il n'était pas possible de les distinguer des auteurs de violences. Près de 90 personnes ont été blessées, dont des policiers, des agents de sécurité des exploitants de stades et d'autres personnes non impliquées. Notons que la situation s'est quelque peu apaisée dans le milieu du hockey sur glace par rapport aux années précédentes, mais qu'elle s'est dégradée dans le milieu du football.

Participation transfrontalière aux échauffourées

Des supporters de football suisses enclins à la violence se sont aussi rendus à l'étranger, où ils ont recherché la confrontation avec d'autres groupes. Ainsi, 28 hooligans suisses ont été arrêtés à Neu-Ulm en Allemagne le 8 avril 2005 pour émeutes et attaques. Le 15 septembre 2005, des supporters suisses ont attaqué des policiers à Copenhague; 97 Suisses ont alors été arrêtés et trois d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison allant jusqu'à 70 jours.

On a aussi constaté une augmentation du nombre de «casseurs itinérants» étrangers qui viennent en Suisse pour commettre des actes de violence. Les groupes de hooligans suisses ont des contacts étroits surtout avec les hooligans allemands.

L'APPRECIATION

Des groupes qui comptent plusieurs centaines de personnes

En 2005, le noyau dur des personnes en quête de violence lors de manifestations sportives comptait environ 400 personnes en Suisse. A ce chiffre s'ajoutent quelque 600 personnes qui prennent occasionnellement part à des débordements violents et à des dommages matériels dans le cadre sportif. Les villes les plus confrontées à ce problème sont Bâle, Zurich, Berne, Lucerne et Lugano, et des petits groupes de personnes enclines à la violence se sont en outre formés dans les régions d'Aarau, de St-Gall et de Sion.

Le noyau dur des hooligans est bien organisé et a surtout recherché la confrontation avec d'autres hooligans. En revanche, les groupes non organisés, composés essentiellement de jeunes, ont représenté en 2005 une menace plus importante pour la sécurité publique. Ces groupes ont recherché la confrontation violente non seulement avec les supporters de l'équipe adverse, mais aussi avec des personnes non impliquées et avec la police. Certains de ces groupes appartiennent au milieu des ultras (supporters fanatiques). Selon les observations de la police, l'intensité de la violence a augmenté et ses auteurs sont toujours plus jeunes. En effet, beaucoup d'entre eux ont entre 13 et 16 ans.

Les actes de violence sont toujours plus impitoyables et leurs auteurs toujours plus jeunes.

Plate-forme pour l'extrémisme politique

Certains membres de groupes non organisés de jeunes violents participent aussi en tant que «suiveurs» aux échauffourées qui ont lieu en marge de manifestations émanant le plus souvent de l'extrême gauche. Cependant, les supporters enclins à la violence se réclament plutôt de l'extrême droite. Selon fedpol (SAP), 10 à 15 % des personnes violentes ont des contacts avec les milieux de l'extrême droite.

Etablir l'identité des auteurs de violences

Les simples matches de championnat de football nécessitent un engagement policier impor-

tant et coûteux en raison du nombre élevé de fauteurs de troubles violents et de l'incapacité de certains groupes de supporters à se distancier des auteurs de violences. Les corps de police compétents ont de plus en plus souvent recours à une stratégie consistant à intervenir de manière rigoureuse contre les émeutes lors de matches de football et contre les va-t-en guerre («Saubannerzug»). L'objectif est de sortir de l'anonymat les personnes enclines à la violence qui agissent au sein de grands groupes pour se protéger.

Une collaboration plus poussée entre les autorités cantonales contribuerait à lever l'anonymat des auteurs de violences connus de la police. Dans de nombreux cas, le droit n'autorise toutefois pas encore cet échange d'informations.

Les organisateurs doivent agir

Les organisateurs sont les principaux responsables de la sécurité dans les stades. La police n'intervient dans les stades que si la situation dégénère. Cela dit, certains incidents ont montré qu'il fallait adapter les dispositifs de sécurité mis en place par les exploitants des stades. En effet, les contrôles d'accès doivent être améliorés afin d'éviter tout danger lié à la mise à feu de pièces d'artifice interdites.

Au cours de l'année 2005, la Ligue suisse de football a mis en œuvre de nouvelles mesures de sécurité. Désormais, les clubs sont aussi responsables des mauvais comportements de leurs supporters lors des matches extérieurs. En outre, tous les clubs sont à présent tenus d'engager un responsable de la sécurité et un responsable des supporters.

Arrestation de supporters suisses. La police danoise a arrêté 97 supporters de football suisses, le 15 septembre 2005, avant le match à Copenhague.

PHOTO KEYSTONE

L'EVOLUTION POSSIBLE

Pas de détente en vue

Aucun élément ne laisse entrevoir pour l'heure un recul de la violence lors d'événements sportifs. Au contraire, la police observe une accentuation du phénomène.

Il y a tout lieu de penser que des centaines, voire des milliers, de supporters étrangers violents essaieront d'entrer en Suisse pendant l'UEFA EURO 2008. Il faudra les en empêcher en collaborant avec les services de police compétents en Europe. Ainsi, des mesures doivent être mises en œuvre afin d'empêcher les auteurs de violences connus des polices étrangères de quitter leur pays. Par ailleurs, pendant l'UEFA EURO 2008, des agents de police étrangers aideront les policiers suisses à identifier les supporters potentiellement violents et à établir un contact avec eux. Enfin, le concept de sécurité prévoit la mise en place de mesures de grande envergure.

7.4. Sûreté dans l'aviation

LA SITUATION

Attentat terroriste dans un aéroport espagnol

En juin 2005, l'ETA a procédé à deux tirs au lance-grenades contre l'aéroport de Saragosse. Les explosions se sont produites à 300 mètres du terminal et ont causé des dégâts matériels. Ce même aéroport a reçu de nouvelles menaces fin octobre 2005.

Missiles sol-air tirés à l'épaule

Selon des informations parues dans la presse, qui n'ont jamais été confirmées officiellement, une cellule terroriste française aurait reçu des missiles sol-air de rebelles tchétchènes en octobre 2005. Les systèmes portatifs de défense aérienne (man portable air defence systems, abrégé en manpads) représentent une menace de plus en plus grande pour l'aviation civile. Depuis 1978, on

a enregistré une trentaine d'attaques de manpads dirigées contre des avions civils.

Selon des estimations, un million de missiles sol-air ont été produits depuis 1950 au niveau mondial, dont plusieurs milliers seraient aux mains de groupes non gouvernementaux. Les annonces provenant de l'étranger sur des vols ou des découvertes de tels missiles s'accumulent. En Europe, mais aussi en Suisse, diverses autorités de sécurité travaillent sur la question de la protection de l'aviation civile internationale contre ces armes légères.

Des milliers de manpads sont aux mains de groupes non gouvernementaux.

Evénements relevés en 2005

En 2005, fedpol (SAP) a eu connaissance de 78 (année précédente 86) événements liés à la sûreté dans l'aviation civile internationale, au cours desquels 11 personnes ont trouvé la mort (année précédente 94).

Evénements relevés en Suisse

- Les Forces aériennes suisses sont intervenues six fois dans le contexte du WEF 05: les avions impliqués ont été identifiés avant de pénétrer dans l'espace aérien fermé.
- Fin janvier 2005, deux compagnies d'aviation affrétant des vols réguliers vers des Etats voisins depuis Genève-Cointrin ont reçu plusieurs menaces d'attentats à la bombe en l'espace de quelques heures.
- En mars 2005, une représentation diplomatique à l'étranger a reçu une information selon laquelle deux personnes domiciliées à Berlin, prétendument liées à Oussama Ben Laden, projetteraient de détourner un avion de la compagnie American Airlines sur le vol Zurich-New York dans le but de commettre un attentat terroriste.
- En juillet, l'ambassade de Suisse à Berlin a reçu une information selon laquelle le détournement d'un avion de Swiss était planifié sur le vol Genève-Zurich.
- En octobre 2005, des menaces ont été adressées à l'aéroport de Zurich-Kloten concernant un attentat à la bombe contre un avion assurant la liaison Zurich-Istanbul. L'avion a été dirigé sur Budapest, où il a atterri en catastrophe. Un autre avion a été fouillé à Zurich-Kloten. Aucun explosif n'a été trouvé dans les deux appareils.

Dans tous les cas, les recherches nécessaires ont été effectuées et les mesures de sécurité prises.

L'APPRÉCIATION

Menace croissante

Etant donné la menace croissante, les dispositifs de sécurité doivent être maintenus.

L'EVOLUTION POSSIBLE

Eventualité d'attentats

Les attentats terroristes dirigés contre des infrastructures, dont les aéroports et les avions, demeurent possibles malgré le niveau élevé des normes de sécurité.

7.5. Armes, explosifs et pyrotechnie

LA SITUATION

Armes

Le 2 mars 2005, des perquisitions ont été effectuées simultanément en Suisse, en Allemagne et en Tchéquie auprès d'un fabricant d'armes et de deux armuriers. Le matériel et les documents saisis ont permis de confirmer les soupçons de manœuvres illégales de contournement de la LFMG. Après clôture de la procédure d'enquête en matière policière menée par le MPC, le dossier a été transmis à l'Office des juges d'instruction fédéraux en août.

Le nombre des autorisations en matière d'importation d'armes, d'éléments essentiels d'armes, d'accessoires d'armes, de munitions et d'éléments de munitions se situe dans la fourchette de l'année précédente: alors que les dérogations ont

Le nombre d'autorisations d'importation est similaire à celui de 2005.

augmenté de quelque 10 %, les autorisations pour l'importation à titre professionnel demandées par les armuriers ont reculé de plus de 10 %. Par contre, les importations à titre non professionnel ont augmenté de plus d'un quart.

Dommages matériels

En 2005, 292 cas de dommages matériels causés avec des pièces d'artifice achetées dans le commerce, des cas bénins, ont été comptabilisés. Ils ont causé en tout pour 420 920 francs de dommages. Même si ces chiffres dépassent ceux des deux années précédentes, ils n'en confirment pas moins le recul marqué par rapport aux trois années précédant 2003.

Les cibles favorites des auteurs de ces actes, pour la plupart des jeunes, sont essentiellement les boîtes aux lettres et les poubelles publiques de toutes sortes, ainsi que les cabines téléphoniques et les automates à marchandises et à billets.

Attentats à l'explosif

En moyenne annuelle, 17 actions violentes, commises au moyen d'explosifs, de grenades à main ou de dispositifs explosifs ou incendiaires non conventionnels, ont été enregistrées au cours des dernières années. Avec douze attentats, dont la moitié avaient vraisemblablement un arrière-plan extrémiste violent, l'année 2005 reste nettement en dessous des chiffres moyens.

L'APPRÉCIATION

Les efforts ont été récompensés

La stabilisation continue des chiffres à un bas niveau s'explique par les efforts de fedpol (Office central pour les explosifs et la pyrotechnique) en vue de référencer systématiquement les pièces d'artifice, de les tester et de les homologuer, mais aussi par l'engagement dont font preuve les organes cantonaux chargés de l'exécution de la législation sur les explosifs.

La propension à la violence que l'on continue de constater est rarement motivée par la volonté de commettre des infractions, mais s'explique par des facteurs sociaux et individuels.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Pas d'évolution perceptible

Le nombre limité de cas dans ce domaine ne permet pas de déduire du recul du nombre d'attentats à l'explosif commis depuis 2003 une quelconque tendance pour le futur.

7.6. Cybercriminalité et Information Assurance

LA SITUATION

Lutte contre la criminalité sur Internet

Le nombre des communications de soupçons enregistrées par le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet (SCOCI) est aussi élevé que celui des années précédentes et se situe en moyenne entre 500 à 600 communications par mois. Il s'agit de communications émanant de la population. Par ailleurs, les recherches non ciblées du SCOCI ont permis de découvrir des cas suspects qui ont mené, dans environ 90 % des cas, à une poursuite pénale.

Le SCOCI reçoit toujours autant de communications.

Les communications de la population concernant du matériel relevant de la pornographie dure ont augmenté, celles concernant les envois en masse (les spams) ont légèrement diminué. Par contre, on constate une forte augmentation des communications liées à la criminalité économique telles que les escroqueries par Internet, les tentatives de phishing ainsi que les sites Internet contrefaits d'instituts bancaires et de ventes aux enchères.

Sûreté de l'information

Depuis le 1er décembre 2004, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information (Melani) fournit sur son site

Internet (www.melani.admin.ch) des informations concernant la sécurité informatique. Ce service s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises. Melani-Net, lancé en 2005, propose en outre à certains responsables d'infrastructures vitales la réalisation d'analyses permettant de déceler rapidement des attaques et coordonne les mesures à prendre en cas d'incident.

Un service pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises.

Le site Internet de Melani permet également d'annoncer les incidents survenus. La plupart des communications à cet égard ont concerné le phishing et les spams. Contrairement à la législation européenne, la législation suisse ne permet pas encore d'entreprendre de véritables démarches contre les spams; en effet, il n'existe pas de dispositions spéciales à ce propos et la jurisprudence est encore limitée.

L'APPRÉCIATION

Le phishing en augmentation

Le phishing désigne une tentative d'escroquerie visant à obtenir de manière frauduleuse des données confidentielles concernant des utilisateurs. Durant les derniers mois de 2005, on a constaté au niveau mondial une augmentation du phishing. La plupart des tentatives de phishing visent les instituts bancaires, les maisons de vente aux enchères en ligne et les fournisseurs d'accès à Internet et ont lieu aux Etats-Unis; néanmoins, elles se font aussi de plus en plus fréquentes en Europe et ont touché la Suisse en 2005.

Utilisation ciblée de logiciels malveillants

La tendance selon laquelle les concepteurs de logiciels malveillants visent essentiellement l'enrichissement se poursuit. On observe en outre un lien étroit le crime organisé, notamment d'Europe de l'Est. Celui-ci étend de plus en plus ses activités (corruption, chantage, menaces et escroquerie) dans l'espace virtuel.

Les virus ont de plus en plus souvent des visées commerciales, qu'il s'agisse des attaques par déni de service, de l'envoi de pourriels et de courriels publicitaires ou de l'accès illicite à des données confidentielles. L'éventail des données espionnées va du mot de passe de la boîte de courrier électronique aux données sensibles et confidentielles des entreprises, en passant par les numéros de carte de crédit et les données indispensables aux services bancaires électroniques (e-banking). Les cas d'espionnage par cheval de Troie en Grande-Bretagne et en Israël prouvent que ce genre d'espionnage est mis en œuvre dans le secteur privé comme dans le secteur public. Il est du reste difficile de détecter les infections qui, même dans des réseaux bien protégés, ne peuvent guère être prévenues. Outre une protection technique complète, il est très important de former et de sensibiliser de manière ciblée les collaborateurs en contact avec des données sensibles.

Les créateurs de logiciels malveillants se sont faits de plus en plus présents dans l'espace germanophone. Les courriels accompagnés d'une annexe infectée sont désormais envoyés en bon allemand et les internautes germanophones sont plus fréquemment tentés de les ouvrir. Sober.I a été le premier logiciel malicieux capable d'adapter sa langue de manière dynamique.

De plus en plus de logiciels malveillants en allemand.

Les réseaux de zombies

La menace que représentent les réseaux de zombies (ou botnets) ne cesse de croître. Ce sont des réseaux informatiques logiques d'ordinateurs compromis, contrôlés à distance via les canaux IRC (Internet Relay Chat) à l'insu de leurs propriétaires. Avec la multiplication des connexions à bande large dans les domiciles privés, le nombre de systèmes informatiques infectés du fait qu'ils restent constamment connectés à Internet est en constante augmentation. L'expansion des réseaux de zombies ne pourra être endiguée que lorsque la majorité des ordinateurs reliés à Internet sera suffisamment protégée.

Il n'est pas rare que les réseaux de zombies englobent plus de 10 000 ordinateurs et leurs auteurs sont difficilement repérables. Chaque ordinateur d'un réseau de zombies participe à un nouvel envoi en masse de pourriels (spams) ou à une attaque par déni de service. Cette dernière consiste en un flux coordonné de demandes au même serveur qui finit par être surchargé.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

SCOCI

Eu égard à la campagne nationale lancée par la Conférence des directrices et directeurs des

départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et menée actuellement par la Prévention suisse de la criminalité, la lutte contre la pornographie enfantine continuera d'occuper une place déterminante pour le SCOCI. La voie choisie par le SCOCI s'est révélée adéquate au vu des résultats obtenus dans la lutte contre la criminalité sur Internet, notamment contre la pornographie enfantine. Les communications de soupçons transmises par la population sont pour la plupart des informations sérieuses, reflétant la prise de conscience croissante de «l'illicite» chez les internautes. Les autorités cantonales de poursuite pénale se félicitent de la qualité élevée des dossiers traitant de cas suspects découverts par le biais de recherches non ciblées; cette qualité se répercute sur le nombre (élevé) de poursuites pénales ouvertes.

La lutte contre la pornographie enfantine est toujours prioritaire

Par ailleurs, il convient d'observer et d'analyser l'évolution de la situation dans le domaine de la criminalité économique, notamment du fait de la commercialisation et de la professionnalisation croissantes de la criminalité informatique.

Melani

Des méthodes de plus en plus professionnelles sont utilisées dans tous les domaines touchés par la criminalité sur Internet. Une innovation issue du phishing est par exemple la manipulation de l'inscription DNS ou la modification du fichier hôte par un virus entré clandestinement. Ensuite, un site frauduleux apparaît, même si l'on introduit manuellement l'adresse correcte. Ce type d'attaque, appelé pharming, deviendra certainement de plus en plus courant. Il en sera sûrement de même des programmes nuisibles mis en œuvre de manière ciblée contre des personnes ou des entreprises, que l'on ne peut détecter et qui n'apparaissent pas dans les signatures des programmes antivirus. On estime par ailleurs qu'en Suisse aussi, l'espionnage industriel tirera dorénavant parti des ressources offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'espionnage industriel utilisera de plus en plus les technologies de l'information.

On s'attend à une recrudescence du nombre et de la taille des réseaux de zombies. Une multitude d'ordinateurs familiaux font de leurs propriétaires les complices involontaires de ces pratiques et placent les autorités de poursuite pénale, les services de renseignements et les spécialistes en TIC devant un défi de taille. Les réseaux de zombies ne connaissant pas de frontières, la lutte contre ces réseaux nécessite aussi une concertation à l'échelle internationale.

7.7. Pornographie enfantine

LA SITUATION

Actions nationales et internationales de petite envergure

En 2005, aucune action contre la pornographie enfantine comparable à Genesis ou Falcon de par son ampleur n'a eu lieu. Ces deux opérations avaient été menées de 2002 à 2004. Par contre, le Commissariat Pédophilie, traite d'êtres humains, trafic de migrants auprès de la PJF a coordonné une grande quantité de dossiers et d'opérations nationales et internationales. Les nombreuses opérations initiées en 2004 continuent d'occuper la police et surtout les autorités judiciaires des cantons.

Jugements rendus suite aux opérations Genesis et Falcon

Jusqu'à la fin de 2005, dans le cadre des deux opérations de police les plus importantes menées jusqu'ici en Suisse, Genesis (quelque 900 personnes ont fait l'objet d'un contrôle judiciaire) et Falcon (plus de 250 personnes ont également fait l'objet d'un contrôle judiciaire), 289 peines privatives de liberté avec sursis ont été prononcées, 313 amendes infligées et 545 procédures ont été suspendues. Les peines privatives de liberté avec sursis allaient dans certains cas jusqu'à huit mois et les amendes les plus élevées se sont montées à 25 000 francs. Certes à peine la moitié des

«Stop pornographie enfantine sur Internet». La campagne nationale de la Prévention suisse de la criminalité vise à endiguer la pédocriminalité à moyen ou long terme. Elle est destinée à informer et à sensibiliser non seulement les victimes et les auteurs potentiels mais aussi leur entourage. PHOTO PSC

suspects contrôlés dans le cadre de l'opération Falcon ont été jugés, mais il apparaît d'ores et déjà qu'un pourcentage plus élevé de personnes pourra être condamné que dans l'opération Genesis.

Enquêtes faisant suite à des abus commis sur des enfants

Les actions coordonnées à l'échelle internationale, les enquêtes menées au niveau cantonal et les cas suspects du SCOCI relatifs à la possession, à l'importation ou à la diffusion de pornographie enfantine aboutissent de plus en plus souvent à des enquêtes ayant pour objet les abus commis sur des enfants ou la production de pornographie enfantine. Ainsi, à l'occasion de la perquisition effectuée chez un homme soupçonné de consommer du matériel de pornographie enfantine, il a été constaté que celui-ci habitait certes seul et n'avait pas d'enfant, mais qu'il se trouvait dans son appartement une quantité étonnante de photos d'enfants. Sur la base de ces indices et au terme d'autres investigations, le suspect a pu être mis en accusation pour abus sexuels commis sur le fils de son amie, âgé de dix ans.

Augmentation du nombre des enquêtes incidentes pour abus commis sur des enfants ou production de pornographie enfantine.

Tourisme sexuel

En 2005, grâce à l'action des attachés de police de fedpol (PJF) stationnés à l'étranger, notamment en République tchèque, en Thaïlande et au Brésil, des enquêtes ont été ouvertes contre plusieurs touristes sexuels suisses dans des affaires touchant des enfants. Tout particulièrement dans le domaine du tourisme sexuel touchant les enfants, l'organisation non gouvernementale End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes (Ecpat) a élaboré, avec l'Organisation mondiale du tourisme et les professionnels du tourisme, un code de conduite contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, qui a été bien accueilli par la branche du tourisme. Aujourd'hui, ce code de conduite est appliqué par plus de 240 entreprises organisatrices de voyages, chaînes hôtelières, compagnies aériennes, organismes et autorités touristiques dans une vingtaine de pays. En collaboration entre autres avec fedpol, Ecpat Suisse a réussi à faire adopter ce code par un certain nombre de voyagistes suisses.

Code de conduite bien accepté par les voyagistes suisses.

Campagne organisée par la Prévention suisse de la criminalité

Sur mandat de la CCDJP, une campagne nationale de prévention sur trois ans s'est ouverte en septembre 2005 sous la direction de la Prévention suisse de la criminalité. Cette campagne est dirigée contre la pédocriminalité et la pornographie enfantine sur Internet.

Les premières initiatives ciblées sur la population ont été lancées en septembre 2005. La première année de la campagne sera consacrée à la prise de conscience que la pornographie enfantine est un crime et que derrière chaque image, il y a une victime.

L'APPRÉCIATION

Charge de travail accrue pour la police

L'analyse du traitement par la police, des cas relevant de la pornographie enfantine au cours des dernières années a fait apparaître une augmentation massive du matériel de preuve saisi et examiné en Suisse. Cela occasionne dans un premier lieu une grande charge de travail liée au traitement des dossiers au niveau cantonal. Mais en

outre, la plupart des cantons consacrent de plus en plus de moyens à la recherche d'abuseurs d'enfants et de producteurs de matériel illicite parmi les consommateurs de pornographie enfantine, ce qui mène à une augmentation du nombre des enquêtes consécutives. Cet accroissement de la charge de travail, tant du point de vue qualitatif que quantitatif, est très louable du point de vue de la protection des enfants, mais se heurte à des problèmes de ressources au niveau des tâches de police.

Les enquêtes incidentes qui visent à protéger les enfants sont très louables.

Répercussions des arrêts rendus par le Tribunal fédéral en 2004

Certains cantons appliquent déjà la nouvelle jurisprudence fédérale de 2004 et sanctionnent toute forme de téléchargement actif sur un quelconque support de données comme production de pornographie enfantine. L'élément constitutif d'infraction de l'importation de pornographie enfantine s'applique également lorsque la pornographie enfantine est téléchargée à partir d'un serveur étranger. Même si, dans quelques cantons, la sévérité de la peine infligée pour la possession de pornographie enfantine a été majorée, il est encore prématuré de porter un jugement, au niveau suisse, sur les répercussions des arrêts rendus en 2004 par le Tribunal fédéral. Mais à moyen ou long terme, les jurisprudences cantonales relatives à l'art. 197 CP s'harmoniseront quant à l'élément constitutif du délit et au montant de la peine.

Exemple d'arrêt rendu par le Tribunal fédéral en 2005

Confronté à un cas de harcèlement sexuel dans un forum de discussion pour adolescents où un adulte avait tenté, par la suite, de rencontrer le mineur, le Tribunal fédéral a rendu un verdict réduisant l'insécurité du droit dans ce domaine. En effet, ce jugement a été le premier à poser une limite entre actes préparatoires punissables et actes préparatoires non punissables dans ce type de cas.

Néanmoins, ce jugement a également soulevé la question de savoir comment protéger les enfants contre le harcèlement sexuel dans les forums de discussion qui leur sont spécialement consacrés. Les internautes adultes qui, manifestement pour des motifs sexuels, participent à des forums de discussion pour enfants, mais qui n'ont pas de contact réel avec les enfants ne sont juridiquement pas punissables, même si leurs propos sont fortement et indubitablement sexualisés.

Il est relativement récent que les contacts pédosexuels noués dans des forums de discussion et visant le harcèlement sexuel, l'envoi de représentations pornographiques ou encore les tentatives de rencontrer ensuite des enfants et des adolescents soient qualifiés de grave danger pour les mineurs par la police et les spécialistes de la prévention.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Renforcement de la prévention

Même si aucune grande opération de lutte contre la pornographie enfantine n'a été mise en œuvre durant l'année écoulée, le problème de l'exploitation pornographique des mineurs reste entier. Les autorités de poursuite pénale sont même confrontées à de nouveaux phénomènes comme les contacts par caméras Internet (cam to cam chat), l'échange de fichiers (vidéo) par téléphone portable, le harcèlement sexuel d'enfants par le biais de nouveaux services Internet et de nouveaux moyens de communication et, enfin, la menace croissante que représentent les contraintes pédosexuelles dans les forums de discussion.

Montrer aux mineurs les dangers liés à Internet.

Les mesures prises dans le cadre de la campagne de prévention policière mentionnée plus haut devraient contribuer à moyen et à long terme à sensibiliser les auteurs des délits, les victimes potentielles ainsi que leur entourage. La mise sur pied de services de consultation et d'antennes thérapeutiques pour les délinquants permet, dans le meilleur des cas, de convaincre les pédophiles du caractère préjudiciable de leurs actes pour leurs jeunes victimes, mais aussi pour eux-mêmes, et de les empêcher de récidiver. Les messages ciblés pour les mineurs ont pour but de leur apprendre à reconnaître le potentiel de danger d'Internet et à s'en protéger par des mesures simples.

Banques de données rassemblant le matériel pédopornographique

Il existe au sein d'Interpol, ainsi que dans quelques pays européens, des banques de données dans lesquelles sont stockées toutes les

images de pornographie enfantine disponibles. Ces banques de données permettent de reconnaître des victimes déjà identifiées et de transmettre ces informations aux organes chargés de la procédure, de compléter des séries d'images existantes par de nouvelles images, d'identifier les auteurs et, enfin, d'identifier le lieu de l'infraction grâce à une analyse des images, ce qui permet de déterminer ensuite les pays pouvant ouvrir une procédure.

Pour l'heure, la Suisse ne dispose ni d'une banque d'images ni du personnel nécessaire pour ce type d'enquête. Certes, les enquêteurs engagés dans les cantons poursuivent certaines pistes, mais au vu de la grande quantité de matériel saisi, il serait nécessaire de disposer d'agir plus avant. A en croire les déclarations des experts selon lesquelles la plupart des images présentant des abus proviennent de l'entourage de la victime, il conviendrait d'approfondir les recherches portant sur le matériel. En général, l'identification des victimes conduit assez rapidement à l'auteur de l'abus.

Les pays du G8 ont réalisé une étude de mise en œuvre d'une banque de données internationale sur les victimes de pédopornographie, contenant également des photographies. Cette banque de données sera placée sous la responsabilité d'Interpol. Les enquêtes menées à partir de cette banque de données seront d'autant plus efficaces qu'un grand nombre de pays disposant d'une banque de données nationale alimentent aussi de leurs propres informations la banque de données d'Interpol. Il s'agit d'un projet auquel la Suisse se doit de participer.

7.8. Coopération internationale

LA SITUATION

Coopération générale en matière de police

Dans la pratique, des échanges intenses d'informations ont souvent eu lieu, au niveau des polices, avant qu'une procédure pénale soit formellement ouverte et que, de ce fait, la coopération soit déplacée au niveau des autorités judiciaires par la voie de l'entraide judiciaire. Actuellement, la coopération de la Suisse à l'échelle internationale repose sur trois piliers: la coopération internationale, la coopération à échelle européenne et la coopération bilatérale.

Coopération internationale

Au niveau international, la Suisse dispose en premier lieu de l'organisation internationale de police criminelle Interpol comme plate-forme d'échanges d'informations en matière de police. Interpol compte actuellement 184 Etats membres. Les fonctions principales de cette organisation sont axées sur la recherche de personnes et d'objets et sur la transmission d'informations de police judiciaire.

Coopération européenne

Au niveau européen, la Suisse aura accès, dans un avenir proche, à deux nouvelles plates-formes multilatérales de coopération. Il s'agit de l'association à l'accord de Schengen et de l'accord de coopération du 24 septembre 2004 avec l'Office européen de police Europol. L'accord de Schengen a été approuvé le 5 juin 2005 par le peuple suisse. Schengen permet à la Suisse d'intensifier la coopération en matière policière avec plusieurs Etats européens. Dans le domaine de la police, l'élément central de cet accord est le système de recherches européen (Système d'information Schengen de deuxième génération, SIS II). Grâce à un instrument de recherches spéciales au SIS, il sera notamment possible de mieux suivre les déplacements de terroristes présumés.

Accord de Schengen et Europol.

L'accord de coopération avec Europol a été ratifié par le Parlement suisse en 2005 et est entré en vigueur le 1er mars 2006. Europol a notamment pour tâche de soutenir les Etats membres dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la grande criminalité internationale organisée, dont le terrorisme. L'accord de coopération avec Europol permet à la Suisse d'échanger des informations opérationnelles avec l'Office européen de police.

Coopération bilatérale

Dans le domaine de la coopération bilatérale, la Suisse a conclu et mis en vigueur des accords avec tous les Etats voisins. Ces accords, qui ne sont pas identiques sur le contenu, renforcent la coopération dans tous les domaines de la criminalité en matière d'échange d'informations et dans les mesures communes prises aux frontières. Ainsi, ils ont permis de mettre sur pied des centres de coopération policière et douanière (CCPD) à Chiasso et Genève, centres désormais très actifs. Six nouveaux accords ont été signés avec des pays importants eu égard à la lutte contre le crime organisé, à savoir la Slovénie, la Lettonie, la République tchèque, la Roumanie, l'Albanie et la Macédoine. D'autres accords sont prévus avec des pays de cette région.

Attachés de police

Relativement limité en comparaison internationale, le réseau des attachés de police suisses contribue à accroître l'efficacité de la collaboration internationale en matière de lutte contre la criminalité. Agissant en amont de la procédure pénale, les attachés de police ont pour tâche de constituer un réseau de contacts personnel et sûr, ainsi que de développer des sources d'information. Les enquêtes informelles menées par les attachés de police sont, à ce stade, plus efficaces et plus rapides que le chemin passant par Interpol. Elles sont un complément optimal aux procédures d'enquêtes relevant de la compétence de la Confédération et des cantons. En 2005, ce réseau a prouvé une nouvelle fois son efficacité dans le cadre des investigations en cours.

Une action en amont de la procédure pénale.

Coopération en matière de renseignement

L'action des services de renseignements est un maillon essentiel dans la prévention des attentats terroristes. Ces services doivent être informés le plus tôt possible, ce qui présuppose que les réseaux terroristes soient détectés et leurs actions entravées à temps. Il faut donc que la prévention précède la menace concrète et directe. Mais, même après un attentat terroriste, les investigations policières doivent absolument se faire en étroite collaboration avec les services de renseignements.

Au sein de fedpol, c'est le SAP, en qualité de service de renseignements intérieur, qui assure la liaison avec les autorités étrangères responsables de la sécurité qui remplissent les mêmes tâches que lui et représente la Suisse dans les rencontres internationales. Actuellement, la prévention du terrorisme constitue la plus grande part de l'échange d'informations entre les services de renseignements internationaux.

Plus particulièrement, le SAP entretient un échange continu d'informations avec ses homologues étrangers (environ 90 services) et avec des organisations telles que les Nations Unies ou l'UE. Il est également membre de quatre structures multilatérales informelles:

- le «Groupe antiterroriste» (GAT), qui rassemble les services de tous les Etats de l'UE, plus ceux de la Norvège et de la Suisse,
- le «Club de Berne», qui rassemble les services de sécurité et de renseignements de 21 pays,
- la «Middle European Conference» (MEC), composée des services de sécurité et de renseignements de 20 pays dont une majorité d'Etats d'Europe centrale, et
- le «Police Working Group on Terrorism» (PWGT), constitué des unités antiterroristes de 28 pays.

A titre de condition à l'échange de renseignements avec le Centre de situation européen, la Suisse a conclu un accord sur les procédures de sécurité applicables à l'échange d'informations classifiées.

La présence de la Suisse en tant que membre des organismes multilatéraux susmentionnés lui a permis, en 2005 également, d'accéder à d'importantes informations pour sa sécurité, surtout quant à l'appréciation de la situation après les attentats de Londres en juillet de la même année.

L'APPRÉCIATION

Coopération policière

Interpol est la seule organisation de police permettant un échange des informations au niveau mondial. Elle revêt donc une importance cruciale pour les autorités suisses. Dans le domaine des contacts bilatéraux, les accords avec les Etats voisins se sont révélés des instruments indispensables d'intensification de la coopération, tant dans le domaine de l'échange d'informations que de la mise en œuvre de mesures communes à la frontière. Au niveau européen, l'évolution des

négociations en matière de justice et d'affaires intérieures est très dynamique, surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001. La coopération future avec Europol et dans le cadre de Schengen renforce en outre la Suisse dans son combat contre la criminalité transfrontalière.

Coopération en matière de renseignement

La coopération en matière de renseignement revêt une importance décisive dans la détection précoce des dangers et des actes de violence ou dans la prévention des activités terroristes. Depuis longtemps, le SAP entretient des contacts réguliers avec les services étrangers de sécurité, de renseignements et de police. Au début des années 70, l'échange toujours croissant d'informations a mené à un regroupement toujours plus étroit des services européens de sécurité et à la mise en place d'un système de transmission sûr. L'échange au niveau bilatéral d'informations touchant à la sécurité n'a cessé de se développer et de s'intensifier. Les contacts et l'échange d'informations avec les services étrangers sont d'une importance vitale pour les intérêts de la Suisse en matière de sécurité. Sans eux, il serait impossible d'envisager une protection de l'Etat efficace dans l'intérêt de la sécurité de la Suisse.

Impossible d'envisager une protection de l'Etat efficace sans une coopération en matière de renseignement.

L'ÉVOLUTION POSSIBLE

Plan d'action

En matière de coopération internationale, les possibilités qu'offre Interpol, notamment l'accès à d'autres banques de données, peuvent être exploitées de manière optimale. Au niveau de la coopération européenne, la priorité porte sur une mise en œuvre rapide et efficace de l'accord de coopération avec Europol et de l'accord de Schengen.

Dans le domaine bilatéral, il s'agira aussi de mettre en œuvre de manière conséquente les nouveaux accords négociés et de parachever l'application de ceux qui sont déjà entrés en vigueur. En outre, de nouveaux accords devront être négociés avec les pays dont certains ressortissants influent sur l'évolution de la criminalité en Suisse. Il conviendra également de poursuivre de manière systématique les mesures prévoyant le stationnement d'attachés de police à l'étranger, seulement partiellement concrétisées jusqu'ici par manque de ressources.

Le cercle des homologues étrangers avec lesquels le SAP entretient des contacts correspond aux besoins actuels de la Suisse en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Mais si la coopération avec l'étranger ne peut pas être suffisamment concrétisée en raison d'une marge de manœuvre légale réduite, la Suisse risque d'être coupée des informations venant de l'étranger. La révision LMSI II permettra ainsi d'examiner de nouveaux moyens de collecte de renseignements mieux adaptés à la situation actuelle. ■

DOMESTIC SECURITY REPORT SWITZERLAND 2005

Summary

Focal points 2005 86

Overall assessment 87

Measures 88

Focal points 2005

Attacks by Islamist terrorists in London

On 7 July 2005, four suicide bombers blew themselves up on London's public transport network. They killed 48 passengers and injured more than 500 people. Together with the bombings in Madrid, the attacks confirmed the new force of the threat to Europe by Islamist terrorism. In many places, small cells of violent jihad activists are evolving, which owing to their limited capacity are only able to select targets in their vicinity.

Up until the attacks in Madrid in 2004, most of the violent Islamist activists considered Europe a region of retreat and a place for planning the logistical support of attacks, rather than an area of terrorist operations. However, especially since the attacks in London, Europe has also become an arena for Islamist terrorism.

Europe – The new arena for Islamist terrorism.

Islamist activities in Switzerland

Switzerland was not a target of Islamist terrorism in 2005. However, it must be assumed that jihadis could be residing in the country. In view of recent developments in jihadi ideology, terrorist attacks in Switzerland – an integral part of the European field of operation – are becoming an increasing possibility.

Switzerland – An integral part of the European field of operation.

Right-wing extremism

There were 111 incidents in 2005 that were motivated by right-wing extremism. Also, the number of right-wing concerts has particularly increased over the past few years.

Parts of the extreme right have renounced violence. However, the damage caused by right-wing activists, especially injury caused to people, is considerable. Appearances by right-wing extremists such as on 1 August on the "Rütli", or confrontation with opposing groups, required the deployment of greater police forces and in some instances and places endangered public law and order in Switzerland. However, such incidents did not pose a threat to national security on the whole; but the number of right-wing motivated attacks against asylum facilities and foreigners slightly increased in 2005. The threat right-wing activism poses thus persists.

Threat to local safety requires deployment of greater police forces.

Violence by left-wing activists

Once again left-wing activists showed greater preparedness to use violence; their willingness at least to inflict bodily harm, especially on the security forces, has risen.

Left-wing extremists have lost their most important platform through their self-inflicted isolation within the globalisation movement and as a result of consistent intervention by the police, especially at unauthorised events. Their reaction has been to increase, and place new emphasis on, their demands, and to change their tactics. The left-wing scene has devised a two-fold strategy: on the one hand their criticism of the globalisation process, especially of the World Economic Forum, is now no longer limited to certain events but expressed the whole year round. On the other hand, old and new issues are increasingly being pushed into the foreground, such as the renewed emphasis on the "Fight against Fascism" and alleged police repression.

Focus on the "Fight against Fascism" and alleged police repression.

In some instances and places, left-wing violence endangered public law and order, but did not pose a threat to Switzerland's domestic security.

Proliferation

In 2004, the Service for Analysis and Prevention (SAP) at the Federal Office of Police (fedpol) started investigating Swiss involvement in Dr. Abdul Qadeer Khan's nuclear technology network. Dr. Khan is considered the father of the Pakistani atomic bomb. The investigations were especially focused on Swiss exports in connection with Libya's nuclear programme. The Office of the Attorney General of Switzerland began proceedings in October 2004 on suspected violation of the Goods Control Act and the War Materials Act. The investigations resulted in the arrest of three members of one and the same family.

Ongoing investigations into the Khan network.

In October 2005, the State Secretariat for Economic Affairs (seco) laid a further charge with the Attorney General's Office for violations of the Goods Control Act and the War Materials Act. The charge involved a Swiss company that exported, or attempted to export, goods to proliferation-relevant purchasers in a Middle-Eastern country.

Organised crime

Criminal groups from south-eastern Europe, especially from Macedonia, Albania and Kosovo, continued to play a significant part in the evolution of crime in Switzerland. The significance of Serbian groups – a trend that has been consistent in the last two to three years – continued to grow. Furthermore, criminal groups from the Commonwealth of Independent States remained a serious threat to Switzerland's economy, its financial centre and its democratic institutions.

Hooliganism

In 2005, there were approximately 400 people in Switzerland known to have intentionally caused violence at sporting events. A further 600 were occasionally involved in violent confrontations and in damage to property.

The hard core of the hooligan scene is well-organised and sought confrontation mainly with people of the same conviction. A more significant threat to public security was posed in 2005 by organised groups consisting mostly of young people who sought violent confrontation not only with opposing supporters but also with innocent bystanders and the police. According to the observations of the police, the brutality of the violence has increased and the perpetrators have become younger.

Money laundering

Once again the repressive fight against money laundering in Switzerland in 2005 took place under special circumstances: the more complex cases especially revealed that the predicate offence was often committed abroad, and Switzerland was only used to deposit the crime proceeds. In presenting evidence during criminal proceedings, Switzerland therefore largely relied on the cooperation of the country in which the predicate offence has been committed. If evidence of the predicate offence was insufficient, the proceedings in Switzerland collapsed. Moreover, many cases were dealt with by means of mutual legal assistance, or for technical reasons were delegated to the state in which the predicate offence had been carried out. As a result of this, the statistics on convictions are not truly representative of the repressive fight against money laundering. Switzerland's law enforcement agencies often make an important contribution to the international fight against money laundering.

Repressive means for fighting money laundering – Special circumstances in Switzerland.

Overall assessment

A general picture of Switzerland's domestic security

According to the annual survey by the Swiss Federal Institute of Technology in Zurich released in spring 2005, the Swiss invariably feel safe in their country; the attacks in Madrid in March of the previous year had done little to change this. This feeling is not unrealistic because the Swiss, even in 2005, still lived in a comparatively safe environment. Nevertheless, it must be said that negative trends could not be halted: youth violence continues to be on the increase, and there is a growing tendency towards violence in the right and left-wing scene, in the area of hooliganism and in human trafficking.

Switzerland – A comparatively safe environment.

Islamist terrorism

The trend to smaller independent Islamist terrorist cells continued in 2005. One such cell was responsible for the attacks in London, which from a terrorist's point of view were successful. There has been no hard evidence up to now to suggest that terrorist acts have been planned in Switzerland. However, it is assumed that there are

Islamist activists in Switzerland who aspire to such acts. The threat situation can change quickly and at any time.

The trend towards smaller independent cells and the attacks in London illustrate that never before has it been more difficult to trace terrorists before an attack is launched. It is not surprising, therefore, that since 2005 the debate over the instruments liberal democracies and constitutional states may use for combating such threats has grown fiercer. The objective is to find a practicable solution; on the one hand the state must have sufficient and efficient instruments at its disposal to ensure the safety of its citizens; on the other hand these instruments should not betray a state's achievements, its principles and its ideals, if one wants to avoid playing into the hands of its opponents.

Islamist terrorists – Largely free to act and make decisions independently.

Organised crime in Europe

National security agencies still face the challenge of focussing the necessary attention on, and directing their efforts at, the threat organised crime represents to domestic security. There is increasing evidence of links between terrorist groups and other areas of crime such as petty crime as well as organised crime. In view of the transnational character of these forms of crime, national and international cooperation remains the key to success in combating organised crime.

National and international cooperation – The key to fighting organised crime successfully.

Measures

Further ban on Al Qaeda

At the end of November 2005, the Federal Council extended the ban on the terror organisation Al Qaeda and its associate organisations for a further three years until 31 December, 2008. The ban includes not only all activities by the organisation itself, but also all activities in support of the organisation.

Preventive measures against extremist preachers

Fedpol systematically imposes entry bans on Islamist extremists. The bans apply to activists who have been convicted abroad, to suspected members of terrorist groups and to hate-preachers; for example an Egyptian cleric who wanted to participate in the annual conference of the Muslim umbrella organisation "Swiss Muslims League" in September 2005 was prevented from taking part when the Swiss authorities imposed a ban on his entering the country.

Furthermore, the refusal of work permits for imams from abroad who want to carry out their duties in religious centres in Switzerland serves as a means of preventing the dissemination of extremist Islamist propaganda. A work permit may be refused not only on account of the background of the applicant, but – as of recently – also if the position of the centre is generally extremist. In November 2005, the Federal Court upheld a decision by the canton of Geneva to refuse a work permit to a Turkish imam who had been employed by an Islamic centre, the reason being the unconstitutional remarks made by the centre's director. In such matters regarding work permits, the security authorities are consulted.

Keeping extremist preachers from working and out of the country.

Changing circumstances in the fight against terrorism

The current ideological tendency of Islamist terrorists to conduct violent jihad individually on the local level means principally that terrorist attacks can be carried out possibly anywhere, including Switzerland. The more independently jihadis act, the more difficult it becomes to identify them before the act is committed. Identifying jihadis before they strike requires what most European countries have done in the last few years; that is to extend the means of intelligence to anticipate such acts.

Domestic Security Act II.

If Switzerland does not follow this development, it will not only lose its credibility towards its partners in the international fight against terrorism, but it also risks turning from an area of retreat into an area of agitation for Islamist extremism and terrorism. The current amendment of the Federal Act on Measures for Safeguarding Domestic Security (known as the Domestic Security Act II, for short) takes these changing circumstances into account. The Federal Council plans to put forward its draft legislation to the Federal Parliament in 2006.

Measures against violence at sporting events and violent propaganda

Currently there is nothing to suggest that violence at sporting events – mainly in football and hockey games – has decreased; rather, the police have noticed an upsurge in violence. The amendment of the Federal Act on Measures for Safeguarding Domestic Security (Domestic Security Act I), which is to be passed by the Federal Parliament in spring 2006, should bring remedial action. The revised legislation should provide the cantonal security agencies with additional tools such as exclusion orders, exit restrictions, registration orders and preventive detention to help prevent violence at sporting events. Furthermore, hooligans that are known to the police for causing violence at sporting events will be registered in a newly-established national database.

The amendment of the Domestic Security Act I also includes a further clause on confiscating propaganda material that incites to violence. As a preventive measure, it is planned that such material be confiscated, regardless of the quantity, by means of an administrative order.

Measures regarding UEFA EURO 2008

In June 2008, the European football championship UEFA EURO 2008 will take place in Austria and Switzerland. To this end, a Swiss-Austrian working group on security was established in March 2004. Identical project groups in both countries are working on a national security plan that is based on a framework concept drawn up by Switzerland and Austria. This concept should guarantee uniform safety standards in all areas. The draft was passed on a ministerial level at the end of September 2005.

The national security plan in Switzerland is being devised jointly by the federal, cantonal and municipal authorities, and should be implemented in keeping with the original fields of competence of the different governmental levels. Basically, the cantons and the cities where the football matches will be taking place are responsible for implementing the security measures. The organiser of the event is responsible for safety inside the stadiums. In addition to their responsibilities in the field of domestic security, the federal authorities will also be responsible for coordinating the measures.

The Swiss federal government, the cantons and the cities pledge to guarantee security.

During the course of 2006, the Federal Parliament will deliberate a change to the decision on the contributions by the federal government to the UEFA EURO 2008. This bill will regulate, amongst other issues, the financing of the security measures by the federal government, the cantonal authorities and the municipalities where the matches will be taking place.

Right-wing extremism in the Swiss army

In August 2005, the Swiss army's specialised unit for extremism was removed from the Federal Department of Defence, Civil Protection and Sports and incorporated into the Service for Combating Racism. This contact and coordination unit investigates extremist-motivated incidents within the army. It also conducts work in the fields of prevention, communication and awareness.

The Federal Police Information Systems Act

The purpose of the Federal Police Information Systems Act (FPI) is to unify the legal frameworks of the federal police databases. A police index should in future allow authorised offices to check the database for persons who are known to the federal or cantonal police and, in the affirmative, to find out which police authority is involved. This is an improvement over the current system which requires each authority to be individually contacted for any information on a person. During the consultation procedure the reaction to the first draft of the new FPI was mostly positive; the idea of a police index was especially welcomed.

Legal basis for federal police databases.

Non-proliferation

Switzerland has ratified all international agreements on weapons of mass destruction and is a member of all four export control regimes, whose objective is to control the use of goods that have a civilian and military purpose. These regimes are: the Nuclear Suppliers Group, the Australia Group (on biological and chemical weapons), the Missile Technology Control Regime, and the Wassenaar Arrangement on Export Controls for Conventional and Dual-Use Goods and Technologies. In 2005, the seco refused authorisation for 15 export applications, a threefold increase over 2004. Around two-thirds of these applications involved so-called catch-all-cases; that is goods that are not subject to authorisation but were registered with the seco because they were intended for a high-risk end user.

Prophylax – A successful prevention and awareness programme.

In autumn 2004, fedpol (SAP) started visiting Swiss companies as part of its prevention and awareness programme called Prophylax. The purpose of Prophylax is to systematically approach and open a dialogue with Swiss companies that manufacture sensitive products such as tool machines, measuring instruments or chemical products that could be exported to high-risk countries. By December 2005, fedpol had visited 150 companies throughout Switzerland.

Organised crime

In October 2005, the Federal Council put forward its draft legislation on the ratification of the United Nations Convention against Transnational Organised Crime and both additional protocols against the trafficking of persons and smuggling of migrants. These agreements represent a further important development in international criminal law and a milestone in international cooperation against transnational organised crime. The creation of minimum standards in regulations and measures is a significant precondition for strengthening international cooperation. The signatory states have committed themselves to outlawing the participation in a criminal organisation and money laundering. Moreover, they must examine whether the act of corrupting foreign officials, actively or passively, should be punishable. A further point of the convention is the criminal, civil or administrative prosecution of companies, and the confiscation of illegally acquired assets.

Fighting corruption

Switzerland's measures for fighting corruption compare favourably internationally; in fact, they are above average and oriented towards international agreements and standards. Moreover, the appropriate regulations are currently being expanded accordingly. Another step towards increased prevention and repression has also been made with the legislative implementation of the Council of Europe's Criminal Law Convention on Corruption. From 1 July, 2006, not only active corruption, but also passive corruption by private persons (Article 4a Federal Act against Unfair Competition) and the passive corruption of foreign and international officials (Article 322septies Swiss Criminal Code) will be considered illegal. Finally, corporate liability will be extended to include private sector participation in corruption (Article 100quater paragraph 2 Swiss Criminal Code).

Prevention and repression – Improving the fight against corruption.

However, new legislation on its own is not sufficient to prevent corruption. Combating corruption successfully requires police and judicial authorities who are familiar with the issues, the necessary personnel resources to conclude the often time-consuming and lengthy investigations, and also the protection of employees and other individuals who report corrupt practices.

Human trafficking

In 2005 Switzerland took a number of crucial steps to combat human trafficking and achieved some success on the cantonal and national level. On 11 March, 2005, the Federal Council put forward its draft legislation on the ratification of the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child, on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography. The draft legislation is currently being debated by the Federal Assembly. At the same time, Article 196 of the Swiss Criminal Code on human trafficking is being amended. Besides trafficking for the purpose of sexual exploitation, the new legislation will also make trafficking to exploit labour and the removal of human organs punishable offences. Moreover, a one-time offender will also be liable for punishment for human trafficking. And the new law on foreign nationals will include a clause granting residence permits to victims of human trafficking.

New legislation on foreign nationals

Under Article 116 of the new legislation on foreign nationals (Aliens Act) human trafficking will qualify as a felony. Human trafficking will also be listed as a felony in the Federal Act on the Surveillance of Post and Telecommunications and in the Federal Act on Covert Investigations. Elevating human trafficking to the status of a felony means that in future law enforcement agencies will have greater investigating and prosecuting competence.

Increasing the penalty for smuggling on a commercial basis is expected to have a preventive effect. Furthermore, incorporating new offences such as illegal transit, transit smuggling, bogus marriages or deception of officials, will help combat forms of smuggling that are more difficult to detect.

Electronic communication networks

The year 2005 saw the completion of the consultation procedure on the report and preliminary drafts for the revision of the Swiss Criminal Code and the Military Criminal Code. The drafts under review regard the criminal responsibility of providers (Preliminary Draft A) and federal jurisdiction in prosecuting crimes committed by means of electronic communication networks (Preliminary Draft B). The Federal Department of Justice and Police (FDJP) intends to submit the results of the consultation proceedings and new draft legislation pertaining to Article 344 of the Swiss Criminal Code (electronic communication networks) to the Federal Council in 2006. Under the new legislation, the Office of the Attorney General of Switzerland and the Federal Criminal Police would thus be empowered to conduct initial investigations into criminal offences committed by means of electronic communication networks in such cases where it is has not yet been determined which canton is responsible. Regarding Preliminary Draft A, the Federal Council has yet to decide on the further course of procedure.

Weapons Act

Switzerland's joining of the Schengen Agreement means that the Weapons Act needs to be extended in a number of essential respects; thus, the unauthorised possession of firearms becomes a punishable offence, the trading of firearms between private individuals requires a certificate of purchase as is the case in commercial trading, and firearms imported into Switzerland or manufactured in the country have to be marked so they can be traced back to the original source. Finally, the licensing practice will be standardised throughout Switzerland.

Apart from these changes, which have already been agreed upon, the Federal Council has proposed further reforms. Under these reforms, imitation guns, air guns, blank cartridge guns and airsoft guns are to be placed in the same category as normal weapons and would therefore be subject to the same legal regulations. However, this only applies if the weapon has endangering potential; for example if it could be mistaken for a real one or if it has a certain muzzle power. Likewise, selling weapons anonymously, for instance over the Internet or through advertisement, would become illegal under new legislation. It has further been proposed to prohibit the improper carrying of dangerous objects. It would thus be possible for state security forces to confiscate baseball bats, metal pipes, bicycle chains and other objects carried in public before they can be used to injure people or commit offences. However, this would only apply if it is obvious that such objects are meant for use as weapons.

Weapons Act substantially amended and improved.

The draft also includes legislation on the exchange of data between fedpol and the army. Under proposed legislation, fedpol would be responsible for establishing a national office to evaluate tracing data on firearms. The amendment under review does not contain any reforms limiting hunting or shooting sports, however.

Cooperation between intelligence services

When planning for the years 2003 through 2007, the Federal Council defined its ninth objective – safeguarding security – in some detail: accordingly, Switzerland's security policy instruments must fully interact with each other and be flexible. Besides, the instruments for safeguarding domestic security were further strengthened in 2005 with the introduction of numerous police and judicial measures. One of these measures was the decision taken by the Federal Council on 22 June 2005 that in future the Strategic Intelligence Service (SIS) at the Federal Department of Defence, Civil Protection

SAP and SIS – Joint evaluation and analysis forums.

and Sports, and fedpol's SAP (FDJP) should work together more closely in the fields of terrorism, organised crime and nonproliferation. To this end, three joint evaluation and analysis forums were established at the beginning of 2006. At the same time the Federal Council also decided to implement a project that had been aimed at establishing the staff of the Federal Council Security Committee. The purpose of this staff is to strengthen the leadership of the Confederation in security policy matters. The staff began work on 1 October, 2005.

International cooperation

In the popular vote on 5 June, 2005, the Swiss people agreed to Switzerland's joining of the Schengen and Dublin Agreements. The Federal Council has strengthened international police cooperation through a series of agreements. The parliamentary draft on cooperation with Europol was passed by the Federal Council in January 2005 and subsequently ratified by Parliament before coming into force on 1 March, 2006. By approval of the Federal Council, several bilateral police cooperation agreements have been signed with Latvia, the Czech Republic, Romania, Slovenia, Macedonia and Albania. These agreements form the legal basis for consolidating and further improving certain areas of cooperation that already exist through Interpol, such as the exchange of police intelligence, the coordination of operational measures, the establishment of joint working groups and joint training modules while at the same time taking into account data protection regulations.

Furthermore, in April 2005 the Federal Council passed the parliamentary draft on an agreement with Liechtenstein on cooperation in connection with Swiss information systems for fingerprinting and DNA profiling.

Preventing the misuse of lost and stolen passports

All over the globe, lost and stolen passports or other documents are used time and again to commit offences or to avoid law enforcement. An Interpol database should put a stop to this. Switzerland was one of the first countries to take advantage of the automated document comparison facility in December 2005: Linking up its national database to Interpol's database makes it possible to immediately check and compare document numbers. The system, which was developed under the overall leadership of fedpol, can be used by authorised offices in Switzerland and can considerably curb the misuse of travel documents.

Biometric data in the Swiss passport

International factors have made the introduction – initially as a pilot project – of biometric data in Swiss passports necessary in order to guarantee the freedom of travel to Swiss citizens and to ensure the high security standard of the Swiss passport as compared internationally. The facial photograph and the fingerprints of the holder are among the main biometric information. The Ordinance on Documents for Swiss Nationals is currently being revised. It will serve as a basis for incorporating the electronic photograph into Swiss passports within the framework of a pilot scheme. By decision of the Federal Council dated 15 September 2004, the revision only concerns the project phase and is limited to a period of five years.

IMPRESSUM

RÉDACTION
Service d'analyse et de prévention,
Division Analyse

CLÔTURE DE LA RÉDACTION
Fin janvier 2006

CONTACT
Office fédéral de la police
Nussbaumstrasse 29
CH-3003 Berne
E-mail info@fedpol.admin.ch
Téléphone 031 323 11 23
www.fedpol.admin.ch

CONCEPT, MISE EN PAGE
Martin Sommer, Romano Hänni, Bâle
FORMATAGE
Werner Druck AG, Bâle

DISTRIBUTION
OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
No. d'art 410.111.f
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen

RAPPORTS ET INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES
Site Internet de l'Office fédéral de la police:
www.fedpol.admin.ch

COPYRIGHT
Office fédéral de la police 2006.
Reproduction du texte autorisée avec mention
de la source.